

Une ville épiscopale : Dol des origines au début du XVI^e siècle

Dol, bâtie sur un éperon baigné par une rivière et par des marais, doit ses origines à un moine gallois saint Samson, fondateur, vers 548, d'un monastère transformé ensuite en évêché. Une bourgade est en gestation dès le haut Moyen Âge, appelée à devenir la capitale du plus petit mais plus riche diocèse armoricain, un moment hissé au rang archevêché par la volonté nationaliste des rois puis des ducs bretons.

Son histoire tumultueuse s'explique par la proximité des «marches» frontalières entre la Bretagne et la Normandie, de la mer sillonnée par des pirates et par un carrefour routier fréquenté. Le donjon ou *turris*, représenté sur la tapisserie de Bayeux, puis l'enceinte de la ville close subissent tour à tour les raids de Vikings aux IX^e et X^e siècles, deux attaques sans succès de Guillaume le Conquérant en 1065 et en 1085, le passage catastrophique des troupes de Jean sans Terre en 1203, la menace de routiers pendant la guerre de Cent Ans. Malgré ce danger, la cité entreprend dès le XIII^e siècle, à l'initiative de grands évêques, bons gestionnaires des biens épiscopaux, la reconstruction de sa cathédrale et de l'église paroissiale Notre-Dame. Les activités urbaines se diversifient et au personnel religieux et administratif traditionnel, clercs, officiers et hommes de loi, viennent s'ajouter, en nombre croissant, des marchands, des artisans, des ouvriers du bâtiment.

Dol devient un grand centre de pèlerinage du Tro Breiz ou Tour de Bretagne, une étape sur la route du Mont Saint-Michel, un marché de grains et de bestiaux. Son paysage se fixe sous les derniers ducs aux XIV^e et XV^e siècles, avec une enceinte reconstituée par des textes, les premiers cadastres et quelques vestiges échappés à la destruction des siècles, de vieilles habitations dans la Grand'Rue, trois paroisses intra et extra muros, un couvent des carmes, trois halles ou cohues, des quartiers peuplés.

Dol et son arrière-pays ont eu la chance d'avoir un grand historien, F. Duine, dont l'*Histoire civile et politique* reste, malgré ses lacunes, un monument indispensable à toute recherche préalable¹. Son récit n'exclut

¹ DUINE (abbé F.), *Histoire civile et politique de Dol jusqu'en 1789*, Rennes, 1911, réédition Laffite, Marseille, 1975 et *Les saints de Dol*, Paris, 1902.

pas cependant l'apport d'un renouvellement récent des recherches avec notamment les travaux de Mme A.-Cl. Le Boulc'h et de P. Amiot², des enquêtes menées dans les archives départementales d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Cette documentation disparate, tirée des fonds ecclésiastiques (séries G et H), des actes et des registres de la Chancellerie de Bretagne et de la Chambre des comptes (séries B et E), permet de retracer la formation et l'histoire d'une ville épiscopale originale du haut Moyen Âge au siècle des Montforts, l'élaboration d'un paysage urbain inclus dans une enceinte et dominé par la présence d'une majestueuse cathédrale, l'étude d'une micro société au xv^e siècle.

1. Le passé dolois jusqu'en 1492

Au début de Dol se trouve un monastère celte, fondé par le Gallois du Dyved saint Samson (né vers 489), arrivé en Armorique entre 530 et 550, un exemple de missionnaire insulaire. Sa première *Vita* du début du vii^e siècle selon certains, du viii^e ou même du ix^e siècle selon d'autres, d'un auteur anonyme, suivie d'autres rédactions, est considérée comme le plus ancien document hagiographique breton. Saint Samson trouve, peu après son arrivée, un site élevé, à l'abri de l'eau des marais, propice à la fondation d'un établissement régulier, un endroit qui avait été occupé dès l'Antiquité, comme en témoigne la découverte de monnaies et de poteries.

Il n'est pas dans notre propos de raconter la vie et l'action évangélicatrice en Domnonée de cet illustre missionnaire mort entre 562 et 565 et représenté, sur les peintures et les bannières ultérieures, porteur du pallium d'un archevêque. D'autres l'ont fait, avec l'esprit critique qui sied en la matière, depuis les travaux anciens de F. Duine, de R. Fawtier jusqu'aux recherches récentes et originales de L. Fleuriot ou de B. Merdrignac³.

² AMIOT (P.), *Dol-de-Bretagne, d'hier à aujourd'hui*, tome I et II, Dol, 1984 et 1986, tome III, *Regard sur son histoire à travers son évêché*, Dol, 1990, et *Dol-de-Bretagne, guide touristique et historique*, Dol, 1988 ; LE BOULC'H (A.-Cl.), *La cathédrale de Dol*, collection Art et Société, P.U. Rennes, 1999 ; LEGUAY (J.-P.), *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne aux xiv^e et xv^e siècles*, éditions Maloigne, Paris, 1981.

³ DUINE (abbé F.), *Mémento de sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, I, Rennes, 1918, et *Saint Samson*, Librairie de Bretagne, rééd. Rennes, 1971 ; FAWTIER (R.), *La vie de saint Samson. Essai de critique hagiographique*, Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Paris, 1912 ; FLEURIOT (L.), *Les origines de la Bretagne*, éditions Payot, 1980, p. 215, 284 ; FLOBERT (P.), *La Vie ancienne de saint Samson de Dol*, sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, édition du CNRS, Paris, 1997 ; LE ROY (Florian), *Bretagne des saints*, éditions A. Bonne, 1986 ; LOTH (J.), *La plus ancienne vie de saint Samson, abbé-évêque de Dol*, éditions Champion, Paris, 1923 ; MERDRIGNAC (B.), *La première vie de saint Samson : étude chronologique*, *Studia monastica* 30, 1988, p. 243-288 et *La vie religieuse en France au Moyen Âge*, Paris, 1994 ; POULIN (J.-Cl.), *Hagiographie et politique. La première Vie de saint Samson de Dol*, *Francia*, tome V, 1977, p. 1 à 26 et «Le dossier de saint Samson de Dol», *Francia* XV, 1987, p. 726-727.

L'histoire de la ville qui naît à côté du monastère-évêché des années 550 est difficile à reconstituer avant la fin du Moyen Âge. Nous retiendrons quatre étapes, étroitement associées à l'histoire des évêques et aux différends d'ordre politique et religieux : les siècles obscurs jusqu'en 1199-1203, le brillant XIII^e siècle qui voit la construction de la cathédrale gothique, les difficultés pendant la guerre de Succession, l'époque des Montforts.

1.1. Le temps de la « métropole » et des incertitudes jusqu'en 1199-1203

Cette tranche d'histoire doloise commence sous les Carolingiens et s'achève sur le plan religieux en 1199 avec le refus définitif d'Innocent III de conférer le titre de métropole au principal siège épiscopal breton, sur le plan politique avec l'attaque de la ville par les soudards de Jean sans Terre en 1203.

1.1.1. Les origines de la ville de Dol posent encore plus d'interrogations que l'histoire de son premier abbé, titulaire de pouvoirs épiscopaux

Les attraits d'un site perché, d'un belvédère de schistes briovériens incliné vers l'ouest, protégé par son environnement de marais, la présence vivifiante d'une abbaye expliquent un phénomène d'attraction et la naissance d'une petite ville sur laquelle nous manquons de renseignements précis avant le XIII^e siècle. Dol est un refuge et un poste d'observation sur d'immenses marécages s'étalant à l'arrière de la baie du Mont-Saint-Michel. Loin d'être un secteur désolé, livré à l'eau et à la végétation, les marais sont exploités au Moyen Âge et la terre des *natais*, enrichie par la tange, peut, une fois asséchée, assurer de belles récoltes et offrir des prairies d'embouche⁴. Le pays de Dol a l'avantage et l'inconvénient d'être peu éloigné des marches, de ces zones-tampons complexes entre la Normandie et la Bretagne. La future ville fortifiée doit son succès mais aussi ses problèmes à cette position de « *seuil de la Bretagne* », à un rôle d'étape sur une voie stratégique, commerciale et spirituelle, fréquentée par des soldats, des colporteurs et des pèlerins allant ou venant du Mont-Saint-Michel.

Le monastère de Dol, noyau de la future ville, sis dans le quartier de la cathédrale, est vite devenu l'un des plus célèbres foyers religieux de Bretagne, situé dans ce petit royaume de Domnonée que connaissent les souverains mérovingiens, Clotaire II, Dagobert, puis les Carolingiens. Son abbé qui aurait eu rang d'évêque comme plusieurs de ses pairs en Irlande ou dans le Pays de Galles, occupe très vite une place de choix dans la vie reli-

⁴ VINCENOT (M.-F.), *Dol de Bretagne, étude de géographie humaine*, D.E.S. Rennes, 1962 ; ALLENOU (J.), « Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol », *Annales de Bretagne*, volume 32, 1917, p. 297 à 327, 530 à 553, volume 33, 1918-1919, p. 266 à 288, 325 à 334.

gieuse de l'Ouest. Déjà saint Samson, le *Summus Pontifex*, rencontre le roi Childebert (511-558) et souscrit les actes du concile de Paris tenu vers 563.

Plusieurs études sur la vie spirituelle en Bretagne primitive ont souligné le rayonnement de l'établissement régulier sous les successeurs plus ou moins mythiques de saint Samson, connus par une liste établie du temps où Festien revendique le titre archiépiscopal auprès du pape Nicolas I^{er} en l'an 866 : saint Magloire († vers 565) supposé parent du fondateur, S. Budoc, S. Genevé, Restoaldus (vers 640), Armel ou Wrval, S. Jumel ou Iuthmaël contemporain du pape Hadrien I^{er} (772-795), Urualus souvent oublié, S. Turiau ou Thuriave vénéré dans le Porhoët. On ne sait pas très bien placer S. Leucher et Tigernomalus ou Tjernmaël cités dans une *Vita Samsonis* rédigée pendant la première moitié du VII^e siècle.

Le siège du plus petit mais, dit-on, du plus riche évêché armoricain est devenu d'autant plus attractif que sa fortune inclut des enclaves disséminées dans plusieurs diocèses bretons et en Normandie. H. Guillotel a consacré, dans notre revue, un article très documenté dans lequel il décrit l'origine et la composition de cet archipel dolois, administré et réorganisé par plusieurs prélats carolingiens dont un premier Jean (?) du temps de l'Empereur Louis le Pieux (814-840), Haëlrit (mentionné vers 842) puis Salocon (vers 848)⁵. C'est peut-être à l'époque des grandes réformes carolingiennes des conciles d'Aix-la-Chapelle (816-817) que disparaît le statut hybride de monastère-évêché pour ne retenir que la seconde appellation plus conforme à l'unification des structures ecclésiastiques et à la séparation, souhaitée par le pouvoir, entre le ministère et la vie régulière soumise à une règle bénédictine renforcée par saint Benoît d'Aniane⁶.

Dès le haut Moyen Âge, des pèlerins et des pénitents fréquentent le monastère et la bourgade naissante à ses côtés, tel le prince gallois Guidnerth vers 850 qui n'a aucune difficulté à se faire comprendre dans sa propre langue tant le breton, encore en usage ici, est proche du gallois. L'évêché connaît alors un rayonnement culturel qui s'affirme au IX^e siècle, en liaison avec les prétentions archiépiscopales et le désir de magnifier le passé, avec la publication de plusieurs *Vitae* (biographies) de saints (la *Vita prima Turiavi*, la *Vita prima Tudualis* une seconde *Vita Samsonis* composée par un bénédictin local, la *Vita Maglorii*, etc.) et se poursuit pendant la seconde moitié du XI^e siècle avec la Chronique de Dol.

On ne sait encore rien de la ville en gestation, aux abords du monastère-évêché et de la première cathédrale, sinon qu'un incendie, miraculeu-

⁵ GUILLOTEL (H.), «Les origines du ressort de l'évêché de Dol», *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (désormais M.S.H.A.B.), volume LIV, 1977, p. 58.

⁶ CHÉDEVILLE (A.), GUILLOTEL (H.), *La Bretagne des saints et des rois V^e-X^e siècle*, éditions Ouest-France Université, Rennes, 1984, p. 22, 240.

sement éteint, la menace sous l'hypothétique successeur de Samson nommé Leucher, un événement impossible à dater.

1.1.2. Le statut de Dol est remis en question par des velléités d'indépendance

La volonté nationaliste de l'ancien *missus imperatoris in Britannia*, en même temps comte de Vannes, Nominoé († 851), devenu un prince indépendant après la disparition de Louis le Pieux, son désir de réformer le clergé séculier, les conseils de saint Conwoion, abbé de Redon, l'amènent à destituer, au concile de Coitlough ou Coëtlegu près de Redon, le 14 avril 849, cinq évêques francs dont Salocon de Dol, sous le prétexte fallacieux de pratiques simoniaques, en fait parce qu'ils sont des agents du pouvoir franc. L'épiscopat est renouvelé, remplacé par des autochtones, étroitement liés au nouveau pouvoir mais qui ne sont pas reconnus par l'archevêque de Tours. L'unité de l'église de la *Francia occidentalis* de Charles le Chauve sort fragilisée de cette première crise, sanctionnée par le Saint-Siège.

Les successeurs de Nominoé, Érispoé et surtout le roi Salomon, toujours poussés par le désir de soustraire leur clergé à l'hégémonie franque incarnée par le siège métropolitain tourangeau, tentent, dans les années 859-866, d'obtenir du pape Nicolas I^{er} que l'évêché de Dol, dirigé par un «archevêque» Festien ou Festinien, prenne la tête d'une nouvelle province ecclésiastique. Le Souverain Pontife ne rejette pas de prime abord cette revendication, mais estime nécessaire, avant de se prononcer définitivement, d'engager une enquête qui traîne désespérément⁷. Il naît de cette revendication une querelle politico-religieuse à multiples rebondissements, longuement décrite par B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, entre les prélats de Tours soucieux de défendre leurs droits de métropolitains et soutenus par les rois francs d'une part, et leurs «collègues» dolois prétendant au *pallium*, symbole de l'autorité archiépiscopale et de l'autonomie religieuse, appuyés dans leurs revendications à la primatie par les souverains bretons d'autre part. La *contentio episcoporum*, nourrie d'arguties politiques, donne matière à des contrevérités distillées jusque dans la *Vita secunda* de saint Samon. Elle débouche sur des choix contestables d'archevêques plus combattants que restaurateurs de l'ordre et de la discipline comme l'hégémonique Wicohen ou Wichoen (mort en 988), sur des visées

⁷ CASSARD (J.-Ch.), *La Bretagne des premiers siècles*, éditions J.-P. Gisserot, 1994 ; DUINE (F.), «Le schisme breton. L'Église de Dol au milieu du IX^e siècle d'après les sources», *Annales de Bretagne*, volume 30, 1914-1915, p. 424 à 468 et *La métropole de Bretagne, chronique de Dol*, Paris, 1916 ; LOT (F.), «Festien "archevêque de Dol" et le schisme breton au IX^e siècle», *Mélanges d'histoire bretonne (VI^e-XI^e siècles)*, Paris, 1907, p. 24 à 31, 58 à 96 ; MERDRIGNAC (B.), *Recherches sur l'hagiographie armoricaine du VI^e au XI^e siècle*, Centre régional archéologique d'Alet, Saint-Malo, 1985 ; TONNERRE (N.-Y.), *Naissance de la Bretagne*, P.U. d'Angers, 1994, p. 86-87, 92.

du siècle de Dol sur Alet qu'évoque N. Lenoir dans sa récente thèse de lettres sur la Chanson d'Aiquin⁸.

Les premiers évêques, entraperçus autrement que par de pieuses légendes, s'appellent Frestinien ou Festien entre 859 et 869, Main I vers 872-880, un Jean I, abbé de la Croix-Saint-Leufroy vers 890, et Lavenan ou Lowenan au début du x^e siècle. Tous ces dignitaires défendent leurs revendications métropolitaines avec une obstination qui va jusqu'à l'usage d'actes apocryphes. Les papes chargés de trancher ce différend ne sont pas en état d'imposer leur volonté, si bien que l'affaire divise le clergé pendant deux siècles, entrecoupée par des conflits violents ou des accords tacites, par des excommunications ou par des demi-mesures consistant à reconnaître à un prélat le droit de porter le *pallium* à titre personnel et honorifique (1144). Finalement Innocent III tranche, le 31 mai 1199, en faveur de Tours et met un terme définitif à toute ambition métropolitaine locale⁹.

Cette folie des grandeurs, ce *dol des Dolois* qu'évoquait avec ironie le roi Louis VII, ne sera jamais totalement oubliée. Lors de l'inhumation du cœur de la duchesse Anne à Nantes en 1514, l'officiant de la cérémonie, l'évêque Mathurin de Plédran (1504-1521), est encore qualifié dans la narration de Pierre Choque dit Bretagne d'archevêque¹⁰ !

1.1.3. Pendant une longue nuit médiévale du ix^e au xi^e siècle, la guerre n'est jamais absente des récits

On devine le passage de soldats francs en lutte contre le royaume de Domnonée, des campagnes militaires qui aboutissent à inclure la région doloise dans la marche de guerre organisée par les Mérovingiens puis par leurs successeurs carolingiens¹¹. La bourgade, née au voisinage du monastère-évêché, accueille en 850 l'ancien *missus* impérial Nominoé, devenu du temps de Charles le Chauve le champion de l'indépendance bretonne et que la Chronique de Nantes prétend à tort y avoir été couronné roi¹². La

⁸ LENOIR (N.), *La Chanson d'Aiquin, une chanson de geste marginale*, thèse de la Faculté des Lettres de Rouen, janvier 2000, tome I, p. 195 à 204.

⁹ Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, (désormais *Preuves*, I, II, III) tome I, Paris, 1742, col. 289, 291, 309, 316, 735, 739, 741, 753 ; CHÉDEVILLE (A.) et GUILLOT (H.), *La Bretagne des saints et des rois v^e-x^e siècle*, op. cit., p. 310 à 312, 318-319, 331-332 ; POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les Papes et les ducs de Bretagne*, éditions De Boccard, Paris, 1928, tome I, p. 4, 17, 11, 33.

¹⁰ LEGUAY (J.-P.), «Un acte de foi et de fidélité *post mortem*, l'inhumation du cœur de la duchesse Anne dans sa bonne ville de Nantes», *Colloque du GRHS, «Identité chrétienne et espace urbain*», janvier 2000, publication de l'Université de Rouen (à paraître).

¹¹ BRUNTERC'H (J.-P.), «Le duché du Maine et la marche de Bretagne», dans *La Neustrie, Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, actes du colloque historique international publié par H. AT SMA, tome I, éditions Thorbecke, Sigmaringen, 1989, p. 29 à 127.

¹² *Chronique de Nantes*, édition de R. MERLET, Paris, 1896, p. 31-39.

période des potentats puis des rois indépendants, Nominoé, Érispoé et Salomon, contribue à placer Dol sur l'avant scène politique et... de tous les dangers. La cité est limitrophe de l'Avranchin et du Cotentin, «une terre située en bordure de la mer» (Flodoard) que les Bretons occupent avec la permission de Charles le Chauve depuis 867 et où ils resteront jusqu'à la venue de Guillaume Longue-Épée en 933, fils et successeur du comte de Rouen Rollon¹³. Les rives de la Sélune et du Couesnon, tout proches, les campagnes voisines servent désormais de zone tampon, de grande valeur stratégique.

Le diocèse, proche des côtes et des voies de passage terrestres, souffre de la venue des Scandinaves et des déprédations que leurs bandes de passage ou installées à demeure dans des camps commettent. Le danger s'aggrave après la disparition en 907 d'Alain le Grand dont l'autorité et les victoires ont retardé la crise. Les dégâts que causent les incursions des hommes du Nord créent désormais, en même temps qu'un désert semé de ruines, une désorganisation profonde de la Bretagne que ses principaux cadres (comtes, machtiens) abandonnent lâchement¹⁴.

Pendant la première moitié du x^e siècle, le pays de Dol n'échappe pas à la «confusion» générale même si, selon des sources semi-légendaires comme la Chanson d'Aiquin, la ville épiscopale est, avec Nantes et Rennes, un des rares pôles de résistance après la mort d'Alain le Grand, un lieu de rassemblement des résistants contre l'occupant viking. Si l'évêque Agan et son clergé fuient vers 930 un site ravagé et se réfugient dans l'Orléanais, Alain Barbe-Torte anéantit à proximité de notre ville, en 936, une bande de Vikings occupée à festoyer¹⁵. Quelques années plus tard, en 944, le chef scandinave Harold attaque, à l'improviste, la fondation de saint Samson ; il ne s'empare pas d'un simple établissement religieux isolé dans la campagne mais d'une bourgade épiscopale, d'une *civitas*¹⁶.

Dol survit à cet assaut et connaît même un grand rayonnement politique et spirituel, du temps de l'évêque Wichoen ou Wicohen, une figure hors du commun, surnommé à cause de son autorité et de ses prétentions métropolitaines «l'évêque des Bretons». C'est, en effet, pendant une dizaine d'années, jusqu'à sa mort en 988, la personnalité dominante d'une Bretagne divisée et menacée, le conseiller et le tuteur abusif du vieux comte de Rennes Juhel Bérenger qu'il oblige à vivre à ses côtés, le

¹³ RENAUD (J.), *Les Vikings et la Normandie*, éditions Ouest-France, Rennes, 1989, p. 85-86.

¹⁴ TONNERRE (N.-Y.), *Naissance de la Bretagne*, op. cit., p. 281.

¹⁵ LA BORDERIE (A.), *Histoire de Bretagne*, rééd., Rennes, 1972, tome II, p. 388 ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 5.

¹⁶ FLODOARD, *Annales*, édition de Ph. Lauer, Paris, 1906, p. 94 ; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome II, p. 413.

vrai détenteur du pouvoir de la Domnonée à Nantes. Le comte de Blois Thibaud le Tricheur est son allié de circonstance ; le pape Jean XIII rebuté par son ambition, le métropolitain de Tours et Conan le Tort, fils et héritier du malheureux Juhel, ses adversaires déterminés. Le comte de Rennes finit par l'emporter dans ce curieux bras de fer et Wichoen se réfugie à la cour d'Hugues Capet. Son successeur Main II serait l'oncle d'un homonyme fondateur de la seigneurie de Fougères¹⁷.

La cité épiscopale est encore attaquée par des bandes scandinaves, alliées au duc de Normandie, en 996 et en 1014. L'évêque Roland I^{er} (992-1004) l'administre alors du temps du duc Geoffroy et le récit qui fait état du premier événement évoque la prise d'une ville et d'un château. Ces assauts successifs créent un climat d'insécurité permanent qui contribue à perturber une vie religieuse sans originalité.

On ignore tout de la parure monumentale primitive. H. Guillotel a démontré l'existence possible d'un groupe cathédral carolingien avec, à côté du sanctuaire principal, une église Notre-Dame, une chapelle Saint-Martin qui abrite le tombeau de saint Turiau et une *turris* quadrangulaire servant de résidence au prélat¹⁸. Y a-t-il eu une reconstruction de la cathédrale au tournant du siècle sous l'évêque Ginguéné ou Junguéné (1008-1035), frère de Ruellan Chèvre-Chenue seigneur de Combourg et de Josselin de Dinan, un évêque qui jouit alors d'une grande autorité morale à la cour du duc Alain III dont il est le conseiller et le souscripteur de ses actes ? Ginguéné est aussi l'oncle de ce Riwallon prototype du grand féodal, sire de Combourg, avoué de Dol, allié de circonstance à Guillaume le Conquérant, qui ose braver à l'abri de ses «mottes» l'autorité du duc Conan II (1040-1066)¹⁹. Sa révolte de 1064 isole Dol, met un moment en péril la frontière septentrionale du duché et justifie une intervention ducale contre la ville. L'ascension de la famille seigneuriale de Dol-Combourg, proche des évêques par des liens familiaux et vassaliques, l'étendue de leurs possessions territoriales et la valeur stratégique de leurs donjons en «marches de guerre» constituent un des aspects fondamentaux de l'histoire armoricaine et doloise étudiée jadis par A. de La Borderie et appelée dans les études récentes d'A. Chédeville et de N. Tonnerre²⁰.

¹⁷ *Chronique de Nantes*, édition de R. MERLET, *op. cit.*, p. 108, note 2 ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 30, 33 ; CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale XI-XIII^e siècle*, éditions Ouest-France Université, Rennes, 1987, p. 32.

¹⁸ GUILLOTEL (H.), *Le origines du ressort de l'évêché de Dol*, *op. cit.*, p. 58-59.

¹⁹ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, rééd., Rennes, 1972, p. 16 et 25.

²⁰ CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale XI-XIII^e siècle*, *op. cit.*, p. 154-155.

1.1.4. L'histoire de la ville épiscopale de Dol, à l'époque féodale, commence à être mieux perçue, ne serait-ce que par les témoignages des chroniqueurs normands Guillaume de Poitiers, Robert de Thorigny et Ordéric Vital et par une représentation de la tapisserie de Bayeux (fig. 1).

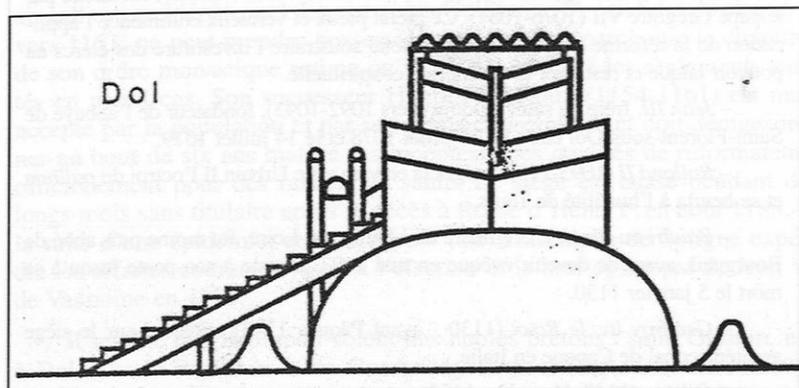


Figure 1 – La motte de Dol dans la tapisserie de Bayeux.

Les évêques du temps de la Réforme grégorienne sont des hommes de mérite qui mettent un terme aux désordres nés de la présence du simoniaque et nicolaïste Juthaël ou Juhel (1039-1076), surnommé «l'archiloup», un individu sans scrupules, coupable d'exactions, marié après son accession à l'épiscopat, excommunié par le concile de Rome en 1050²¹. L'exactitude est difficile à établir dans l'examen des carrières épiscopales de ces temps reculés où les dates de nomination et de décès, les origines, le niveau culturel et les actions des prélats restent, la plupart du temps, sujets à caution. Nous nous conformons aux informations données par F. Duine, A. de La Borderie, l'abbé Guillotin de Corson, B.-A. Pocquet du Haut-Jussé et plus récemment par A. Chédeville, G. Devailly et H. Guillotel²².

Le choix de ces évêques, sur lesquels on ne dispose encore que de brèves allusions à l'occasion d'un déplacement, d'une présence à

²¹ Dom MORICE, *Preuves*, I, 442-443 ; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 172-174, 196-205.

²² DUINE (F.), «La métropole de Bretagne», *Annales de Bretagne*, volume 32, 1917, p. 509 à 529 ; GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Pouillé*, tome I, p. 400 ; DEVAILLY (G.), dir., *Histoire religieuse de la Bretagne*, C.L.D. Chambray, 1980, p. 46-47, 50 ; DELUMEAU (J.) dir., *Rennes dans l'Histoire des diocèses de France* n° 10, éditions Duchesne, Paris, 1979 (la partie médiévale a été rédigée par A. CHÉDEVILLE).

– *Gilduin* (saint), fils de Riwallon I^{er} de Combourg, neveu de Jungue-née, est élu par les Dolois en 1076 à l'époque où le pape Grégoire VII accélère la réforme qui porte son nom, mais n'est pas reconnu par le Saint-Siège à cause de son jeune âge. Il meurt en odeur de sainteté à Chartres en 1078.

– *Éven*, qu'on suppose être un ancien abbé de Saint-Melaine, est choisi par le pape Grégoire VII (1076-1081). Ce prélat pieux et vertueux commence l'application de la réforme grégorienne qui entend soustraire l'investiture des clercs au pouvoir laïque et restaurer la vie morale et spirituelle.

– *Jean III*, frère de saint Gilduin (vers 1092-1093), fondateur de l'abbaye de Saint-Florent-sous-Dol entre le 14 juillet 1078 et le 14 juillet 1079.

– *Rolland II* (1093-1107), négocia en vain avec Urbain II l'octroi du *pallium* et se heurta à l'hostilité de Tours.

– *Baudri* ou *Baudry*, originaire de Meung-sur-Loire, fut moine puis abbé de Bourgueil, avant de devenir évêque en mai 1107. Il reste à son poste jusqu'à sa mort le 5 janvier 1130.

– *Geoffroy liv. le Roux* (1130 - avant Pâques 1147) transféré sur le siège archiépiscopal de Capoue en Italie.

– *Olivier* (1147-décembre 1153), un temps excommunié pour ses prétentions à l'archiépiscopat.

– *Guillaume I^{er}*, ancien moine de Cîteaux, dont l'élection par le chapitre fut cassée à la demande des cisterciens.

– *Hugues Le Roux*, chanoine de Dol, prieur de Sainte-Croix de Nantes, élu en 1154, en conflit avec ses chanoines, démissionne le 1^{er} mars 1161 pour des raisons de santé.

– *Robert du Homet ou de Humez*, un noble normand, ancien archidiacre de Bayeux, élu en mars 1161, mort en 1163.

– *Jean IV* (vers 1163 - octobre 1177) se préoccupe des dîmes.

– *Roland III* (11 novembre 1177 - mort le 12 mars 1188), originaire de Pise, est l'ancien abbé du Bourg-Dieu en Berry, devenu doyen d'Avranches. Très apprécié à Rome, il est envoyé comme légat en Écosse et est nommé cardinal-diacre de Sainte-Marie-au-Portique par le pape Lucius III en 1184. Finalement ce prélat de cour pontificale séjourne peu en Bretagne.

– *Henri I^{er}* (1188), fils de Robert Fitz Harding, ancien doyen de Mortain, meurt à Rome d'épidémie peu après sa consécration.

– *Jean V de Vaunoise* (1188), noble de Romillé près de Rennes, devint abbé de Saint-Jacques de Montfort dans le diocèse malouin. Il disparaît en 1191 sans laisser de souvenirs de son activité à Dol.

– *Jean VI de Musca ou de la Mouche*, originaire de l'Avranchin, ancien chantre de Dol, est élu en 1191 et meurt vers 1207.

Tableau 1 – Les prélats de l'époque féodale.

un concile ou de la souscription d'un acte, ne s'est pas toujours fait sans difficulté, même si le Saint-Siège entend imposer sa volonté aux chanoines.

De sombres querelles perturbent la vie de la petite cité. Olivier (1147-1153) n'est pas reconnu par Rome et est excommunié pour ses prétentions au pallium archiépiscopal. Le cistercien Guillaume I^{er}, candidat du chapitre vers 1153, ne peut prendre possession de son siège parce que le chapitre de son ordre monastique estime qu'il n'a pas observé les règlements usités en pareil cas. Son successeur Hugues Le Roux (1154-1161) est mal accepté par la population et par ses clercs indisciplinés et doit démissionner au bout de six ans malgré ses incontestables qualités de réformateur, officiellement pour des raisons de santé. Le siège est laissé pendant de longs mois sans titulaire après le décès à Rome d'Henri I^{er} en août 1188, à la suite d'une épidémie, et un «régent» (sic) Hasculphe de Soligné expédie les affaires courantes jusqu'à l'élection et le bref épiscopat de Jean V de Vaunoine en 1191.

Il semble que la plupart soient des nobles bretons : saint Gilduin, né à Dol, fils de Riwallon I^{er} de Combourg, Éven de naissance illustre (?), Jean III frère de Gilduin, Hugues Le Roux, Jean V de Romillé. D'autres sont anglo-normands comme Roger du Homet, Henri I^{er} fils d'un certain Fitz Harding, Jean V de Musca ; d'autres encore sont d'origine inconnue ou sont venus de loin comme Rolland de Pise en 1177.

La réforme grégorienne commence à s'appliquer avec un sérieux décalage dans le temps. Les élections se portent alors souvent sur des moines ou des chanoines réguliers, plus cultivés et moins dépendants que les séculiers du pouvoir laïque²³.

Le plus célèbre de tous les prélats dolois est sans conteste Baudri, contemporain de Marbode de Rennes, formé à l'école épiscopale d'Angers, ancien moine puis abbé de Saint-Pierre de Bourgueil, resté plus de 22 ans à la tête de l'Église de Dol (mai 1107 à janvier 1130). Ce fin lettré, formé aux lettres classiques, qui marque le renouveau culturel du XIII^e siècle, est l'auteur fécond et souvent imaginatif d'une chronique de l'Église de Dol, d'une vie de saint Samson et d'une vie de Robert d'Arbrissel, d'une histoire de Jérusalem qui relate la première croisade, d'un catalogue des pontifes de Dol, d'un poème sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, d'autres poésies fines et délicates. Il a administré avec rigueur et habileté son diocèse, défendu ses droits et ses privilèges contre un vidame ambitieux appelé Gédouin qui se prétendait duc de Dol (sic), servi de conseiller au duc et rempli, à ce titre,

²³ DEVAILLY (G.), «Une enquête en cours : l'application de la réforme grégorienne en Bretagne», *Annales de Bretagne*, volume 75, 1968, p. 293 à 316.

des missions en Angleterre, à Rome ; il participe à deux conciles du Latran en 1116 et 1123, à celui de Reims en 1119²⁴.

Les autres évêques ont contribué, chacun à leur façon, à rehausser le prestige d'un siège qui continue de se prétendre métropolitain. L'ancien doyen d'Avranches, le pisan Roland III, pour ne citer qu'un exemple, est le correspondant de Robert de Thorigny et du pape Alexandre III et son prestige personnel à Rome lui vaut la pourpre cardinalice et la gestion du titre de Sainte-Marie-au-Portique.

Sous leur autorité, l'organisation diocésaine se dessine, des statuts sont publiés (surtout sous l'épiscopat d'Hugues le Roux) et les premiers titulaires d'offices capitulaires font leur apparition dans les archives : le châtre Jean de la Mouche élu évêque en 1191, le vidame Gédouin et le dapifer *sacrae Ecclesiae Dolensis* Alain du temps de Baudri. Une enquête de 1181 précise l'étendue des droits et des domaines de l'Église de Dol²⁵. L'Abbaye-sous-Dol, ancien prieuré de Saint-Florent de Saumur, l'établissement cistercien voisin de la Vieuville dépendant de Savigny en Normandie (1137) au sud-est, l'abbaye du Tronchet, fille de l'abbaye chartraine du Tiron, au sud-ouest bénéficient des largesses des prélats et des fidèles²⁶.

1.1.5. La ville, à l'ombre de la cathédrale primitive et d'un donjon sur motte, commence tout juste à émerger

Une bulle de Boniface VIII distingue, fin XIII^e siècle, un *castrum* alors protégé au sud-ouest de la cathédrale et un bourg autour de l'église paroissiale Notre-Dame²⁷.

L'agglomération en gestation souffre de sa situation en *marche de guerre*, de sa proximité de la Normandie. Le duché normand, puissant et conquérant, constitue désormais une menace permanente, même si des Dolois comme Rualdus Dolensis sont présents dans l'ost de Guillaume le Conquérant et participeront à la conquête de l'Angleterre. En 1064, Riwallon I^{er} de Combour, révolté contre Conan II, n'a d'autre solution que d'appeler à l'aide son puissant voisin qui a renforcé les défenses du Mont-Saint-Michel et élevé la place forte de Saint-James-du-Beuvron²⁸.

²⁴ Dom MORICE, *Preuves*, I, 522, 684 ; PASQUIER (H.), *Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol (1046-1130)*, Paris, 1878 ; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 250 à 252 ; DALARUN (J.), *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v. 1045-1116), fondateur de Fontevraud*, Paris, 1985.

²⁵ Dom MORICE, *Preuves*, I, 683 ; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 57 et *Le réaire de Dol et la baronnie de Combour*, *op. cit.*

²⁶ LE BOULC'H (A.-Cl.), *La cathédrale de Dol*, *op. cit.*, p. 39.

²⁷ Dom MORICE, *Preuves*, I, 666, 774.

²⁸ DUPONT (E.), «Un seigneur breton à la conquête de l'Angleterre, Riwallon, Rualdus Dolensis», *Revue de Bretagne*, tome 37, 1907 ; CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale*, p. 43-44.

Dol subit, à plusieurs reprises, la présence de Guillaume le Conquérant. Le monarque est sous nos murs en 1064 au cours d'une peu glorieuse promenade militaire, représentée sur la tapisserie de Bayeux, pour dégager le donjon de son allié Riwallon, assiégé par Conan II²⁹. Il revient à nouveau en 1076 et en 1080. Des féodaux révoltés contre le nouveau duc Hoël (1066-1084), commandés par Eudon de Penthièvre, Geoffroy Grenonat et Ranulf ou Raoul de Gaël, s'étaient emparés sans difficulté de Dol et en avaient fait leur quartier général. Hoël fait appel à son allié du moment, au duc de Normandie qui s'empresse de venir assiéger le donjon de Dol, tenu par son vassal révolté. Contre toute attente, les forces normandes ne peuvent s'emparer de «cette orgueilleuse bicoque» (sic) et sont menacées d'encercllement par une intervention rapide de Philippe I^{er}, roi de France, et du comte d'Anjou. Guillaume serait revenu, quelques années après cet échec humiliant pour sa gloire, assiéger Dol, au tout début du règne d'Alain Fergent, en 1086 pour l'obliger à prêter hommage et fidélité et aurait subi un second échec à la suite de l'intervention d'une puissante armée bretonne qui se serait emparée de son camp et de ses bagages. Cette version des événements, rapportée par le chroniqueur Ordéric Vital (Histoire IV, 17), suscite bien des interrogations et de sérieux doutes³⁰. Un fait demeure de cette succession de sièges : la ville épiscopale en gestation, couvrant de sa forteresse le comté de Rennes, enjeu de rivalités seigneuriales locales et de compétitions *transmarchoises*, intéresse de plus en plus le pouvoir ducal qui amorce une implantation durable dans ses murs à partir d'Alain Fergent.

Tous les dangers sont loin d'être écartés. En 1091 le comte de Penthièvre Geoffroy Boterel, en rébellion surprend la bourgade qui n'est libérée par Fergent que deux ans plus tard³¹.

1.1.6. Au XII^e siècle, la présence des Plantagenêts ravive les inquiétudes et les hostilités

Dol, dont le commerce florissant et le marché aux grains impressionnent le géographe musulman Édrisi³², est l'objet de convoitises et devient un enjeu majeur des luttes qui opposent, dans l'Ouest armoricain, les féodaux entre eux, des vassaux félons au duc de Bretagne

²⁹ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, *op. cit.*, p. 17-18, 27.

³⁰ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, *op. cit.*, p. 30-32 ; LA LANDE DE CALAN (Ch.), «Le siège de Dol par Guillaume le Conquérant», *Revue de Bretagne*, 1909, 2^e sem., p. 272 ; CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale*, *op. cit.*, p. 63-64, 66-67.

³¹ DOM MORICE, *Preuves*, I, 103 ; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 31.

³² LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, *op. cit.*, p. 150.

Conan IV, puis les Capétiens aux Plantagenêts, le comte Geoffroy à son père Henri II³³.

En 1162, Raoul II de Fougères, époux de Jeanne de Dol-Combours, garde ce secteur d'autant plus sensible qu'Henri II, soutenu par quelques Bretons révoltés, souhaite contrôler le donjon de Dol. Des soldats normands de passage pillent, une première fois, la ville en 1164. Les forces d'Henri II reviennent à nouveau en août 1173 pour punir le prince Geoffroy qui manifeste trop d'autonomie aux yeux de son père. Le donjon est assiégé avec de puissantes machines de guerre amenées de Rouen et un combat violent s'y déroule, suivi d'une capitulation le 26 août. Les noms des chevaliers faits prisonniers ont été conservés³⁴. Si la Chanson d'Aiquin, rédigée par un clerc de Dol ou d'Alet, semble minimiser les dégâts matériels, les pertes en vies humaines sont lourdes :

*Maint asault ont donné a cest dongeon
Més n'y forfirent vaillant un esperon,
Onc n'en quasserent tour ne mur ne perron
Més de mes hommes ont morz a grant foueson.*³⁵

Il faut reconstruire la vieille cathédrale endommagée et l'évêque Jean III, contemporain de Jean de la Grille, s'y emploie sous son épiscopat de 1163 à 1177, imité par ses successeurs Rolland III, Jean IV de Vaunoise et Jean V de la Mouche de 1177 à 1191. L'œuvre est à peine achevée et consacrée le 11 août 1194 par un évêque irlandais Donat O'Brien de Limerick, que la ville est à nouveau attaquée et pillée en septembre 1203 par le roi d'Angleterre Jean sans Terre, responsable de l'assassinat d'Arthur de Bretagne. La cathédrale est incendiée, ses précieuses reliques de saint Samson et de saint Magloire dérobées par les soudards, les archives détruites³⁶.

1.2. Le beau XIII^e siècle dolois (1203-1341)

Une longue période de prospérité achevée par la guerre de Succession nous conduit de 1203 à 1341. La ville se développe sous l'administration de ses évêques qui sont aussi barons de Saint-Samson-de-la-Roque en Normandie.

³³ GUILLOTTEL (H.), «La dévolution de la seigneurie de Dol-Combours aux XI^e et XII^e siècles», *Revue historique de droit français et étranger*, tome LIII, 1975, p. 190-191 ; CHÉDEVILLE (A.) et TONNERRE (N.-Y.), *La Bretagne féodale*, op. cit., p. 92 ; BOUSSARD (J.), *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, 1956.

³⁴ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, p. 272, 277-278, 292-293.

³⁵ LENOIR (N.), *La Chanson d'Aiquin, une chanson de geste marginale*, thèse de la Faculté des Lettres de Rouen, janvier 2000, tome I, p. 52-53.

³⁶ DOM MORICE, *Preuves*, I, 849 «in subversione et combustioe Dolensis» ; DUINE (F.), *Histoire de Dol*, p. 9, 24.

1.2.1. Plusieurs grands prélats, qu'on disait «élus» par les chanoines, en fait plutôt choisis par le pape qui notifiait, par courtoisie, sa décision au duc, gouvernent la ville durant cette période cruciale d'un siècle et demi

Ce survol des carrières épiscopales, avec leur durée approximative, évoque une douzaine de personnalités.

– *Jean VII, successivement dit de Lézanet, Lesenech, Lysenech enfin de Lisanech*, est un noble breton, ancien chanoine de Dol, «élu» sans doute en 1207, mort le 13 novembre 1231 (24 ans d'épiscopat).

– *Clément de Vitré*, est un noble breton, un ancien chanoine et archidiacre de Dol, élu en décembre 1231 - mort le 9 octobre 1241 (10 ans).

– *Étienne I^{er}*, est d'origine inconnue, 1243 - 17 novembre 1265 (22 ans).

– *Jean VIII Mahé*, est le fils d'un chevalier breton, chanoine de Dol, archidiacre d'Outre-Loire en Touraine, élu le 5 janvier 1266, mort le 13 mai 1280 (plus de 13 ans).

– *Thébaud I ou Thibaud de Pouancé* est le fils d'un seigneur des confins de la Bretagne et de l'Anjou, chanoine d'Angers, chanoine et chantre de Dol, élu le 16 juillet 1280, mort le 20 septembre 1301. Il fut l'un des conseillers favoris du roi de France Philippe III le Hardi (environ 21 ans d'épiscopat).

– *Thébaud II de Moréac*, fils d'un seigneur de Pouancé, allié aux Châteaugiron parent du précédent, élu en octobre 1301, mort le 14 janvier 1312 (environ 11 ans d'épiscopat).

– *Jean IX de Bosco, Dubosc ou du Bois*, manceau, ancien chanoine d'Angers, docteur in utroque, avocat au Parlement de Paris, élu en 1312, mort le 25 janvier 1324 (12 ans).

– *Guillaume II Méchin ou de Melchin*, fin lettré, bon gestionnaire ancien évêque de Pampelune puis de Troyes, transféré à Dol en avril 1324, mort le 15 mars 1328. Il feint de méconnaître l'autorité de l'archevêque de Tours (4 ans).

– *Jean X d'Avaugour*, noble breton, chantre de Tréguier, ancien évêque de Saint-Brieuc, transféré par le pape Jean XXII à Dol le 27 avril 1328, mort le 8 mai 1340 (12 ans).

– *Henri II de Bosco ou du Bois*, noble de Château-Gontier, juriste, archidiacre de Dol, parent de Jean VIII, élu le 30 mai 1340, mort en mars 1348 (8 ans).

Une longue vacance de mars 1348 à octobre 1352.

– *Simon Le Maire ou le Mayé*, ancien abbé de Marmoutier, élu seulement le 19 octobre 1352, transféré à Chartres en 1357 (environ 4 ans).

– *Geoffroy II de Coëtmoisan*, abbé de La Couture du Mans, ancien évêque de Quimper, transféré à Dol le 20 mars 1357, mort le 30 novembre 1380 (23 ans).

Tableau 2 – Les prélats de la période de prospérité au XIII^e siècle

Ces prélats, la plupart sinon tous nobles, souvent liés aux plus illustres familles du duché et des régions limitrophes (Pouancé), achèvent une vie bien remplie et leur carrière à Dol, à l'exception de Simon Le Maire, l'unique transféré de cette période (à Chartres en 1357). La stabilité est donc plutôt de règle et certains titulaires restent même très longtemps à leur poste. Si la moyenne s'établit de 1207 à 1380 autour de 14 ans, le tableau montre qu'on a des cas exceptionnels de longévité épiscopale. Le grand âge ou la maladie nécessite parfois un coadjuteur, deux archidiacres successifs sous Jean du Bois devenu aveugle de 1320 à 1324.

Certains ont reçu une solide formation universitaire, sont qualifiés de lettrés (Guillaume Méchin), sont docteurs en droit canon et en droit civil (Jean du Bois), ont fait leur apprentissage de l'administration au Parlement de Paris (Jean du Bois), dans les instances de la Curie pontificale (Guillaume Méchin), servent ensuite dans les services du gouvernement ducal (Henri du Bois).

Leur activité religieuse, souvent commencée comme chanoine, a laissé quelques traces dans les archives ecclésiastiques. L'obituaire-cartulaire de Dol, dit le Livre Rouge, est rédigé du temps de Clément de Vitré (1231-1241) et fait déjà état de donations. La psalette est organisée sous son successeur Étienne I^{er} qui publie aussi des statuts et des règlements pour ses chanoines (1256, 1265). D'autres constitutions anciennes sont attribuées à Thébaud de Pouancé qui partage ses revenus avec le chapitre (1302). Jean du Bois, Guillaume Méchin, Henri du Bois se préoccupent dans leur législation du savoir et de la moralité des clercs et de leurs ouailles. Ils introduisent de nouveaux usages à Dol (l'Angelus sous G. Méchin), rappellent l'obligation de la publication des bans avant tout mariage (sous Henri II du Bois), dénoncent les excès du charivari donné à l'occasion d'un mariage jugé hors normes.

De tels hommes ne sont pas coupés du monde mais participent activement aux affaires du duché, du royaume (Thébaud de Pouancé) et du Saint-Siège (Guillaume Méchin).

1.2.2. L'histoire doloise est dominée par les relations que les évêques entretiennent avec les personnalités du moment : le duc, le roi de France et le métropolitain de Tours, le pape et le souverain anglais

Avec les ducs, les plus imbus de leur autorité, les rapports peuvent être parfois tendus. La juridiction épiscopale, les droits et les privilèges de l'église locale, l'intérêt stratégique du château proche des marches, les obligations d'ost, jusqu'à concurrence de dix chevaliers, sont à l'origine de heurts que la susceptibilité de chacun entretient.

La tentation est grande, en effet, pour un prince entreprenant comme Pierre Mauclerc de réclamer toujours plus d'hommes et d'argent, de vouloir prendre le contrôle de la *turris* épiscopale, d'exercer le plus longtemps

possible un droit de régale ou de jouissance temporaire des revenus de la seigneurie de l'évêché, quand le siège devient vacant à la suite d'un décès. Une enquête de 1235 accuse Mauclerc d'avoir saisi la mense de l'évêque Jehan de Lézanet, qu'il n'aime guère, pour le punir de soutenir saint Louis pendant la lutte qui l'oppose au roi³⁷. Les relations sont à ce point tendues qu'elles aboutissent à l'excommunication du prince, coupable de graves exactions (cf. les fortifications). Elles s'améliorent, du moins semble-t-il, sous son fils Jean I^{er} bien connu pour son âpreté au gain, avant de poser à nouveau problème du temps de Jean II (1286-1305). L'évêque d'alors, Thibaud de Moréac, un noble d'une famille originaire des marches, de La Guerche et de Pouancé, ancien chantre de Reims, gouverne avec faste et de main de maître Dol et son évêché de 1280 à sa mort le 21 août 1299. L'homme a du caractère et de solides appuis à Rome et à Paris ; il supporte mal toute ingérence du pouvoir dans les affaires de son diocèse et laisse déjà entendre qu'il ne dépend pas du prince au temporel. Le voici qui prend la tête d'une opposition au duc, préside dans sa ville une réunion de ses collègues mécontents en 1291 et fait construire, à côté de son palais, une grosse tour de défense qui est en soi tout un symbole. Tout esprit frondeur n'est pas écarté sous le règne sans envergure du faible Jean III (1312-1341) et des idées subversives sur l'indépendance du pouvoir épiscopal continuent de circuler dans les milieux canoniaux férus de droit³⁸. Pourtant, dans l'immédiat, la querelle s'apaise et les successeurs de Thébaud sont plus conciliants que lui. Le pacifique et cultivé Jean du Bois va jusqu'à reconnaître en 1315 au duc *son prince et souverain seigneur* le droit de bâtir autant de forteresses sur ses terres qu'il le souhaitera et d'y placer des capitaines et des garnisons à sa solde. Henri II du Bois est chancelier du duc Jean III³⁹.

Les bons rapports entretenus avec la cour de France font que les évêques de Dol, choisis avec l'agrément du roi du temps de Philippe IV le Bel ou de Philippe VI de Valois, séjournent souvent à Paris, assistent à l'occasion aux conciles du royaume (au concile du Mans en novembre 1237), portent leurs affaires devant le Parlement. Thébaud de Pouancé, consacré par l'évêque de Bayeux, est un temps conseiller et exécuteur testamentaire de Philippe III le Hardi (1284), confiance qui explique sans doute son attitude indépendante à l'égard du duc. Son successeur Jean du Bois, docteur en droit civil et en droit canon, a été avocat du roi au Parlement de Paris. Jean d'Avaugour serait un parent éloigné de la reine de

³⁷ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne*, op. cit., tome I, p. 93, 103.

³⁸ DUINE (F.), «Un évêque de Dol dans un sermon du Moyen Âge», *Annales de Bretagne*, tome 16, 1902-1903, p. 596-598.

³⁹ LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, op. cit., p. 360.

France. Le pouvoir royal sait reconnaître les mérites des prélats dolois, les utilise comme ambassadeurs extraordinaires comme Thébaud en Allemagne en 1276, et, détail significatif, décourage une fronde de leurs sujets mécontents de la fiscalité en 1315, pâle imitation de la conjuration des Malouins de 1308. Le Parlement de Paris ne donne pas suite aux réclamations des bourgeois qui dénoncent la redevance connue sous le nom de neume ou neuvième partie des biens meubles. De leur côté, les évêques incitent leurs sujets à fréquenter l'université de Paris, à faire carrière à la cour, comme ce chanoine Raoul Rousselot présent dans l'entourage de Philippe le Bel. Le professeur de droit civil à l'université de Paris, Alain du Gars, sert Philippe VI qui réussit à lui faire obtenir un canonicat dans sa ville et le duc Jean III qui l'envoie comme ambassadeur auprès du pape Jean XXII.

Les seuls incidents avec le royaume relèvent un temps des rapports entre l'Église de Dol et l'archevêque de Tours. Si les prélats dolois acceptent, bon gré mal gré depuis la sentence de 1199, de notifier au métropolitain leur élection et d'être consacrés par lui (Henri du Bois en 1340), si le chapitre l'informe d'un décès, les autorités ecclésiastiques, nostalgiques d'une grandeur éphémère, ne sont guère disposées à le recevoir avec honneur et à grands frais à chaque visite pastorale et à suivre ses directives. Thibaud de Pouancé, servi par le hasard d'une succession rapide de cinq archevêques, conteste certaines élections, par ambition déçue, diront les mauvaises langues, dénie aux élus un droit d'inspection annuelle et refuse d'assister aux conciles provinciaux. Des incidents graves éclatent en fin de siècle et les Dolois qui ont pris fait et cause pour leur évêque en viennent même aux mains avec les délégués tourangeaux. La crise aboutit à l'excommunication du prélat irascible qui porte son affaire à Rome. Le pape Boniface VIII lui donne curieusement raison et croit sage de rattacher, un temps, l'évêché et la cité de Dol à Saint-Pierre⁴⁰ ! Là encore, les conflits s'atténuent par la suite et le futur évêque Henri II du Bois n'est confirmé en mai 1340 qu'après enquête du métropolitain.

La papauté, surtout du temps de Boniface VIII et de Jean XXII s'intéresse d'autant plus au siège de Dol qu'elle y place ses candidats comme l'ancien notaire de la curie Guillaume Méchin ou Jean d'Avaugour, qu'elle reste en contact épistolaire avec eux et que les revenus de l'évêché, réputés substantiels, intéressent la Chambre apostolique qui reçoit la «soumission» des nouveaux promus.

Les Anglais fréquentent à nouveau la ville, son marché après l'incident de 1203. La restitution à l'évêque Jehan de Lisannet des reliques et des objets de culte volés dans la cathédrale par les soudards de Jean sans Terre aide la population à oublier le drame. L'influence anglaise a, nous le verrons, des incidences dans l'art.

⁴⁰ Dom MORICE, *Preuves*, I, 1139-1140.

1.2.3. La reconstruction de la cathédrale, partiellement détruite selon A.-C. Le Boulc'h, reste la préoccupation majeure des Dolois

Après le désastre de 1203, l'évêque Jean de Lézanet (ou de Lisannet) met ses ressources au service de sa cathédrale et engage aussitôt après de nouveaux travaux sur la façade et dans la nef que poursuivent, dans le transept et dans le chœur, sous ses successeurs, Clément de Vitré (1231-1243) et Étienne (1243-1265). L'inhumation dans le haut du chœur, en mai 1280, de Jehan Mahé constitue un repère dans l'histoire du monument. La disparition des comptes de fabrique interdit de donner plus de précisions sur les phases de reconstruction et de souligner leurs incidences sur les revenus du diocèse, la fiscalité et la vie économique et sociale de la petite cité.

Le chantier n'est pas achevé à l'aube du XIV^e siècle puisqu'on construit alors la chapelle absidiale dédiée à saint Samson où est enterré l'évêque Jean du Bois (1312-1324), une tour lanterne et la chapelle du sud-ouest.

1.3. Des années de mutation

La guerre de Succession introduit la crise dans un ciel serein. Elle s'accompagne aussi de changements politiques et sociaux.

1.3.1. La ville subit les méfaits de ce long conflit entre les Blois-Penthièvre et les Montforts

Pendant ces longues années de conflit, les trois évêques en poste, Henri du Bois ou de Bosco (1340-1348) devenu vieux et paralytique au soir de sa vie, Simon Le Maire, ancien abbé de Marmoutiers (1352-1357) et Geoffroy de Coëtmoisan (1357-1380) sont favorables, avec sept autres de leurs collègues, à la cause de Charles de Blois ; seuls les évêques de Vannes et de Quimper suivent le parti adverse. Henri de Bosco dont les origines mancelles expliquent le choix, dépose au Parlement de Paris en faveur du candidat de la France, en compagnie des évêques de Saint-Malo et de Saint-Brieuc.

Le chancelier et l'homme de confiance de Charles de Blois, son négociateur auprès du pape Innocent VI en 1356, est Rainfroi le Voyer, chantre de Dol. À plusieurs reprises, des membres du chapitre figurent parmi les témoins d'actes ducaux⁴¹.

La population de Dol reste fidèle à Charles de Blois pendant toute la durée du conflit, répond à ses injonctions (aux états de Dinan de novembre 1352) et à ses réquisitions. Ce choix est courageux à une époque où des

⁴¹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne, op. cit.*, tome I, p. 269-270 ; JONES (M.), *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne*, P.U. Rennes, 1996, n° 152 (1352), 212, 217 (1358).

bandes de mercenaires anglo-montfortites opèrent fréquemment dans les alentours. Ces routiers y affrontent parfois les partisans de Du Guesclin réfugiés dans les landes de Meillac près de Combourg. Le pays est ruiné *propter guerras Anglocorum* et des traces de combats sont encore visibles à Notre-Dame, à l'hôpital Sainte-Catherine hors les murs et dans les faubourgs en 1382⁴². Il est bien évident que, dans ces moments incertains, les pèlerins et les marchands se font d'autant plus rares que les reliques ont été un moment, jusqu'en 1357, mises en sécurité au Mont-Saint-Michel. Les revenus du régaire diminuent en conséquence et il devient difficile de réunir les sommes exigées par la Chambre apostolique : 3 000 florins d'or en 1340 et en 1382⁴³.

Après la victoire de Jean de Montfort à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, et sa reconnaissance comme duc au premier traité de Guérande, Geoffroy de Coëtmoisan doit se rallier au nouveau pouvoir. Gageons que cet ancien abbé de Notre-Dame-de-la-Couture du Mans ne le fait pas de gaîté de cœur et son souci constant de renforcer les fortifications de sa ville, même s'il s'agit de se prémunir contre une attaque anglaise, en dit long sur ses sentiments profonds. Jean IV qui ne sait pas pardonner n'a guère honoré la ville de sa présence.

1.3.2. Une communauté citadine sort de l'ombre disposant d'un minimum de libertés

Dès les XII^e et XIII^e siècles, l'élite des Dolois se réunit dans un cadre paroissial. Les paroissiens de chacune des trois paroisses dolaises élisent deux trésoriers ou *fabriqueurs* qui sont ensuite présentés à l'évêque ou à son vicaire pour être officiellement intronisés. Ils sont chargés de la gestion matérielle des églises et de leurs biens et doivent tenir des comptes. Les notables sont consultés par l'évêque et les chanoines sur des problèmes ayant trait à la vie de tous les jours, aux préoccupations sociales, économiques voire défensives et, lors d'une enquête de 1181 sur les droits de l'archevêque, les bourgeois témoignent ensemble : *burgenses dolenses jurati dixerunt*, précise le témoignage⁴⁴.

L'ascension de la bourgeoisie s'accélère à partir surtout de la guerre de Succession qui divise le pouvoir et des difficultés du règne de Jean IV. Il est certain que l'abaissement momentané de la fonction ducal, objet de litige, l'exil de Jean IV, les charges militaires croissantes, les besoins en

⁴² DENIFLE (H), *La guerre de Cent Ans et la désolation des églises, monastères et hôpitaux de France*, tome I, 1899, p. 593, 750-751 ; tome I (documents), 1897, p. 115-116 (n° 311-313), années 1428, 1436, 1443.

⁴³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 413 ; MOLLAT (G.) et LESQUEN (G. de), *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon, à l'époque du Grand Schisme*, Paris, 1903.

⁴⁴ Dom MORICE, *Preuves*, I, 681, 686, *Preuves*, II, 1127, 1201 ; DUINE (Fr.), *Histoire civile et politique*, op. cit., p. 11-12.

argent des souverains ont favorisé l'émancipation (limitée) des riches citadins qui ambitionnent le pouvoir.

1.4. Du danger d'être proche des marches de guerre au cours du XV^e siècle

La fin de la guerre civile en 1364 n'apporte pas la paix escomptée. Dol et son diocèse continuent de souffrir sous les règnes de Jean IV (1364-1399) et de Jean V (1399-1443).

1.4.1. La guerre de Cent Ans se déroule aux portes du duché et le territoire diocésain, trop proche des frontières, n'est pas à l'abri des menaces d'incursion de brigands, de gens d'armes, de soudards, venus des places fortes du Mont-Saint-Michel, de Saint-James, de Pontorson, de Pouancé ou de Craon. Une guerre d'usure s'y déroule fréquemment, où s'illustrent, dans de terrifiantes «coursées» le futur connétable Du Guesclin et son adversaire anglais Robert Knolles vers 1350, Thomas Rameston et le comte de Suffolk dans les années 1425-1427, le duc de Somerset en 1443, le connétable Arthur de Richemont et bien d'autres encore.

C'est la *grande pitié des marches de la guerre* que décrit fort bien R. Cintré dans sa thèse. La quasi totalité du diocèse de Dol est dévastée, au même titre que le Coglais, le pays de Fougères et le nord de l'évêché de Rennes. Quand un certain Jehan Guitton se manifeste dans notre région, les *sacrilèges, boutemens de feu, forcemens de femmes, detrousses, batteries et mutilations dont aucunes fois mort d'homme s'ensuivit* deviennent le lot quotidien des populations, livrées à la merci d'un homme dont on pardonna les crimes *eu esgard à sa grande bravoure dans la défense dudit Mont-Saint-Michel*. Deux cents dolois et doloises, partis en pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle par voie maritime, sont faits prisonniers à leur retour par des pirates d'Exeter et seuls les plus riches otages obtiennent contre rançon une rapide libération⁴⁵. Les terres de culture sont frappées de *stérilité*; les faubourgs se couvrent de ruines et l'indigence de vivres commence à se faire sentir, provoquant de brutales *chertés* et des disettes. Les moulins, les greniers, les celliers sont systématiquement pillés et toutes traces ne sont pas encore effacées dans le compte de 1381-1382⁴⁶.

⁴⁵ CINTRÉ (R.), *Les Marches de Bretagne au Moyen Âge*, éditions Jean-Marie Pierre, Fougères, 1992, p. 95, 102, 119, 120; LA BORDERIE (A. de), *Histoire de Bretagne*, tome III, *op. cit.*, p. 226; LAURIOT-PRÉVOST (C.), «La guerre de course en Bretagne pendant la guerre de Cent Ans», *Bulletin philologique et historique*, 1966, p. 61 à 79; MOLLAT (G.), «Les désastres de la guerre de Cent Ans en Bretagne», *Annales de Bretagne*, volume 26, 1910-1911, p. 175-176.

⁴⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61 n° 1. Allusion au mauvais état des moulins depuis le siège (sic); B 2450 (enquêtes sur les ravages dans la région entre Dol et Fougères); BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V duc de Bretagne*, publication des Bibliophiles bretons, tomes IV à VIII, 1889-1895, n° 2194 (27 mai 1435).

Les registres fiscaux du temps de Jean V enregistrent des baisses démographiques spectaculaires dans les campagnes voisines, des ponctions humaines de l'ordre de 47 % dans les paroisses du diocèse pendant la période de 1426 à 1443. Une «zone rouge» avec des paroxysmes de 70 à 80 % de pertes s'observe même à proximité immédiate des côtes et du Couesnon.

Un des problèmes majeurs de l'époque est de savoir ce qu'il faut faire des déracinés, des réfugiés normands qui ont fui leur pays dévasté. Ils sont nombreux à Dol dans les années 1434-1435 et certains s'y sont mariés, ont acquis des biens et fait fortune. Ils demandent en vain d'être traités comme les Bretons⁴⁷.

1.4.2. Le milieu du xv^e siècle, sous les successeurs immédiats de Jean V, aurait été plus calme s'il n'y avait pas eu les menaces périodiques de retours de peste, de ces mortalités redoutables pour la pauvre humanité

Le diocèse de Dol est frappé de plein fouet en 1459, en 1466 au moment où la paroisse de l'Abbaye connaît un terrible incendie qui détruit 21 maisons⁴⁸. La contamination par *le cours de pestilence* constitue une angoisse permanente, provoque, quand la maladie surgit, la désertion des marchés, des ateliers, une baisse spectaculaire des recettes fiscales et une extension des maisons et des terrains abandonnés, déclarés *frosts* et *en cadiz*.

À partir du règne de François II, les relations avec la France se détériorent et *l'éminent périll de guerre* reprend dans les marches franco-bretonnes. Les années 1465-1468, 1472-1473, 1484-1485, 1486-1488 sont pour le pays dolois synonymes d'insécurité et de montée de la tension. Au mois d'octobre 1487, la cité fut *prinse d'assaut et toute pillée* par les soldats de Charles VIII et devient l'un de leurs principaux points d'appui dans le duché, la base de départ d'opérations militaires avant la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et la fin des illusions d'indépendance. La garnison française de Dol est vite insupportable. En mai 1488, ses soudards vont incendier les faubourgs de Dinan, *pillant et brulant au passage pour plus de trente mille francs de marchandises*⁴⁹.

2. La cité médiévale aux XIII^e-XV^e siècles

Dol, semblable à d'autres villes médiévales, s'identifie à sa *cloture*, à son *chastel*, aux *chaussées* du bourg, à sa cathédrale et à ses trois paroisses dont la plus importante est Notre-Dame. Le paysage

⁴⁷ BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V*, n° 2139 (6 mars 1434).

⁴⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4 f° 28.

⁴⁹ CINTRÉ (R.), *Les Marches de Bretagne au Moyen Âge*, op. cit., p. 147, 151, 177.

peut être reconstitué à partir de documents variés et de vestiges archéologiques⁵⁰.

2.1. L'évolution des «fortifications et emparements de Dol»

La *closure* repose d'abord sur son site naturel, un éperon dominant le marais, puis sur trois éléments de défense ajoutés par l'homme au fil de l'histoire de la petite cité armoricaine.

2.1.1. Le *vieil chastel* de Dol n'existe plus

Les évêques, seigneurs temporels, ont aménagé à plusieurs reprises leur résidence fortifiée, connue sous l'appellation de la Tour, située à proximité de la cathédrale et du reste de la ville dont elle est isolée par un fossé. Cet ouvrage disparaît en 1754 sous la pioche des démolisseurs.

Un premier donjon, désigné par les mots *turrus*, *castellum Dolis*, *chastel*, *motte*, est signalé à plusieurs reprises⁵¹. Un diplôme de 1109 place l'église Sainte-Marie *in castro Dolis sita est*⁵². Fait-on allusion à la première résidence épiscopale ou à un système défensif primitif voisin du palais⁵³ ? Une tour sur motte apparaît aussi sur la broderie de Bayeux. C'est une construction quadrangulaire qu'on dit avoir été élevée par Riwallon de Combourg vers 1030 dont la partie supérieure est transformée en terrasse. Une sorte de châtelet s'ouvre à la base avec un portail flanqué d'une tour⁵⁴. Ce premier *castellum* est détruit en 1233 sur l'ordre de Pierre Mauclerc par Normant de Québriac, sénéchal et maréchal de Bretagne.

La tradition veut que l'évêque Thibaud II de Moréac ait fait élever une grosse tour de défense dans un angle de l'enceinte urbaine, fin XIII^e siècle, à une époque où il entretenait de très mauvaises relations avec le pouvoir ducal. Cet ouvrage qui protège un manoir et ses dépendances, en mauvais état, est restauré au XV^e siècle par Étienne Cœuré. Un texte fait état à cette occasion d'un *château* (qui est) *de peu de déffence [...] situé entre la porte de la ville qu'il joint et commande et l'église cathédrale de Saint-Samson qu'il avoisine et joint par le bout de la nef et grand portique d'icelle où*

⁵⁰ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 281 bis ; LA BORDERIE (A. de), «Le régair de Dol et la baronnie de Combour», Appendice VII, *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, XXI, Rennes, 1982 ; LE BOULC'H (A.-Cl.), *La cathédrale de Dol*, op. cit., p. 38-40.

⁵¹ Dom MORICE, *Preuves*, I, 129-133, 433-434 ; GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, II, p. 457.

⁵² LE BOULC'H (A.-Cl.) pense que le quartier de la cathédrale occupait l'emplacement du monastère de Saint-Samson et constituait le noyau initial de la ville.

⁵³ DUINE (F.), «Le château de Dol», *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, tome III, 1906, p. 135 à 149.

⁵⁴ PARISSÉ (M.), *La tapisserie de Bayeux*, éditions Denoël, 1983, p. 18, 86.

sont les armes de Coeuret⁵⁵. Des précisions sur la forme de la *turris* qui remonte à Thébaud II sont données par Albert le Grand. Ce dernier déclare dans son Catalogue (page 288) que *cestoit une très forte pièce ; elle avoit trois estages, le premier estoit quarré, le second estoit octogone ou de 8 faces, le troisième estoit rond, découvert par le haut en plate forme*⁵⁶.

Le château en ruines, devenu inhabitable, est démoli en 1753. Un plan déposé aux Archives nationales, dressé sur l'ordre de l'intendant Poncarré de Viarmes, reconstitue les principaux bâtiments deux ans auparavant (fig. 2). On voyait encore au XVIII^e siècle des vestiges du vieux donjon bâti sur l'ordre de Thibault de Moréac, d'un châlelet construit entre 1405 et 1429, et de murailles anciennes⁵⁷.

2.1.2. Le «fortifiement» de Dol a été au départ source de différend entre l'évêque et le duc

Une enceinte urbaine, héritière du *castrum* du XII^e-XIII^e siècle, est tout juste mentionnée avec ses fossés et ses portes dans les années 1220, du temps de Pierre de Dreux⁵⁸. Elle est étendue et restaurée à plusieurs reprises sous les Montforts et se trouve en voie de démolition au XVIII^e siècle. Ce corset de pierre, connu par un minimum de textes, a peut-être succédé, ici comme ailleurs, à des défenses sommaires, à un fossé et à une palissade. À plusieurs reprises, les aveux tardifs font allusion à de *veilles et anciennes douves de la ville*, proches de la Grande Rue, qui servent de limites à des parcelles. La guerre de Succession, les menaces des routiers français et anglais, les périls d'une mer toute proche ont donné à réfléchir aux Dolois et rien n'interdit de faire remonter à cette époque les premiers travaux en dur⁵⁹.

Des aménagements sont entrepris à partir de 1371 à l'initiative conjointe de l'évêque Geoffroy II de Coëtmoisan, du voyer de l'évêché et des bourgeois. La décision qui reçoit l'agrément tacite du roi Charles V

⁵⁵ DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publication de la Société des Bibliophiles bretons, tome I, § IV, p. 26-27, Nantes, 1898.

⁵⁶ TOUSSAINT (Gautier), *La cathédrale de Dol. Histoire de sa fondation. Son état ancien et son état actuel*, Dol, 1858, p. 106 et *Dol et ses alentours*, Dol, 1854 ; AMIOT (P.), *Dol-de-Bretagne, Guide historique et touristique*, Dol, 1988.

⁵⁷ Arch. nat., N II, 5/1 ; AMIOT (P.), *Dol-de-Bretagne, op. cit.*, p. 125 ; BAZIN DE JESSEY (M.), «Les résidences successives des évêques de Dol», *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Malo*, 1973, p. 271 à 279 ; DECENNEUX (M.), «La résidence des évêques de Dol à la fin du Moyen Âge», *ibidem*, 1977, p. 232-237.

⁵⁸ Dom MORICE, *Preuves*, I, 433-434 ; LA BORDERIE (A. de), «Nouveau recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne et de leur gouvernement, XIII^e et XIV^e siècles», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, XXI, Rennes, 1892, p. 122-128.

⁵⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 (1407).

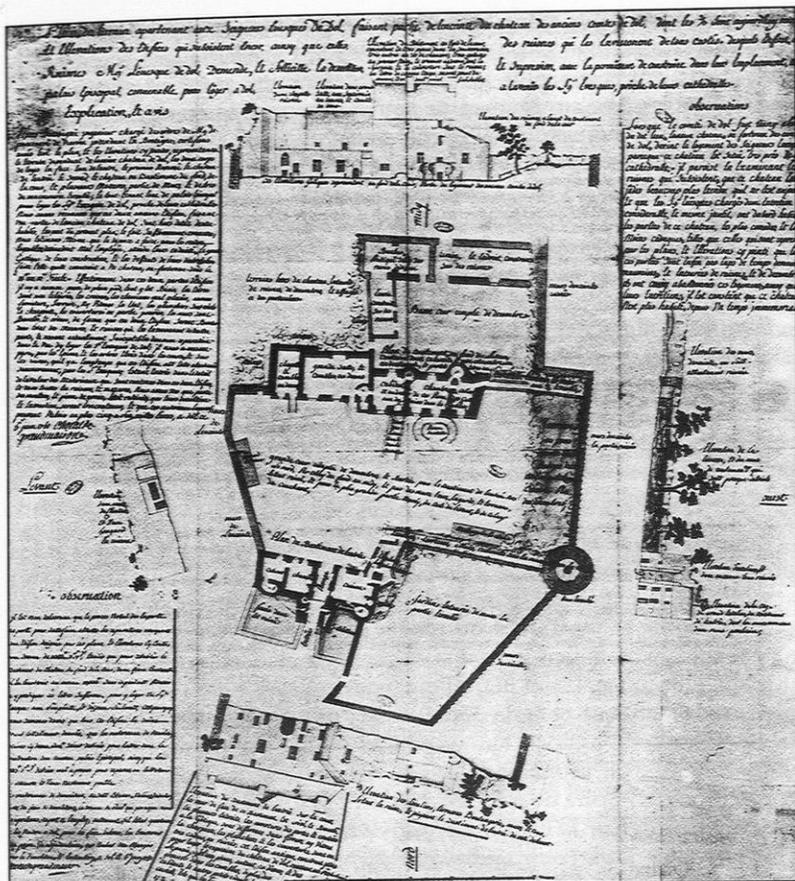


Figure 2 – Plan du château de Dol par Chocat de Grandmaison (5 juin 1751).
Arch. nat., N11 51 (reproduit dans P. Amiot, *Dol-de-Bretagne, d'hier à aujourd'hui*).

On observe sur ce plan restitué, au fond d'une grande cour et précédé d'un perron de forme ovale, un logis principal prolongé par une salle de réunion, avec cave, combles et une chapelle. La résidence, alors en ruines, comporte, sur trois caves, trois pièces au rez-de-chaussée, trois *galletas* au premier étage desservis par des escaliers à vis et des greniers. Cet ensemble donne sur une basse cour sur laquelle s'ouvrent des écuries et des remises et sur une terrasse. Le passage de l'entrée principale, à l'opposé, est encadré par des cuisines, une chambre, un cabinet ; il y a trois autres pièces et des combles à l'étage, à l'usage du capitaine de Dol. Les ouvertures et les portes sont à la *gôtiq*ue (sic) et des réduits *semblables à des cachots* sont encore visibles. Une boulangerie donne sur une tour d'enceinte en ruines et sur des jardins.

suscite, par contre, la colère de Jean IV qui y voit une atteinte à ses droits régaliens (sic) et une construction *illicite*. Il en résulte une querelle de quinze ans, entrecoupée de menaces de démolition suspendues par l'exil en Angleterre du souverain et la venue des troupes françaises dans le duché. Une curieuse lettre du voyer (agent) épiscopal, datée du 4 décembre 1371 donne force détails sur le conflit : *Sachent tous que je, Geffroy, le voier de l'évesché de Dol, chevalier, recognoit et confesse que jé aidé et conseillé à fortifier la ville de Dol sise au duché de Bretagne, ce que ne pouvoit et ne devoit estre fait sans le gré et l'assentement du duc. Et quand il eut envoyé et mis gens à défaire, rompre et abattre et détruire le dit fortifiement qui y estoit encommencé et fait, je fu d'assentement de les en faire partir pour empescher ladite destruction et rompement que l'en faisoit de ladite euvre et je m'efforce d'empescher les sergents et députés d'exécuter le mandement que ledit Monseigneur le Duc leur avoit fait et pouvoit de son droit roial et d'uchal à abattre ledit. fort et closture de ladite ville*⁶⁰. Une sentence des états de Bretagne de 1386 déclare encore que l'enceinte ne doit relever que de l'autorité ducale et être placée *ipso facto* sous le contrôle d'une garnison désignée par ses soins⁶¹.

Cette querelle byzantine, digne des dénonciations faites jadis par les premiers ducs normands des constructions réputées «adultérines» (sic) semble s'être estompée par la suite et a cessé sous Jean V, après un ultime conflit et un procès du temps de l'évêque Étienne Cœuret qui s'achève apparemment par une reconnaissance définitive des droits ducaux. Des travaux sont périodiquement engagés pour tenir compte des progrès de l'attaque et de la défense, de l'usage du canon. On travaille à une extension du rempart autour du cloître du chapitre en 1407 sous les ordres du sire de Montauban et des officiers de la ville. Le capitaine reçoit en effet l'ordre de *faire enclorre en la closture de la ville de Dol le cloestre de l'église du chapitre et faire araser les foussez d'environ celle église et adce faire contraindre, par les voies possibles et raisonnables tous ceux qui adce seront à contraindre, o l'asentement de l'evesque, se faire le veult*. Le château voisin est également renforcé et une tour est élevée en 1476⁶².

⁶⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 183 n° 12 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 926, *lettre du gagement de lamende gagée par le Veier de Dol par cause de fortifiement de Dol* - JONES (M.), *Recueil des actes de Jean IV duc de Bretagne* publication de l'Institut armoricain de recherches historiques, éditions Klincksieck, Rennes-Paris, 1980, tome I, n° 188, p. 203-204 (4 décembre 1371).

⁶¹ LA BORDERIE (A.) et POCQUET (B.), *Histoire de Bretagne*, tome IV, p. 117 et *Revue de Bretagne et Vendée-Anjou*, 1893 p. 88 ; DUINE (F.), *Histoire civile et politique*, op. cit., p. 12.

⁶² Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 (1407) ; BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, n° 901 (20 juillet 1407) ; LA BORDERIE (A. de) et POCQUET (B.), *Histoire de Bretagne*, tome IV, op. cit., p. 117, 283 ; Dom MORICE, *Preuves*, III, 322-323.

2.1.3. Pendant la seconde moitié du xv^e siècle, à une époque de montée de la tension avec la France de Louis XI et de Charles VIII puis de conflit, la place forte de Dol *qui est assise sur frontière en dangereuse advenue et descente des ennemis* prend une telle importance stratégique que le duc François II, faisant fi des querelles d'antan, estime nécessaire de remédier d'urgence à tant de lacunes : *tant pour le recueil, seurté et deffense de nos subgictz que pour le bien et utilité de nous et de la chose publique de nos pays*⁶³. Or, l'enceinte est notoirement *insuffisante pour résister aux dangers de guerre* pendant la seconde moitié du xv^e siècle. Plusieurs commissions sont venues, sur l'ordre du duc François II, enquêter sur place et leurs jugements sont négatifs. On dispose des procès-verbaux du sire de Lohéac, de Guillaume Chauvin et de Tanguy du Châtel en 1464, de Charles du Parc seigneur de la Motte, du vicomte de Coëtmen et de Raoul de Lanvalay seigneur de Tressaint en 1472, de Michel de Partenay seigneur de Parrigny, de Charles du Parc, de Bertrand de Partenay, du maître de l'artillerie Jehan de Mahugeon et d'Olivier Baud trésorier des guerres en 1476, d'une autre enquête faite en 1480 par l'évêque de Saint-Malo, le sire de Coësquen, grand maître d'hôtel, Alain de Plumaugat et le sire de Marpertuys capitaine de la ville, réputés *savans et experts*. Tous les rapports estiment que la *cloison* (l'enceinte) est *indigente de grandes réparations* ou de *fortiffications* et François II de conclure que rien de sérieux ne peut être envisagé *tant pour le recueil, seurté et deffense de noz subgietz que pour le bien et utilité de nous et de la chose publique de nos pays* sans une augmentation substantielle des impositions et le sacrifice d'habitations et de terrains démolis pour élargir les douves et aménager de nouveaux bastions⁶⁴.

Plus que le désintéret des bourgeois ou le laxisme des autorités épiscopales, la véritable raison d'une telle carence est le manque de moyens financiers. Sans la levée et la prorogation régulière d'impôts locaux, de *devoirs de cloison* (en fait des octrois), du billot sur les vins détaillés, aucune œuvre digne de ce nom ne peut être menée à son terme. La fiscalité locale s'alourdit en conséquence. On exige, en 1464, 20 sous par pipe d'environ 450 litres de vin étranger et 10 sous par pipe de vin et de cidre bretons. S'y ajoutent des subventions de l'État sous forme de la concession d'une partie du *devoir d'impost* sur les vins levé dans tout le diocèse (cf. la fiscalité) et de l'abandon au bénéfice de la ville de sa quote part de l'aide, exigée dans le duché, jusqu'à concurrence de 1 200 livres en 1464, de 1 500 livres en 1482, de 1 200 livres en 1483 et en 1485⁶⁵.

⁶³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9 f° 60 v°-62.

⁶⁴ Dom MORICE, *Preuves*, III, 239 (1472), 322-323 (1476) ; Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° 62 et 63, 161 v°-162 ; B 8 f° 5 v°, 22 v°, 25 (janvier, février 1477) ; B 9 f° 60 v°-62.

⁶⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8 f° 65 v°, 93 v°, 133 ; B 9 f° 182-185 ; B 10 f° 251 v° 65 ; E 212, états des finances de 1481-1482, f° 21, de 1482-83 f° 4, de 1484-1485 f° 12 v.

Les vingt ans qui précèdent la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier voient la restauration des remparts anciens et l'élargissement des fossés autour du saillant que constitue le quartier ou *pourprins* et le *cloaistre* du chapitre, l'aménagement de canonnières hautes et basses, de *moyneaux* (casemates), de *boulevards* qui sont des défenses avancées en fer à cheval, placées devant les portes d'En-Bas et d'Amont pour les soustraire au tir direct des canons. À chaque fois, des terrains (*fons*) et des maisons sont saisis dans l'intérêt commun et leurs propriétaires indemnisés. Des *commissions de prisage des héritaiges prins* ou d'estimation, formées d'experts laïques et ecclésiastiques, maçons, chanoines, déterminent le montant des remboursements. C'est l'occasion exceptionnelle pour les historiens de connaître le prix de beaux logis et de maisons basses, dans un secteur privilégié, proche du cloître des chanoines, utilisé pour l'aménagement d'un boulevard en 1480. Le total des indemnités prévues pour le terrain et les constructions s'élève à 1 550 livres 5 sous 5 deniers et 101 sous 1 deniers de rentes⁶⁶.

La maison de la *maistre ecollerie* (de l'école principale) est estimée à 419 livres 10 sous 9 deniers (et 20 sous 5 deniers de rente pour le terrain), la maison dite de la chantrerie à 483 livres 1 sou 8 deniers (30 sous de rente), la petite maison dite du «*Portal*» (portail) à 103 livres (et 15 sous de rente), la maison de l'archidiaconé à 334 livres 10 sous 9 deniers (et 22 sous 2 deniers de rente), la maison occupée par un certain Jehan Pichot à 91 livres 12 sous 3 deniers (15 sous de rente), une modeste *masière de maison* entre l'archidiaconé et la chantrerie à 60 livres (et 9 sous 2 deniers de rente), la maison que tient alors dom Thomas Merienne avec son jardin clos de murs à 58 livres 10 sous (16 sous 4 deniers de rente).

Le chantier exige aussi l'exploitation d'anciennes et de nouvelles carrières, l'utilisation d'*atraiz de pierre de taille* et de *pierre froide* propriétés du chapitre, de bois d'œuvre. Les responsables réquisitionnent aussi les ruraux du *terrouer et regaelle* de Dol dans un rayon de trois lieues à la ronde, des travailleurs de force appelés *fosseours et bessours*, astreints à des tâches d'utilité publique sous prétexte qu'ils trouvent refuge en cas de danger dans la ville close. Des *taillées* de remplacement sont exigées de ceux de nos sujets qui ont coutume de contribuer à la réparation desdites douves et fossés d'aucune somme raisonnable. Que le travail soit bien exécuté, c'est beaucoup dire ! Les enquêtes laissent deviner du laxisme dans l'exécution de l'œuvre et de la mauvaise volonté de la part de ceux qui *es temps passez par tollerance et souffrance ou autrement n'ont contribué a la reparacion dedits fossez et douves*⁶⁷.

⁶⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9 f° 64-66 (avril 1480), f° 182-185, B 10 f° 251 v°.

⁶⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° G2-63 (1464), 161 v°-162.

2.1.4. L'effort entrepris n'a pas forcément été à la hauteur des exigences souhaitées

Le circuit de murailles, *petit et d'un quart d'heure de chemin* déclare Dubuisson-Aubenay, est connu par de rares textes et par quelques maigres vestiges sur le front nord. Il a fait l'objet de reconstitutions anciennes dont nous nous sommes servi pour reproduire le plan ci-joint (fig. 3).

L'ensemble défensif comporte d'abord une courtine en moellons de faible élévation, flanquée de treize tours dont les noms évoquent soit des bâtiments tout proches (la tour du château épiscopal, la grande et la petite tour des Carmes, les tours de la Prison, de la Motte, du Presbytère), soit le

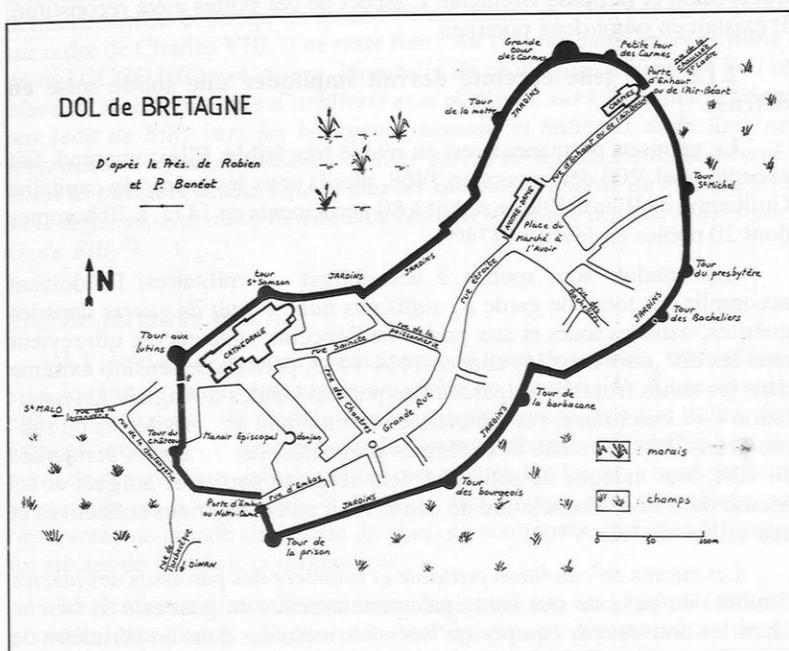


Figure 3 – L'enceinte et le plan reconstitué de Dol
(Extrait de J.-P. Leguay, *Un réseau urbain*, page 96).

Les dernières traces de l'enceinte de Dol et d'anciens dessins permettent de mesurer les progrès réalisés par la défense en réponse à ceux de la poliorcétique. Des murs percés de meurtrières et de canonnières s'observent à la Grande Tour des carmes fortement talutée et à la tour de la Motte. Ces œuvres, en mauvais état à la fin du xv^e siècle, ont été rapetassées à plusieurs reprises au xvi^e siècle et doublées d'éperons avancés qu'il serait utile d'examiner.

saint fondateur de la ville (tour Saint-Samson à l'angle nord-est), soit des défenses avancées (tour de la Barbacane), soit d'autres particularités (tours des Lutins, des Basseliers, des Bourgeois). Une substruction de l'enceinte, entre les tours Saint-Samson et des Lutins, a été repérée à l'occasion de travaux menés à proximité de la cathédrale et de la découverte du sarcophage d'un chevalier. Un «corridor» intérieur assure un dégagement au pied des remparts⁶⁸. La cathédrale construite à proximité des remparts entre dans le dispositif défensif, ce que confirme la présence de mâchicoulis. Deux portes opposées relient la cité à ses faubourgs. L'une vers l'est, la porte Saint-Michel ou d'En Haut, démolie au XVIII^e siècle, assure la sortie en direction de Pontorson et de la Normandie. L'autre vers l'ouest, la porte Notre-Dame dite d'Embas, donne sur la côte de Cancale et de Saint-Malo et la Basse Bretagne. L'aspect de ces portes a été reconstitué. Il existait en outre deux poternes.

2.1.5. Une telle enceinte devrait impliquer une solide mise en défense

La garnison permanente est en réalité très faible. Elle comprend, fait exceptionnel, 200 défenseurs en 1468, placés sous les ordres du capitaine Guillaume de Rieux. Elle se réduit à 80 permanents en 1473, à 70 hommes dont 20 nobles en février 1474⁶⁹.

Les citadins sont soumis à des obligations militaires. Ils doivent accomplir des tours de garde *en suffisants habillement de guerre* dans les guérites, dans les tours et aux portes de l'enceinte, une corvée qui revient tous les dix jours dans les années 1434-1435, période de tension extrême dans les zones frontalières parcourues par des bandes d'Anglais. La population est récalcitrante, revendicatrice et s'en prend aux privilégiés ou supposés tels. Elle reproche aux réfugiés normands, des étrangers domiciliés en ville, leur manque de solidarité, leur refus de participer au guet et les accuse dans une dénonciation de contrevenir aux obligations collectives et aux ordres de Jean V⁷⁰.

Les ruraux *de condition partable et roturière* des paroisses des *mectes* (limites) du pays de Dol sont également astreints au guet et à la *besche* (dans les douves) par équipes ou *bansches* recrutées dans un périmètre de deux à trois lieux à la ronde, sans limitation de fiefs et de seigneuries⁷¹.

⁶⁸ BANÉAT (P.), *Le département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, Rennes, 1927, p. 480-481.

⁶⁹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6 f° 104 (1468) ; Dom MORICE, *Preuves*, III, 458 (20 gentilshommes des environs et 50 archers).

⁷⁰ BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, n° 2139 et 2194 (6 mars 1434 et 27 mai 1438).

⁷¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° 158 (6 novembre 1464), 163 v°, allusion aux paroisiens dont les églises sont situées à deux lieues de distance.

Des nobles et des francs archers, recrutés dans les villages voisins, parmi les hommes de 24 à 55 ans, renforcent la garnison en cas de besoin⁷². Ces corvées mal acceptées, transformées souvent en taxes de rachat, sont pourtant justifiées par le refuge qu'offre l'enceinte aux familles et à leurs biens en cas de danger.

Dol dispose de tout un arsenal d'armes blanches appelées *harnois* (équipements), *brigandines* (cuirasses), *salades* (casques), *voulges* (hallebardes), *piques*, *épées*, *dagues et bastons*, d'arbalètes munies de leurs traits, d'engins catapulteurs et à ressort et de canons en fer (fonte) et en cuivre (bronze). L'état des parcs d'artillerie laisse, aux dires des commissions d'enquête, beaucoup à désirer quand s'ouvre la phase des guerres d'indépendance sous François II et la duchesse Anne. Il ne résiste pas aux derniers conflits et lorsqu'un inventaire est dressé en 1495 par G. de Billy, sur ordre de Charles VIII, il ne reste rien : *Au xv^e jour dudit mois de juin, an mil CCCC IIII xx et quinze, inventoire de ce qui pouoit estre au lieu et place de Dol, au nombre d'artillerie et et matières, sur l'inquisicion faicte par ledit de Billy vers les bourgeois, manans et habitans dudit lieu, ne s'est aucune chose d'artillerie, comme pièces ne autres matières, trouvé, et est la pluspart desdiz ville et chastel rompue et abatue de murailles et sans deffense. Fait audit lieu de Dol, les jour et an que dessus. Ainsi signé G. de Billy*⁷³.

2.2. Le paysage urbain

À l'intérieur de l'enceinte qui épouse le tracé de la butte servant d'assise, le plan de la cité épiscopale en «arête de poisson» est d'une simplicité qui peut servir de modèle aux géographes préoccupés de définir les espaces urbains : «La rue principale, souvent élargie en marché, sert de point de départ à une série de petites rues perpendiculaires se terminant sur la muraille ou la campagne»⁷⁴. Entre le Moyen Âge et le XIX^e siècle, on observera une grande similitude de plan qui souligne le maintien à travers les siècles de la même configuration.

Ici, le dispositif est déterminé par un grand axe longitudinal, prolongement intra-muros, d'une voie stratégique et commerciale de la Normandie à Saint-Malo ou à Dinan.

⁷² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f^o 110 v^o-111 : *au dessus de leaige de vingt et quatre ans et au desoubz de cinquante cinq ans.*

⁷³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 156, n^o 1602 (1476) ; LA BORDERIE (A. de), *Le complot breton de 1492*, publication de la Société des Bibliophiles bretons, tome II, 1884, p. 129.

⁷⁴ TRICART (J.), *L'habitat urbain, cours de géographie humaine*, CDU, 1958, p. 75.

2.2.1. La ville close, incluse dans le grand 8 que forment ses murailles, est issue du *castrum* et du bourg de Notre-Dame clairement cités dans un acte de Boniface VIII de la fin du XIII^e siècle⁷⁵

L'espace n'est pas encore bâti dans sa totalité au XV^e siècle (voir notre plan ci-dessus). Aveux et rentiers, même imprécis, permettent de dégager les principales orientations du plan.

La voie principale sud-ouest/nord-est traverse la cité dans sa plus grande longueur et met en communication les deux portes opposées. Cette artère principale – on disait «maîtresse rue» dans le vocabulaire ancien – longue d'environ 500 m à l'échelle du vieux plan du président de Robien, s'appelle successivement la rue d'Embas à l'entrée de la porte d'En-Bas ou Notre-Dame qui donne sur le chemin de Saint-Malo (plus tard rue de Wagram), la Grant'Rue (actuellement rue des Stuarts) dont l'élargissement légèrement surélevé est surnommé par les Dolois le *Dos d'Asne*, le rétrécissement de la rue Étroite (la rue Auguste Lejampel), la place du Marché-à-l'Avoir ou aux bestiaux (la place Chateaubriand) et enfin la rue des Carmes connue encore au Moyen Âge sous les appellations de rue de l'Air Béart, de rue de la porte d'En-Haut ou Dahault, de Saint-Michel en direction de la Normandie⁷⁶. Cette colonne vertébrale *par ou len veit de l'église de Notre Dame de Dol à la porte de l'airebeart* (dit un acte de 1412), sans doute pavée avant le XV^e siècle, est bordée, selon le vocabulaire de l'époque, de *mesons simples*, d'*ostels* de notables, de *places o (avec) les mesons qui y sont ou vuydes*, de *vieilles mesières* qui s'apparentent plutôt à des taudis, de *mesières et emplacements de mesons*, de jardins, de courtils, de cours, de pièces de terre et de terrains vagues estimés en perches, en vergées ou en quart, demi ou journal de terre *en fons*⁷⁷.

Les plus belles habitations de notables portent des noms évocateurs de détails de leur aspect architectural, d'un décor, d'une enseigne. On parle déjà *vulgaremment* de la maison de la Tourelle près de la porte d'Embas (citée en 1533), de la vieille maison des Petits-Palets, de celle de la Courès-Chartiers (XV^e), de la demeure aujourd'hui disparue des Piliers, de la maison d'Enfer signalée dans un acte de 1530 mais fort ancienne, connue pour sa cave du XIII^e siècle, des logis de la *Teste Noyre* (1505), de la Grisardière (rue Étroite), de la Gaillardière et du Cygne rue de l'Aire Béart, orthographiée alors *lairebeart* (1412). Même intra-muros subsistent encore, au début des Temps Modernes, beaucoup d'espaces non bâtis, à usage artisanal ou agricole.

⁷⁵ Dom MORICE, *Preuves*, I, 517 ; LA BORDERIE (A. de), «Le régair de Dol et la baronnie de Combour», Appendice VII ; LE BOULC'H (A.-Cl.), *La cathédrale de Dol*, *op. cit.*, p. 39.

⁷⁶ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 (1412), 314 n° 1 (1357), 315 (20 novembre 1541) rue et porte de l'Air-Béart, G 315 (1532) : Porte Dahault.

⁷⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314-315, 343-345.

Ces maisons d'antan jointives, cossues, en granit des carrières du Mont-Dol ou des îles Chausey sur la côte ouest du Cotentin, en bois et en torchis à base d'argile des marais environnants, possèdent une spécificité dans l'architecture privée que leur confèrent leurs dimensions, leurs porches à piliers souvent masqués à la vue des passants, la disposition des poutres maîtresses et des sommiers. Ce sont de remarquables documents concrets du passé. La maison des Petits Palets constitue un témoin exceptionnel. Cette maison de notable, en granit, d'apparence solide, offrant au regard du visiteur des proportions harmonieuses, est un des plus beaux spécimens de l'architecture romane du Moyen Âge qui a réussi, malgré des transformations, à défier le temps et les hommes. Les arcades en plein cintre du rez-de-chaussée décorées de chevrons «normands» brisés et de motifs en dent de scie sont du plus heureux effet. L'étage supérieur donne sur la rue par une baie en plein cintre, ornée de quatre feuilles. Le grand cellier de la maison d'Enfer dans la Grande Rue a gardé des voûtes d'arêtes retombant sur des piles cylindriques dont les chapiteaux ressemblent à ceux de la crypte de l'Aquilon du Mont-Dol. Une maison qui appartenait à la famille Chartier a un porche, un portail de manoir et une tourelle polygonale à vis⁷⁸.

La Grande Rue est aussi le centre commercial de la ville avec la cohue au blé, qualifiée de vieille au xv^e siècle⁷⁹, la boucherie, la cohue au poisson ; c'est un cadre de sociabilité avec la principale fontaine, le poids public, le tribunal ou auditoire situé à l'étage dans la cohue au blé, un lieu de rassemblement et de fête, un pôle de vie spirituelle avec l'ancienne église Notre-Dame, transformée en halle en 1879 et qui borde alors, sur toute sa longueur, le côté nord, et le couvent des carmes, installé en 1401.

Une artère secondaire relie l'axe principal à la cathédrale, déportée dans un saillant de l'enceinte et forme le quartier des clercs. On parle, selon l'endroit où on se trouve, de rue de la Poissonnerie, puis de rue Ceinte dont on a fait Sainte qui doit son nom à l'enclos des chanoines, le *cloestre* (claustrum) et à la présence de leurs riches demeures, de rue de la Psalette et de rue de la Maison du chantre⁸⁰. L'appellation de rue de Malestroit, entre la rue Sainte et la rue Étroite, n'est pas évoquée dans les textes médiévaux. On y rencontre pourtant la maison ou manoir du Grand Chantre, la maison du Trésorier, la Psalette.

⁷⁸ MUSSAT (A.), *Arts et cultures de Bretagne. Un millénaire*, éditions Berger-Levrault, Paris, 1979, p. 239.

⁷⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 288 b.

⁸⁰ Bib. mun. Rennes, plan du président de Robien ; DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, p. 27.

Des ruelles, des *venelles es murs et closture de la ville*, des passages, subordonnés à la rue principale, desservent les remparts, les tours, les *vieilles et anciennes douves*, les jardins, des *maisières* ou mesures qui sont de petites maisons et leurs clos. De rares témoignages évoquent une rue des Basseliers ou des Bacheliers à l'angle sud-ouest, des ruelles encore anonymes (la future ruelle du Robinet) ou au nom étrange, objet de toutes les supputations, comme le *Pertuys* (trou) *Denise* (en 1428)⁸¹.

Un effort est entrepris au XV^e siècle pour améliorer la circulation dans les rues de Dol et une ferme du pavage fonctionne en 1405⁸².

2.2.2. Les faubourgs ont gardé une allure très rurale. L'agglomération doloise s'est déjà bien étendue en dehors de la structure définie par les murs d'enceinte. Elle comprend deux faubourgs-rue dans le prolongement du grand axe longitudinal intra muros et des hameaux limitrophes.

La rue et chemin de la Chaussée ou de la *Chaulcée* (rue de Paris), qui débouche sur la route fréquentée de Pontorson et de la Normandie, est un quartier resté proche de la campagne. Le voyageur découvre avant de pénétrer en ville, autour ou au derrière d'un bâti qui se densifie à proximité du portail, des maisons basses, des pièces de terre labourables, des prés, des places de maison et des courtils, les premières *rosières*, des chemins de dégagement comme ceux qui mènent au Champ Saint-James dit encore de la Brunellière, à des lieux dits appelés alors la Haye de Carcou, Paradonne ou Paradou. La ruelle du Champ Saint-James dessert une chapelle du même nom⁸³. Les jardins couvrent en général une vergée, 20 perches, un quart ou un demi-journal de terre arable. Mais certaines propriétés occupent de plus vastes surfaces et s'apparentent à des exploitations rurales avec cour, cellier, fournil ou *fournier*, prés, clos et *rosières* ou *rosaiz*.

Le cœur de l'exploitation de François Gerveix en 1543 dépasse une superficie d'un journal et demi, rue de la Chaussée Saint-Ladre ; celle de Guillaume Faulvel un journal ; leurs voisins s'étalent aussi et appartiennent à Olivier Faguez et Perrine Le Boullanger, Jehan Olivier, Julien Labbé, Jehan Rouaüt et Coline Hubert, de Jehane Consyens veuve de Simon Vide, de Pierre Bragain, de Perrine Simon, etc.

⁸¹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 288 b, 313 et 314 (1437, 1454) ; AMIOT (P.), *Dol-de-Bretagne d'hier à aujourd'hui, regard sur l'histoire à travers ses rues*, Dinan, 1984 ; BANÉAT (P.), *Le département d'Ille-et-Vilaine, op. cit.*, tome I, p. 481-482, 510 ; DUINE (F.), *Petit guide, Dol de Bretagne, son histoire, ses monuments*, Dol, 1909.

⁸² Arch. dép. Loire-Atlantique, E 64 f° 11 v° ; LEGUAY (J.-P.), *La pollution au Moyen Âge*, édition J.-P. Gisserot, Paris, 1999.

⁸³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 n° 2, G 288 bis (1427 et 1460), G 313 (3 août 1519), G 315 (1532), 343 et 345 (1540-1541).

C'est à la périphérie de ce quartier d'artisans et de ruraux où les loyers ne sont pas très élevés que se trouve une vieille léproserie, mentionnée dès 1145, et qu'évoque le nom de *Leschaussée ou chaussée Saint-Ladre*⁸⁴. Cet établissement est-il fermé en 1310 quand l'évêque afferme la maison de Saint-Lazare à un chanoine Pierre d'Acigné, trésorier de la cathédrale⁸⁵ ? On trouve pourtant encore un administrateur ou *proviseur* de la Maison-Dieu de Saint-Ladre en 1381 (dom Guillaume Roce) et en 1405 (le chanoine Maître Georges Renier)⁸⁶.

À l'ouest de l'enceinte, la sortie de la porte d'Embas ou Notre Dame et la poterne nord-ouest voisine de la tour des Lutins donnent sur le faubourg occidental qui s'articule dans deux directions. Le quartier qui aboutit au chemin Saint-Malo se nomme alors, en vieux français, rue de la *Boullangerye, près de l'ospital* puis chaussée *vulgairement appelée rue de la Lavanderie* (1473). Cette zone humide, donnant sur le ruisseau du Guioult ou Guyoul et les marais, est le domaine par excellence des ateliers dévoreurs d'espace, des jardins, des prés, des clos, des marais, des vergers de pommiers à cidre, des bosquets et même des vignes. Les maisons sont de petite dimension et ne valent pas cher ; on peut en acquérir une, plein pied rue de la Boulangerie, pour 40 livres en 1524⁸⁷.

Un autre secteur peuplé de tisserands et de foulons, au débouché de la porte d'Embas et de la maison dite de la tourelle, rejoint le chemin de Dinan par la rue de *l'Archevesque* citée en 1418 ou du Moulin (rue des Ponts), desservant, au passage d'un pont, un moulin sur le Guyoul et peut-être déjà un lieu hospitalier, le futur Hôpital Saint-Marc ou Hôtel-Dieu⁸⁸.

L'agglomération doloise abrite d'autres lieux habités au milieu des champs. Le secteur de la rue de Dinan ou de l'Abbaye-sous-Dol rappelle la fondation en 1076 par les moines de Saint-Florent de Saumur d'un prieuré-cure, formant la troisième paroisse de la ville. On sort ici de la ville pour découvrir les marais, les prairie humides et les terres de labour.

Dol laisse finalement une impression de gros bourg rural où les monuments restent rares en dehors du quartier de la cathédrale.

⁸⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 343 ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 596.

⁸⁵ BNF, ms. fr. 22329, f° 27.

⁸⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61.

⁸⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 282, 288 b (1438), 314 (juillet 1498, mars 1524), 345 (1473) ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 433 (vignes), 596.

⁸⁸ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 (1418), rue de «l'Archevesque», G 288 b (1439) (le moulin).

2.3. Les lieux de prières et de rencontre

Dol est avant tout une capitale épiscopale et l'importance des lieux de culte se lit immédiatement dans son paysage. L'expression d'A. Mussat : «La cathédrale était en marge de la vie», justifiée sur le plan topographique, est maladroite sur le plan historique et social dans la mesure où elle peut suggérer que l'édifice, supposé marginal, n'est pas au cœur des préoccupations des citadins⁸⁹.

2.3.1. La cathédrale de Dol, incendiée en 1203 – des traces d'incendie sont apparentes dans la nef –, a été reconstruite, toujours au flanc de la ville, sur des bases anciennes, par des maîtres d'œuvre anglais ou inspirés par les structures originales anglo-normandes de Salisbury et de Coutances, deux édifices presque contemporains⁹⁰.

Il reste de l'œuvre romane, antérieure à 1203, date de l'incendie provoqué par Jean sans Terre, des éléments de façade, les premières assises de la tour méridionale, des chapiteaux de réemploi⁹¹. La tour septentrionale reste encore en place dans sa totalité à l'aube du xv^e siècle⁹².

La silhouette allongée du beau spécimen de l'architecture gothique du xiii^e siècle constitue l'essentiel de l'œuvre et est sans commune mesure avec l'importance de la ville qui l'accueille dans un angle. C'est un bâtiment rectangulaire en granit, de 93 m 50 de long, de 17 m de large avec les bas-côtés, d'une hauteur de voûte de plus de 20 m 50, interrompu presque à mi parcours par un transept de 28 m de développement.

La nef presque contemporaine de celle de Coutances (1210-1220), montrant à la base des traces du monument roman précédent, se double de bas-côtés voûtés d'ogives qui reçoivent la lumière de fenêtres formées de deux baies jumelles et d'un oculus surmonté d'un arc brisé. Intérieurement, elle est divisée en sept travées bien marquées comportant en élévation les trois niveaux classiques. Celui des grandes arcades en arc brisé est interrompu par des piliers cylindriques dont la base octogonale pourrait être un souvenir de l'édifice brûlé en 1203. Chaque pile est cantonnée de quatre

⁸⁹ MUSSAT (A.), *Arts et cultures de Bretagne*, op. cit., p. 234.

⁹⁰ PRACHE (A.), «Les influences anglaises sur l'architecture de la cathédrale de Dol», *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1980-1981, p. 290 à 295 ; MUSSAT (A.), «La cathédrale Notre-Dame de Coutances», *Congrès archéologique de France*, 124^e session, 1966, p. 9 à 50.

⁹¹ GRAND (R.), *L'art roman en Bretagne*, éditions Picard, Paris, 1958, p. 264-266.

⁹² AMIOT (P.), *La cathédrale de Dol*, Dinan, 1986 ; CORNON (R.), «La cathédrale de Dol», *Bulletin de la Société de Saint-Malo*, 1971 ; COUFFON (R.), «La cathédrale de Dol», *Congrès archéologique de France*, 126^e session, Haute-Bretagne, Paris, 1968, p. 37 à 59 ; LE BOULC'H (A.-Cl.), *La cathédrale de Dol*, collection Art et Société, P.U. Rennes, 1999 ; MUSSAT (A.), *Arts et cultures de Bretagne*, op. cit., p. 55, 56, 57, 62, 112, 132 ; RHEIN (A.), «La cathédrale de Dol», *Bulletin monumental*, tome 74, 1910, Caen 1910-1911, p. 369 à 433.

colonnettes en délit qui semblent se détacher de la masse ; celle qui donne sur l'espace réservé aux fidèles reçoit les arcs doubleaux et la retombée des ogives. Les tailloirs octogonaux sont ornés de chapiteaux à crochets. Au-dessus d'un boudin mouluré, le triforium aveugle est constitué, à chaque travée, de deux baies en tiers-point d'une ampleur peu commune, reposant sur trois colonnettes aux chapiteaux à crochets. Des fenêtres hautes, également en tiers-point forment, au-dessus d'une galerie de circulation d'inspiration anglo-normande, le dernier étage. La voûte d'ogives, lancée à une vingtaine de mètres au-dessus du sol et retombant sur une haute colonne, accentue l'impression d'élévation ; les clefs sont agrémentées de fines couronnes de feuillages.

Le transept et le chœur sont postérieurs d'un demi siècle. La différence entre les deux campagnes de travaux se lit à la sculpture plus fine des chapiteaux, dès le niveau de la croisée, dont la voûte, les ogives et les liernes sont soutenus par quatre grosses piles cantonnées d'un faisceau de colonnettes, à raison de seize du côté occidental plus ancien et de vingt à l'opposé. Les croisillons, à deux travées chacun, offrent la même ordonnance que la nef à quelques nuances près ; la galerie de circulation n'est pas munie d'arcades. Au-dessus de la croisée du transept s'élève une tour-lanterne carrée, basse, mal éclairée et terminée par un toit pyramidal trapu.

Quant au chœur à cinq travées, achevé vers 1265 si on se fie à une mention discutable de *chorus* dans un règlement de l'évêque Étienne, il a les mêmes dispositions en élévation que la nef. Mais il présente la double particularité de se terminer par un chevet plat et d'être entouré d'un déambulatoire rectangulaire à neuf chapelles, disposition d'ensemble rare en France mais d'un usage fréquent en Grande-Bretagne. La première chapelle du chœur, la plus vaste, située au nord-est, dédiée à Notre-Dame, servait au culte paroissial sous le vocable du Crucifix. Sa voûte portée sur deux doubleaux qui se croisent à angle droit est, ne serait-ce que par ses ogives, ses petites voûtes très bombées et ses fenêtres plus élevées que les autres, d'inspiration angevine, d'un style dit Plantagenêt caractéristique. La chapelle axiale, en l'honneur de saint Samson, est plus tardive, date du début du XIV^e siècle et est constituée de deux travées profondes et d'une abside à trois pans. Elle est éclairée par cinq fenêtres en arcs brisés garnies de meneaux. L'une des quatre autres, située au sud, renferme dans ses murs un puits. Les piliers des grandes arcades, formés d'un massif cantonné de dix colonnettes à gorges, l'assemblage des baies de la galerie de circulation, les chapiteaux à crochets fleuris identifient aussi la campagne de travaux.

Ces chapelles recevaient, dans des enfeux de faible profondeur, les tombeaux des évêques depuis Étienne I^{er}. Leurs tombes se voyaient encore au XVIII^e siècle avant d'être détruites en 1742 : la dalle à l'effigie de Jean VIII (mort en 1280), le magnifique tombeau de marbre noir de Thébaud I^{er} de Pouancé (mort en 1301), celui de Thébaud II de Moréac situé devant le maître-autel (1312). Le tombeau de Jean IX du Bois mort

en 1324 était en marbre noir relevé d'arcades et de six figures de marbre blanc. Celui d'Étienne II Cœuré (mort en 1429) était *haut de trois pieds et demy, garny d'arcades et de figures* et l'évêque y figurait, vêtu *pontificalment* (sic). Jean X de Bruc est inhumé dans la croisée nord du transept et son tombeau est orné d'une plaque tumulaire en cuivre disparue en 1742.

La maîtresse vitre, que certains supposent d'origine normande, offre aux regards des visiteurs le plus ancien vitrail d'Armorique de la fin du XIII^e siècle, un œuvre d'art plusieurs fois restaurée, dont les médaillons quadrilobés du tympan racontent des épisodes de la vie du Christ avec son Enfance et sa Passion, l'Annonce aux bergers, les histoires d'Abraham, de sainte Marguerite d'Antioche, de sainte Catherine et, il va de soi, du fondateur saint Samson et de ses premiers successeurs.

À la différence du vaisseau, un modèle d'unité à quelques nuances près, la façade occidentale surprend le visiteur par sa diversité qui n'est pas cependant dépourvue d'attrait. Le pignon et les deux tours d'encadrement ont subi, sans cesse, des remaniements qui se sont poursuivis jusqu'au XVIII^e siècle. Sur une souche romane d'avant l'incendie de 1203 qui se retrouve dans une partie du rez-de-chaussée de la tour méridionale, la seule de notre époque, on a élevé quatre étages à partir du XII^e-début XIII^e jusqu'au XVI^e siècle, soulignés par les grandes arcades en tiers-point, les arcatures aveugles, les pilastres et la balustrade flamboyante la plus tardive. À l'aube du XVI^e siècle, l'évêque Mathurin de Plédran (1504-1521) ordonne la démolition de la tour romane, au nord de la façade, et commence l'étape d'une reconstruction en quatre temps restée inachevée. Le porche d'entrée, jadis couvert en appentis, a disparu et il ne reste plus qu'une porte surmontée d'un arc brisé dont les voussures reposent sur des colonnettes ornées de chapiteaux à feuillages. La grande verrière qui ajourait la nef a été aveuglée au XVIII^e siècle pour permettre l'installation d'un buffet d'orgues.

La façade septentrionale, d'allure froide et austère, offre plus d'unité. Elle épousait à l'origine le tracé des fortifications et participait à la défense de la cité. Les chapelles latérales du chœur sont encore surmontées d'un parapet crénelé, muni d'archères.

La façade méridionale, dépourvue de tout rôle défensif est davantage ouverte vers la ville et décorée. On y découvre deux entrées. Le petit porche ou porte à l'Évêque, du XIII^e siècle, situé en face du palais épiscopal, a été remanié sous Étienne Cœuré (1405-1429) et ses arcades sont décorées d'un cordon de feuillage de note très bretonne. Le grand porche, construit au cours du XIV^e siècle, repris sous Étienne Cœuré du temps de Jean V, communique avec le croisillon sud du transept. Ce beau passage voûté d'ogives, de plan carré, d'un usage traditionnel dans le duché (Tréguier) où il peut servir de lieu de réunion aux responsables paroissiaux, est ouvert sur chacun de ses trois côtés. Ces passages, soulignés par de puissants massifs rectangulaires à colonnettes, comportent une large arcade à triples voussures, ornées au Moyen Âge de sculptures qui ont été

détruites à l'époque révolutionnaire. Les angles méridionaux ont été plus tard renforcés par des massifs de maçonnerie ornés de colonnettes faisant office de contreforts. Ces dais de pierre et la terrasse ont fait l'objet de restaurations tardives (1906). Tout au long de l'édifice, au niveau du comble, court une balustrade finement ajourée et apparaissent des contreforts et des arcs-boutants.

2.3.2. L'agglomération dispose au xv^e siècle de trois paroisses

La paroisse primitive du Crucifix est desservie, sous le contrôle du chapitre, dans la chapelle Notre-Dame du chœur de la cathédrale qui abrite une belle statue de la Vierge. Son ressort se limite à une partie de la ville close⁹³.

La paroisse Notre-Dame remonte sans doute au xi^e siècle mais apparaît pour la première fois dans une charte du 25 avril 1109. Une tradition que n'appuie aucune preuve écrite veut qu'elle ait été fondée par Riwalon seigneur de Combourg au xi^e siècle. Elle dessert la majeure partie de la ville et les faubourgs ; l'ensemble constitue le Bourg-Notre-Dame ou Sainte-Marie.

L'église ancienne, propriété par moitié du chapitre et des moines de Saint-Florent de Saumur, a été démolie au siècle dernier, en 1879. L'édifice paroissial comportait une nef de 46 m de long sur 16 m de large avec ses collatéraux, un transept dont la croisée, soulignée par quatre arcades cintrées, était surmontée d'une tour carrée et d'un superbe clocher à flèche en ardoises (fig. 4). Il se terminait par un chevet rectangulaire

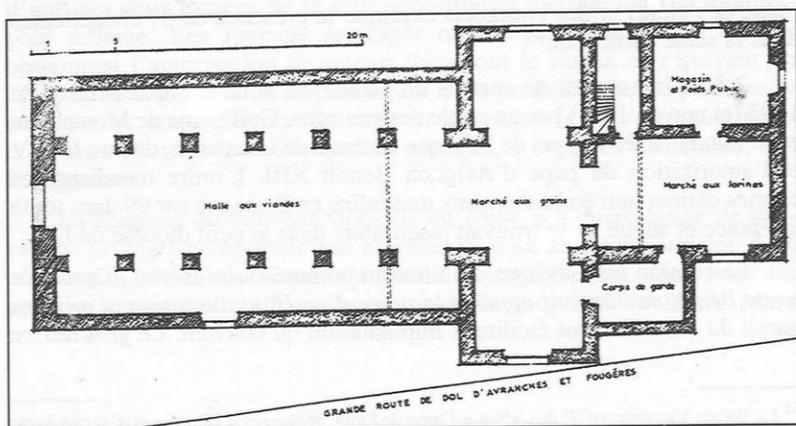


Figure 4 – Plan de l'ancienne église Notre-Dame de Dol (extrait de P. Amiot, Dol-de-Bretagne d'hier à aujourd'hui, p. 77).

⁹³ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 G 108 ; GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, op. cit., tome IV, p. 504.

éclairé par deux fenêtres à un meneau, ornées d'un trèfle. La façade occidentale, refaite fin XV^e-début XVI^e siècle, comportait une entrée ornée de belles moulures en accolade, de fines colonnettes d'encadrement, d'une archivolte en arc brisé à voussures multiples. L'éclairage était assuré par une grande fenêtre flamboyante à trois meneaux et à tympan orné de roses. Une autre fenêtre de petite dimension, ornée d'un quadrilobe, s'ouvrait au-delà d'un contrefort de façade. Le porche, démoli vers 1775, aurait pu servir de lieu de réunion.

Ce bâtiment, roman à l'origine, dont La Bigne-Villeneuve avait jadis relevé des similitudes avec Saint-Melaine de Rennes, fit l'objet de plusieurs campagnes de restauration dont témoignaient l'appareil de façade, les fenêtres de facture différente, en plein cintre dans la nef, en arc brisé du XIV^e dans le transept, les décors et le vitrage. Quelques vestiges de colonnes et de chapiteaux historiés, à personnages, sont conservés, dans l'actuel square Nominé⁹⁴.

La paroisse dépendant de l'Abbaye-sous-Dol ou encore de l'Abbaye tout court, en fait un prieuré relevant de Saint-Florent de Saumur, a été fondée en 1079 par l'évêque Éven sur le territoire de Carfantin, route de Plerguer. Elle dessert alors la rue et *grand chemin* de Dol à Dinan⁹⁵.

Plusieurs chapelles se rencontrent sur le territoire urbain : Sainte-Madeleine du château ou l'oratoire privé de l'évêque, Saint-Marc de l'Hôpital, Notre-Dame des Carmes, Notre-Dame des Tanguères. La générosité des clercs et des bourgeois explique la présence de 37 chapellenies dans la seule cathédrale⁹⁶.

2.3.3. Un couvent de carmes est fondé sur le tard, officiellement en 1403 (et non en 1401) par un noble des environs, Guillaume de Montauban et de Landal, avec l'appui de l'évêque Richard de Lesmenez, du duc Jean V et l'autorisation du pape d'Avignon Benoît XIII. L'ordre mendiant des carmes détient huit établissements masculins en Bretagne sur 99 dans toute la France et aucun ne se trouvait jusqu'alors dans le petit diocèse de Dol.

La cession par l'évêque d'un terrain nommé *l'aire Béart, joignant la porte Béart, maintenant appelée la porte d'en Haut*, de maisons voisines aurait dû normalement faciliter l'implantation du couvent. Le gros œuvre

⁹⁴ LA BIGNE-VILLENEUVE (P. de), «Notre-Dame de Dol», *Mélanges d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome I, 1855, p. 183 ; AMIOT (P.), *Dol-de-Bretagne, op. cit.*, p. 74.

⁹⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 313 (aveu du 4 novembre 1449).

⁹⁶ Les chapellenies du ou de Saint-Avoye, Saint-Esprit, Saint-Eutrope, Saint-Étienne, Saint-Géran, Saint-Jean l'Évangéliste, Saint-Gratien, deux Saint-Laurent, deux Saint-Martin, Saint-Marguer, Saint-Michel, Saint-Nicolas, Saints Pierre et Paul, Saint-Samson, Saint-Thébaud, Saint-Yves, Sainte-Catherine, Sainte-Madeleine, trois Sainte-Marie, Bazillé, le Clos-Anger, La Roche, Plusquepoix, Tartifume.

est d'ailleurs commencé et les premiers murs sortent du sol quand des difficultés inopinées surgissent, provoquées par une intervention des chanoines et des recteurs de Notre-Dame de Dol, hostiles à l'implantation des frères mendiants pour des raisons basement matérielles. Un procès est intenté en cour pontificale dans le but de surseoir aux travaux (1405). Pour comprendre les tenants et les aboutissants décrits par H. Martin, il faut se rappeler que nous sommes à l'époque du Grand Schisme et plus précisément dans la phase dite de soustraction d'obédience réclamée par la majorité des protagonistes. L'attitude hésitante d'un pape contesté s'explique, dans un climat de crise, par un souci de ne pas s'aliéner une partie du clergé breton resté fidèle à sa cause, tandis que les carmes affichent plutôt des sympathies romaines. Benoît XIII commence par débouter les séculiers de leur demande puis revient sur sa décision et condamne les carmes à démolir les premiers murs, une mise en demeure que les intéressés se refusent à exécuter malgré une sentence d'excommunication ! La querelle dure des mois avant que le nouvel évêque Étienne Cœuret n'arrache au pape un compromis. Guillaume de Montauban calme les esprits en allouant 60 sous de rentes au chapitre⁹⁷.

Les travaux reprennent mais trop lentement, faute de revenus. On y travaille encore en 1466 quand Jehan de Montauban, amiral de France, descendant du fondateur, lègue, dans son testament du 18 avril, 100 livres pendant vingt ans pour achever la construction⁹⁸. La présence de cet établissement d'une douzaine de religieux seulement, à proximité d'une des deux entrées de la ville, imprime sa marque dans la topographie urbaine. Les revenus semblent modestes, même si les carmes obtiennent l'autorisation de quêter dans tout le duché et reçoivent en 1509-1511 la permission de *publier en leurs predicacions les pardons et indulgences concédés par le pape et de requérir et demander leurs aumosnes charitables*, allusion à la pratique, ô combien discutable, des indulgences.

La chapelle du couvent, démolie en 1804, n'a guère laissé de souvenirs. Le *logis* comportait une tourelle avec un escalier à vis qui a été conservée, une bibliothèque, un jardin et un cimetière. Une terre lui appartient, rue de la Chaussée, et borne la propriété de Pierre Mare en 1526⁹⁹.

⁹⁷ MARTIN (H.), *Les ordres mendiants en Bretagne*, Institut armoricain de recherches historiques de Rennes, 1975, p. 62-63, 101, 106, 122, 145, 158, 213, 220, 233 ; LA BORDERIE (A. de) et VILLERS (L. de), « Histoire des carmes en Bretagne », dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1896, p. 193 à 197.

⁹⁸ BNF, ms fr. 8269 f° 70, testament cité par H. MARTIN, *Les ordres mendiants*, op. cit., p. 281.

⁹⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 343 (17 juin 1526).

3. Pouvoirs et société au XV^e siècle

Si l'évêque et les chanoines gouvernent encore la ville en même temps que le diocèse, d'autres forces politiques se manifestent désormais : le capitaine et ses adjoints aux ordres du duc, les porte-parole, procureur et miseur, de la communauté des bourgeois.

La société est à l'image des activités et du rayonnement d'un microcosme urbain qui ne semble pas dépasser les 2 000 âmes. Une minorité de marchands, de clercs, d'administrateurs, de juristes (notaires, avocats, procureurs) impose sa loi aux artisans du textile et du cuir, aux ouvriers du bâtiment, aux exploitants agricoles des faubourgs, à une marginalité de secourus et de mendiants dont le nombre s'accroît avec les menaces dans les marches frontalières voisines, les mortalités et les guerres d'indépendance de la fin du XV^e siècle.

3.1. Les hommes d'Église

L'histoire de Dol reste toujours celle de ses évêques et du chapitre de Saint-Samson, de leur domination temporelle et spirituelle.

3.1.1. Dans la cité et franc régnaire de Dol, l'évêque est seul et souverain seigneur rappelle fermement en 1460 le secrétaire du cardinal de Coëtivy, en conflit avec François II.

La liste des prélats que nous dressons commence par Geoffroy de Coëtmoisan qui conserve son poste sous Jean IV malgré son passé «blésois» et ses démêlés avec le duc au sujet des travaux de défense¹⁰⁰.

Tableau 3 – Les prélats sous les Montforts

- *Geoffroy II de Coëtmoisan*, ancien abbé de la Couture au Mans, devenu évêque de Quimper puis transféré à Dol le 20 mars 1357, mort le 30 novembre 1380 (23 ans d'épiscopat).
- *Guy de Roye*, d'origine flamande, fils de Mathieu de Roye grand maître des arbalétriers de France, ancien chanoine de Noyon, doyen de Saint-Quentin, évêque de Verdun, transféré à Dol le 27 mai 1381 par l'antipape Clément VII. Il est devenu archevêque de Tours le 17 octobre 1382, transféré ensuite à Sens en octobre 1382 puis à Reims où il meurt en 1409 (un an et demi d'épiscopat à Dol).
- *Pierre Amelius*, augustin, abbé commendataire de Saint-Méen, docteur en théologie, évêque de Sinigaglia en Italie en 1375, transféré à Dol en juin 1382 où il meurt le 23 décembre 1382 (six mois).
- *Évrard ou Éverart de Trémigon ou Trémaugon*, originaire de la région de Combourg, ancien doyen du chapitre de Chartres, chanoine de Paris, docteur in

¹⁰⁰ LA BORDERIE (A. de), *Histoire*, tome IV, *op. cit.*, p. 117-118.

utroque, maître des requêtes et conseiller du roi, nommé évêque de Dol par Clément VII le 17 octobre 1382, mort en 1386 (4 ans).

– *Guillaume III de Bries ou de Briz*, ancien évêque de Rennes, aumônier et argentier du duc Jean IV, transféré à Dol le 27 août 1386, mal vu de Jean IV, mort dans la disgrâce et la pauvreté le 2 février 1391 (moins de 5 ans).

– *Richard de Lesmenez*, ancien Grand Chantre de Nantes, archidiacre du Poher, trésorier du duc, évêque de Dol depuis le 17 février 1391, responsable de l'introduction des carmes, mort le 25 mai 1405 (environ 14 ans).

– *Étienne II Cœuret, Cœuret ou Ceuret*, originaire de Fougères, ancien archidiacre de Nantes, official à Paris, chancelier du duc, évêque de Saint-Brieuc en 1404, transféré à Dol le 6 novembre 1405 par Benoît XIII, participe à de nombreux conciles et ambassades, mort le 6 décembre 1429 (24 ans).

– *Guillaume de Montfort*, noble d'une famille de Lohéac, prieur de Saint-Lazare de Montfort, ancien évêque de Saint-Malo puis de Saint-Brieuc, transféré à Dol le 5 mai 1430, en mauvais termes avec Jean V, refuse de rester sur ce siège et gagne l'Italie où il devient cardinal de Sainte-Anastasia (mort à Sienne en septembre 1432) (quelques semaines).

– *Jean de Bruc*, noble de Glénac dans le diocèse de Vannes, archidiacre de Nantes, vice-chancelier de Bretagne, ancien évêque de Tréguier transféré à Dol par le pape Martin V, le 15 mai 1431, décédé au cours d'un voyage à Vannes le 1^{er} novembre 1437 (six ans).

– *Alain de Lespervez*, noble de Cornouaille, frère cordelier, nommé à Dol par Eugène IV le 11 décembre 1437, transféré à Quimper en septembre 1444 puis archevêque de Césarée de 1451 à 1455 (moins de 7 ans à Dol).

– *Raoul de La Moussaye*, noble de Plénée-Jugon, ancien doyen de Nantes, protonotaire apostolique, maître des requêtes de Jean V, évêque de Dol depuis le 24 août 1444, mort le 11 avril 1455 au cours d'un déplacement à Vannes pour assister à la canonisation de saint Vincent Ferrier (11 ans).

– *Alain II de Coëtivy*, noble de Coët-Lestremeur en Plouneventer, évêque d'Avignon, cardinal de Rome, évêque commendataire de Nîmes, d'Uzès de Sabine, prévôt de Toulouse, de Vertou, abbé de Redon, promu à Dol le 18 juin 1456, meurt à Rome en 1474. Ce cumulard n'a jamais résidé à Dol et a même souhaité un moment résigner son siège breton au profit d'un jeune cousin, Gabriel du Châtel, évêque d'Uzès ! (18 ans... d'absence).

– *Christophe de Penmarc'h*, fils d'un chevalier, neveu du précédent, nommé le 7 février 1474, après la résignation de son oncle, transféré le 14 janvier 1478 à Saint-Brieuc (mort en 1505) (2 ans).

– *Michel Guibé*, fils d'Olive sœur de P. Landais, chanoine de Notre-Dame de Nantes, évêque de Saint-Pol, transféré à Dol le 14 janvier 1478, envoyé à Rennes le 29 mars 1482 (3 ans environ).

– *Thomas I James*, natif de Saint-Aubin-du-Cormier, docteur in *utroque*, prieur de Saint-Jacques de Pirmil, archidiacre de Penthhièvre, ancien évêque de Léon transféré à Dol le 29 mars 1482, mort le 4 avril 1504. (22 ans).

– *Mathurin de Plédran*, noble breton, nommé le 12 juin 1504 au 10 décembre 1521. (16 ans et demi).

La liste révèle plus d'instabilité qu'à l'époque précédente. Sauf exception, la plupart des évêques ne font que passer à Dol puisque, sur une période de 140 ans, après le décès de Geoffroy II déjà comptabilisé, de 1381 à 1521, quinze prélats se succèdent, ce qui donne une moyenne légèrement supérieure à 9 ans.

Le choix de l'évêque de Dol est souvent le résultat de subtiles négociations entre le pape qui désigne le candidat, la Chambre apostolique qui encaisse des droits ou *servitia* en guise de confirmation, le duc qui souhaite contrôler le choix des évêques du duché et placer ses créatures, les chanoines soucieux de vivre en bonne intelligence avec celui qui est officiellement le premier d'entre eux, et le roi qui n'est pas mécontent d'intervenir dans les affaires du duché par le biais de ses ambassadeurs et des pressions qu'il exerce à Rome ou à Avignon. L'époque de Jean IV correspond au début du Grand Schisme de 1378 qui divise la chrétienté en deux obédiences, l'une romaine avec Urbain VI soutenue par l'Angleterre, l'autre avignonnaise avec Clément VII appuyée par le gouvernement français. Cette rupture place l'Église bretonne en général et le siège de Dol en particulier dans une situation délicate. Jean IV est très embarrassé par un conflit de longue durée qui risque de le mettre en porte à faux avec l'Angleterre qui l'avait hébergé et secondé durant les années d'exil.

Urbain VI aurait aimé placer son confesseur, Pierre Amelius, un augustin, ancien abbé de Saint-Méen puis évêque de Sinigaglia en Italie. Le choix est bon puisqu'il s'agit d'un brillant docteur en droit civil et en droit canon, un temps pénitencier apostolique et bibliothécaire du pape Grégoire XI. Pourtant il ne pourra jamais exercer ses fonctions sur place et restera évêque *in partibus*. Car, entre temps, Clément VII (alias Robert de Genève) a désigné un légiste du roi de France, Guy de Roye, ancien évêque de Verdun, transféré le 27 mai 1381 ; c'est lui qui s'impose pour quelques mois seulement.

La cause avignonnaise l'emporte désormais avec Évrard de Trémagnon ou de Trémigon, ancien doyen du chapitre de Chartres, maître des requêtes parisien (17 octobre 1382-1386), avec Guillaume Le Briz, chanoine parisien puis évêque de Rennes, aumônier et argentier ducal, transféré à Dol le 27 août 1386, où il décède le 2 février 1390, puis avec Richard de Lesmenez, un fidèle de Jean IV, ancien grand chantre de Nantes, archidiaque de Poher, secrétaire ducal et trésorier, nommé le 18 février 1391 et demeuré jusqu'au 6 novembre 1405. Sous l'épiscopat de ce défenseur des intérêts bretons, le droit de visite de l'archevêque de Tours étant, une fois de plus, remis en cause au nom des prétentions à la métropole, le prélat tourangeau Hamelin est fort mal reçu par les Dolois lors d'un de ses déplacements en mai 1400.

On constate que, sous Jean V et ses successeurs immédiats, les transferts sont fréquents et Dol constitue le terminus de beaucoup de brillantes carrières.

C'est le cas pour Étienne Cœuret, archidiacre de Nantes devenu évêque de Saint-Brieuc et transféré à Dol le 6 novembre 1405 où il meurt le 6 décembre 1429 au terme d'un épiscopat d'un quart de siècle fertile en événements ! Son successeur Guillaume de Montfort, originaire de Dinan, nommé le 5 mai 1430 à Dol après avoir été évêque de Saint-Malo, entretenait de mauvais rapports avec duc et préfère quitter la Bretagne pour Rome où il est connu sous l'appellation de *cardinal de Dinan*. On fait connaissance ensuite de Jean de Bruc, un ancien chanoine et archidiacre de Nantes, scolastique de Saint-Brieuc puis évêque de Tréguier, transféré le 6 octobre 1430, d'Alain de Lespervez, un frère mineur résidant à la cour où il sert de précepteur au comte de Montfort (11 décembre 1437). Il sera un des rares évêques à être transféré sur un autre siège breton, à Quimper en 1444, avant d'achever son cursus comme archevêque de Césarée. Le siège revient d'abord à Raoul de La Moussaye, ancien doyen de Nantes et protonotaire apostolique, évêque de 1444 à 1455¹⁰¹.

Les évêques commendataires et cumulards font leur apparition à Dol avec le cardinal Alain de Coëtiivy, choisi par le pape Calixte III en 1456 contre la volonté du chapitre qui avait élu un de ses membres, le docteur ès lois Jean de La Moussaye, alors professeur en droit civil à l'université d'Angers.

Le candidat imposé, agréé bon gré mal gré par l'archevêque de Tours qui vient sur place proclamer la nullité et l'invalidité de l'élection pourtant canonique du chanoine, est un breton d'origine, né à Plouneventer au pays de Léon, parent par sa mère de Tanguy du Chastel. Au faîte d'une carrière bien conduite tant à la Curie que dans les instances du royaume, il est devenu évêque d'Avignon (1437), évêque commendataire de Nîmes, d'Uzès, de Sabine, prévôt de Toulouse, prévôt de Saint-Martin de Vertou, abbé de Redon et plusieurs fois chanoine ! Bien entendu, il ne vient jamais visiter son bénéfice dolois où il se fait remplacer, pour percevoir les revenus, par Ambroise de Cambrai, évêque d'Alet. Ce prélat, digne de figurer dans la liste des princes de la Renaissance, domicilié dans le luxueux palais romain du Campo de Fiori est retenu dans l'entourage du Saint-Père, à la cour pontificale où il est fait cardinal du titre de Sainte-Praxède et évêque de Palestrina ; il est pourtant soucieux de ses intérêts matériels qu'il défend *droitement* en personne ou par la bouche de son secrétaire Jean de Joyez. C'est, en effet, le même homme qui fait octroyer à sa cathédrale une pluie de lettres d'indulgences, qui conteste des usurpations duciales et ose rappeler, en 1460, à François II qu'il est le seul maître dans sa ville et que nul, du sénéchal au simple sergent, ne doit agir sans son

¹⁰¹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne, op. cit.*, tome I, p. 184, 402-403, 426, 428, 432, 499-500, 553 789 ; DUINE (F.), «La métropole de Bretagne», *Annales de Bretagne*, tome XXXIII, 1918-1919, p. 242 à 261.

assentiment¹⁰². L'âge venu, il résigne son siège en février 1474 en faveur de son jeune neveu, Christophe de Penmarc'h, qui doit obtenir une dispense d'âge. Bel exemple de népotisme ! Le nouveau désigné, *endoctriné* à Rome, ne reste guère en place et est transféré dès 1478 à Saint-Brieuc.

3.1.2. La plupart des choix agréent d'autant plus au duc que les candidats proposés et recommandés par la papauté (Thomas James en 1482) sont des hommes du sérail.

Ce sont, en effet, tantôt des familiers, un confesseur (Alain de Lespervez sous Jean V), des conseillers, un chancelier (Étienne Cœuret sous Jean V), un trésorier (Alain de Lespervez en 1391), un maître des requêtes de l'hôtel ducal (Raoul de La Moussaye sous Jean V), un vice-chancelier (Jehan de Bruc sous Jean V, Raoul de La Moussaye sous François I^{er}), le neveu de Pierre Landais (Michel Guibé). En est-il autrement, un choix mécontente-t-il le souverain breton que ce dernier a toujours la possibilité de geler les avoirs du régaire comme le fait, pendant dix-huit mois, Jean V après le départ de Guillaume de Montfort pour l'Italie.

Ces prélats sont souvent des hommes cultivés, docteurs *in utroque*, en droit canon et en droit civil (Guy de Roye, Évrard de Trémigon, Étienne Cœuret, Thomas James), au moins bacheliers en décret et leur savoir contrôlé. Le cardinal d'Albano a servi de garant de moralité et de savoir au prêtre bachelier en décret, Jean de Bruc devant le pape Martin V avant d'être recommandé au duc pour l'évêché de Dol.

3.1.3. Les évêques de Dol laissent de nombreux témoignages de leur présence.

Ils dirigent en personne les travaux au château, à la cathédrale (Étienne Cœuret), font des dons aux églises et aux carmes, réunissent des synodes diocésains (Étienne Cœuret en septembre 1427), publient des statuts (Jean de Bruc entre 1431 et 1437), réglementent la vie religieuse du diocèse (Alain de Lespervez). Raoul de La Moussaye ordonne aux prêtres de son diocèse d'enregistrer les baptêmes dans un livre de papier ou de parchemin, décision très importante qui inaugure la série des registres paroissiaux.

Chaque nouvel évêque fait une première entrée remarquée dans sa ville, à cheval, précédé du sire de Landal qui tient la bride. On connaît celle de Raoul de La Moussaye le 25 décembre 1444. Il prête serment entre les mains de l'archidiacre représentant du chapitre, reconnaissant d'avoir été bien élu, d'être *légitime et fidèle* aux droits, libertés et privilèges de son église ; il s'engage aussi à ne point aliéner le patrimoine épiscopal. Le

¹⁰² POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne, op. cit.*, tome I, p. 664, 673, 677-679, 789. Alain de Coëtyv mourut à Rome le 3 mai 1474.

même Raoul de La Moussaye fonde dans la cathédrale trois chapellenies et lègue à son église 400 livres de rentes¹⁰³.

Leur prééminence est reconnue à l'échelle du duché. Ils servent d'ambassadeurs auprès du Saint-Siège, du roi de France ou de tout autre souverain¹⁰⁴. Thomas James est délégué auprès de Sixte IV qu'il connaît bien pour avoir été gouverneur du château Saint-Ange à Rome. Ils assistent aux conciles qui traitent du Grand Schisme (Étienne Coeuret à Pise en 1409, à Constance en 1415). Ils siègent au conseil ducal, aux états de Bretagne, immédiatement à la droite du duc *en habit royal*, avant leurs collègues de Rennes, de Nantes et de Quimper¹⁰⁵. Ils donnent leurs avis sur tout, sur le concordat de Redon en 1441 qui souhaite, entre autre, que les papes ne désignent comme évêques d'Armorique que des personnalités fidèles et agréables au duc. Les souverains pontifes connaissent et respectent nos prélats, entretiennent avec eux une correspondance, n'hésitent pas à leur faire part de leurs états d'âme. Martin V recommande à Jean V de faire preuve de modération à l'égard d'Étienne Coeuret avec qui il est en conflit au sujet des fortifications de sa ville et le dépeint en des termes dithyrambiques : «d'une culture immense, d'un zèle sincère, d'une conduite pure et dont les longs travaux, les efforts infatigables, dispendieux pour lui mais fructueux pour l'Église ont poursuivi et ramené la paix dans le concile, gloire qui rejaillit sur le duc dont il est le conseiller et dont il a célébré et défendu les droits et l'honneur dans le concile»¹⁰⁶.

Les évêques ont leurs tombeaux dans la cathédrale et y ont laissé leurs armes comme celles de l'évêque Thibaud de Pouancé (1280-1301). Il reste le cénotaphe de Thomas James, un témoignage de sculpture de la Renaissance italienne récemment introduite en Bretagne par des Florentins, les frères Antoine et Jean Juste. Il est financé en 1507 par le neveu du prélat, trésorier du chapitre et prieur commendataire de Léhon.

3.1.4. L'administration épiscopale et ses responsables commencent à être mieux perçus par les statuts inscrits sur le calendrier-obituaire ou Livre Rouge depuis 1256¹⁰⁷

Autour de l'évêque, considéré comme le premier des chanoines, gravitent les membres du chapitre de Saint-Samson, un bien modeste collège

¹⁰³ GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Usages et droits féodaux en Bretagne*, Rennes, 1902, p. 3.

¹⁰⁴ JONES (M.), *Recueil des Actes de Jean IV*, n° 763, p. 480 à 482.

¹⁰⁵ Dom MORICE, *Preuves*, II, 686, 688, 690 : Evard de Trémigon à Rennes en mai 1384.

¹⁰⁶ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne*, op. cit., tome II, p. 463, 594.

¹⁰⁷ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 G 108, 281 bis, 373 ; Dom MORICE, *Preuves*, I, 994 ; DUINE (F.), «La métropole de Bretagne», *Annales de Bretagne*, volume 32, 1917, p. 217 à 237 avec une analyse du Livre rouge, un calendrier-obituaire (p. 230).

de quinze chanoines (avec l'évêque), qui se réunissent dans une petite salle rectangulaire, accolée au collatéral sud de la nef.

Ces dignitaires reçoivent des dons des fidèles en argent ou en nature (en cire), un tiers des taxes exigées des curés à chaque synode, perçoivent divers droits d'étalage en ville, des loyers sur quelques maisons particulières, 12 sous sur le moulin de l'Archevêque, la moitié des revenus de l'église Notre-Dame, et exploitent quelques vignes et prés dans les faubourgs et à la campagne. Vingt-quatre stalles sculptées d'arcs triflés, de rinceaux, de figures humaines et animales, d'une belle facture du XIV^e siècle, leur sont réservées dans le chœur¹⁰⁸.

Le gouvernement comprend parfois un coadjuteur quand le prélat est trop vieux : Robert Paynel est vicaire général d'Henri du Bois en 1348, Jehan de La Moussaye de son parent Raoul de La Moussaye en 1451. Du temps du cardinal de Coëtivy, toujours absent, le responsable du diocèse est Guillaume Le Roux puis l'évêque de Mégare. D'autres dignitaires sont permanents dans le cadre du diocèse et de trois doyennés. Le premier d'entre eux est le grand chantre qui représente souvent le chapitre aux conciles ou aux états de Bretagne, sert d'ambassadeur extraordinaire, de négociateur dans les traités.

Plusieurs noms sortent de l'anonymat au hasard d'un texte : Raoul en 1032, Olivier en 1231, Geoffroy de Montferrand en 1235, Thébaud de Pouancé en 1264 avant de devenir évêque, Raoul de Gourmalon en 1280, Nicolas Le Vicomte en 1314, Pierre Le Bart en 1337, Mathieu Le Bart, ancien chancelier de Bretagne, chantre en 1340, Rainfroy Le Voyer en 1355, Guy de Cléder un docteur en *loix* en 1364, Jehan Le Brun licencié *in utroque* en 1371, Prigent Le Chevalier en 1401, Jehan Le Chevalier en 1403, Guy Le Charpentier mort en 1416, Pierre de Beauchesne en 1412-1420, Olivier Rolland en 1432-mort en mai 1449, Robert Ruallo ou Ruellanen 1448-1460, Robert Guibé neveu de Pierre Landais, François Vitrou docteur en décrets du temps de François II.

L'archidiacre qui visite les paroisses du diocèse et des enclaves jusqu'en Normandie est en seconde position et unique, contrairement à d'autres diocèses. Il occupe un bel hôtel particulier depuis 1256 : Geoffroy début du XII^e siècle du temps de l'évêque Baudry, Olivier fin XII^e siècle, Rolland Guihomar en 1301, Raoul de Viliers en 1312, Henri du Bois en 1340, Jehan Mindrey en 1400, Michel Le Monnoyer en 1400, Guillaume Roussel en 1429, Guillaume du Breil en 1434, Alain de Rosmadec en 1442-1464.

¹⁰⁸ Dom MORICE, *Preuves*, I, 739, 745, 1053-1054 ; GUILLOTIN DE CORSON (Abbé), *Pouillé*, tome I, p. 467 à 478 ; DUINE (F.), *La métropole de Bretagne*, op. cit., p. 235 à 237, 409 à 423.

Le scholastique est responsable du choix des enseignants. Quelques Dolois ne se contentent pas de l'école épiscopale locale et vont poursuivre des études à Paris, une douzaine en 1378, une vingtaine en 1394¹⁰⁹. Plusieurs noms de scholastiques sont conservés : Jehan de Villiers signalé en 1340, Guillaume de Saint-André en 1401, Pierre Bretin en 1415, Yves de Grandville en 1416, Jehan Lesné en 1424, Guillaume Le Voyer en 1457-1460.

Le trésorier est, avec les receveurs et les fermiers subordonnés, nécessaire à la bonne gestion du régaire. À son rôle économique si important s'ajoutent l'entretien du luminaire, des reliquaires et le bon déroulement des offices. On découvre à ce poste : Pierre d'Acigné en 1310, Geoffroy La Vache en 1357, Roland de La Rivière en 1399, Étienne Barras en 1400, Brient Le Bouteiller en 1411-1416, Noël Roussel en 1429, Jehan Le Théoux en 1475, Bertrand Moutatd en 1492.

Des services fonctionnent comme dans tout évêché bien organisé. Une chancellerie publie les actes officiels et devient un rouage indispensable, une bénédiction pour les historiens ! La psalette, instituée en 1265, initie les clergeons au chant, enseigne le latin et la grammaire, éduque et héberge quatre enfants de chœur. Une officialité principale ou *grand officialat* est le tribunal ecclésiastique et son sceau, tenu par un *séelleur* de confiance, cru sur parole (sic), est source de profits dont nous aurons l'occasion de reparler. Il existe quatre autres *officialats*, celui du vicariat et ceux des enclaves de la seigneurie ecclésiastique dans les diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Rouen.

Les canonicats sont souvent des chasses gardées pour le Saint-Siège ou le pouvoir ducal, un moyen de placer des favoris, de récompenser à moindre prix, par une charge lucrative, des fidèles. Le système est officialisé : le 8 novembre 1381 Clément VII accorde au duc Jean IV le droit de désigner aux sièges de Vannes et de Dol 18 clercs pourvus de bénéfices et de dignités, porte ouverte à de futures belles carrières. Des clercs cultivés s'installent à Dol dès la fin de leurs études universitaires. Jean Le Brun, chantre, est licencié *in utroque*. Sa vaste culture et sa fidélité lui valent d'être choisi comme évêque de Tréguier en mai 1371. D'autres noms de chanoines ou de prêtres dolois émergent au hasard d'une mission ou d'une nomination, sont présents dans l'entourage d'un prince.

Voici quelques personnalités signalées dans les actes :

<p>Geoffroy doyen du chapitre au XII^e siècle – Guillaume de Dinan vers 1181 – Robert Anquetil, clerc du roi Henri III d'Angleterre en 1248 – Raoul Rousselet en 1301, percepteur d'impôts pour le gouvernement royal – Bertrand</p>
--

¹⁰⁹ JONES (M.), «L'enseignement en Bretagne à la fin du Moyen Âge», *MSHAB*, tome LIII, 1975-1976, p. 48-49.

de Turse en 1296 et Olivier de la Chesnaye en 1316 – Jehan Tonsoris originaire d'Avranches, licencié en droit civil en 1343 – Guillaume Maurice en 1378 – Olivier Rolland curialiste, *scriptor* des lettres de la pénitencerie, familier de Jean V, devenu chantre de Dol le 14 mars 1431 – Simon d'Espinay fils du grand maître d'hôtel ducal, tout jeune titulaire de bénéfices, notaire apostolique, chanoine simultané de Nantes, de Rennes et de Dol – Le chanoine Robert Ruallo, secrétaire de François I^{er}, ambassadeur (ou nuncius ducal) à Rome en 1444 – Philippe de Coëtquis est chanoine de Dol en 1418 avant de devenir évêque de Léon – Pierre Piédru est sous Jean V, vicaire général de l'évêque Jean de Malestroit de Nantes et cumule les canonicats de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Aubin de Guérande et de Dol ! On signale aussi un François de Penmarc'h, doyen du chapitre, pendant la seconde moitié du xv^e siècle – Dom Alain Le Peletier prévôt en 1381 – Maître Jehan Foucher et Maître Gilles de la Fontaine en 1524-1525¹¹⁰.

Un quartier canonical existe à Dol, rue Ceinte, avec ses riches maisons prébendales, la maison de l'archidiacre Conan par exemple, et leurs dépendances. Par leur seule présence, ces beaux *ostels* et leurs occupants alimentent le commerce et l'artisanat. Il suffit de penser aux ciergiers, aux tapissiers, aux verriers, aux sculpteurs de tombeaux et de dalles funéraires, aux menuisiers qui ont fabriqué au xiv^e siècle les 80 stalles en bois sculpté de la cathédrale.

3.2. *Gestion et administrateurs du franc régairre de Dol*

La ville est la capitale d'une seigneurie ecclésiastique, tenue *nuement de Monseigneur*, une structure qu'il faut administrer. Le *franc régairre* garde, du fait de ses enclaves multiples et de ses origines, l'allure dispersée de l'archipel monastique qu'il fut à l'origine (H. Guillotel). Une enquête de 1181 sur les droits de l'archevêque, le Livre rouge, un cartulaire-pouillé du xiv^e siècle, ainsi nommé en raison de la couleur de l'encre qui fut utilisée, un inventaire d'archives anciennes de 1577, des reconnaissances de biens ou aveux, des comptes du régairre constituent la base d'une information conservée aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Le premier registre renferme des fondations, des coutumes, des privilèges, des inventaires de biens¹¹¹.

¹¹⁰ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne*, op. cit., tome II, p. 505, 854, note 3.

¹¹¹ BNF, ms. latin 5211 c ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 281 b, G 289 b, G 314 à 345 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61-64 ; DUINE (F.), *Histoire civile et politique*, op. cit., p. 274.

3.2.1. L'évêque, que certains n'hésitent pas à parer du titre comtal, passe pour être l'un des principaux seigneurs hauts justiciers bretons, vassal du duc auquel il fournit un contingent de 10 chevaliers à chaque réquisition de l'ost (1226, 1247, 1294)¹¹².

Son *fief* épiscopal, réduit et éparpillé, comprend quatre principaux éléments. Le noyau, le seul à nous intéresser dans le cas présent, regroupe l'intérieur de la cité épiscopale avec les paroisses du Crucifix et de Notre-Dame, les faubourgs à la sortie des deux grandes portes, seize autres paroisses voisines en totalité ou en partie. Toutefois le prélat a renoncé, au profit du duc, à l'exercice de la seigneurie sur trois paroisses enclavées : l'Abbaye-sous-Dol, Vildé-Bidon et Vildé-la-Marine¹¹³. Les enclaves de Châteauneuf avec cinq paroisses et de Combourg avec trois paroisses constituent la seconde composante. La troisième qui ne sera pas examinée dans cet exposé est la seigneurie de Coëtmieux située dans le diocèse de Saint-Brieuc, la quatrième la baronnie de Saint-Samson de la Roque, sur Risle, en Normandie¹¹⁴.

Dans le détail, chaque juridiction distingue le domaine propre, avec des résidences fortifiées intra ou extra-muros comme le manoir des Ormes en Saint-Léonard, des terres fieffées à des vassaux (une quarantaine), des métairies comme celle du Grand Rouvray. Le terroir, entre la Rance et la baie du Mont-Saint-Michel, renferme des granges où était stocké le produit des dîmes, des terres de labour, des prés avec surtout *la prée de Monseigneur* entre la ville close et Mont-Dol au nord, des *verdières* (prés salés), des vergers, des vignes, des bois de haute futaie et des taillis, des landes, des *jonchez* (joncs), des eaux et des marais ou *rozais* (Roz-Landrieux) avec leurs canaux d'écoulement, leurs *biés*, des étendues de vase. Le seigneur retient sur la côte et ailleurs : le produit des naufrages et des bris de mer, les épaves ou varech, les objets trouvés, les poissons royaux, *saulmons*, *esturgeons*, *porcilles*, *ballenes*, strictement réservés sous peine de graves sanctions, un ensemble de droits et de revenus énumérés dans les rares archives préservées.

3.2.2. Les recettes du régnaire dans sa partie urbaine peuvent être détaillées à partir d'aveux et de comptes.

Les Archives de la Loire-Atlantique conservent dans la série E des comptabilités tenues sous forme de rouleaux (ou rolles) de parchemin pen-

¹¹² Dom MORICE, *Preuves*, I, 857-858, 931, 1111.

¹¹³ LA BORDERIE (A. de), «Le régnaire de Dol et la baronnie de Combourg», *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, n° 11, 1862, p. 150-219, texte repris par GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, tome I, 1880.

¹¹⁴ ALLENOU (J.), «Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol», *Annales de Bretagne*, volumes XXXII, 1918-1919, p. 297 à 317, 530 à 553, XXXIII, p. 266 à 335 ; GUILLOTIN (H.), «Les origines du ressort de l'évêché de Dol», *MSHAB*, tome LIV, 1977, p. 31 à 68.

dant les vacances épiscopales, celles du receveur nommé par le duc Robert de Melece du 27 mai 1381 au 17 novembre 1383 (dix-huit mois) du 18 du même mois au 22 décembre 1383 (treize mois), celui de Pierre de la Mareschée du 25 mai 1405 au 24 mars 1406 (onze mois). On garde aussi en mémoire un livre des revenus dressé en 1459¹¹⁵.

Il apparaît à la lecture de ces sources fragmentaires que le prélat, détenteur de toute ancienneté de *privilèges et de prérogatives*, seigneur haut justicier, occupe en ville un manoir appelé la Tour, possède deux locaux ou cohues réservés à la vente de la viande et des céréales, un auditoire ou tribunal inclus dans la halle aux blés, des prisons et des fourches patibulaires ou *verges de Dol*, à quatre *paux* ou piliers situées en plein centre ville, des poids et mesures, des fours, six moulins banaux à eau aménagés sur les rives du Guioult ou Guyoul dans le faubourg de la Boulangerie dès le XIII^e siècle, neuf moulins à vent en dehors de la ville¹¹⁶.

Les revenus du régairre sont disparates, comme le sont toutes les *charges* ou recettes seigneuriales bretonnes ou d'ailleurs.

L'évêque perçoit des loyers ou rentes annuelles, dites certaines, en argent ou en nature (oies, gélines, chapons, œufs, boisseaux de céréales ou de fèves, mines d'orge ou d'avoine, godets de froment, bois, sel, peaux d'agneau). Des citadins s'acquittent de leurs obligations sous forme d'une livre de poivre, de gingembre ou d'amandes, d'une paire de gants et d'une couronne de fleurs le jour de la fête du Saint-Sacrement¹¹⁷ !

Le compte de 1381-1382, indique un total global (Dol, campagne, enclaves comprises), une fois tout converti en argent, de 854 livres, 1 sous 11 deniers obole.

Le compte de 1459 comptabilise 604 livres 7 sous 10 deniers de Bretagne et 16 deniers parisis et s'ajoutent à ce total en monnaie 19 livres de gingembre, 18 livres de poivre, 1 livre d'amandes, 17 mines et six boisseaux de sel, 213 mines et 2 godets de froment, 1 mine d'orge, 7 boisseaux de fèves, 11 mines d'avoine.

Les mesures locales sont indiquées dans le compte de 1405-1406 : un tonneau vaut 12 perrées ou 24 boisseaux. Un boisseau équivaut à huit godets, une perrée à 2 boisseaux¹¹⁸.

¹¹⁵ Bib. mun. Rennes, n° 254061 n° 23 : État du revenu de l'évêché de Dol en 1459 dressé par Jehan Joyez, archidiacre de Sancerre et secrétaire du cardinal Alain de Coëtivy, copie de P. MARCHEGAY. Ce compte a été publié dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, tome XII, 1873 p. 126 à 140.

¹¹⁶ Il s'agit en 1459 des moulins à eau des Ormes et de l'Archevêque, des moulins à vent Turquoys, de Pont-L'Abbat, du Vivier, Fatty, des Charrières, Haven, de l'Yslemeur, de Bagar-Morvan, de Saint-Brolade, d'Olivet.

¹¹⁷ GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Usages et droits féodaux en Bretagne*, op. cit., p. 29.

¹¹⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 64 n° 18.

Les loyers s'acquittent en deux termes annuels qui correspondent à des fêtes religieuses comme la Saint-Samson bien sûr, mais aussi la *décolation* (de) *saint Jean-Baptiste*, la Saint-Michel, la Toussaint, la Saint-Nicolas d'hiver, Noël, la Chandeleur, Pâques, l'Ascension, la fête du Saint-Sacrement.

Les rentes non perçues, les *cadiz*, *vacaz*, sont plus nombreuses qu'on ne l'imagine, même en période de paix, et font l'objet d'un article spécial intitulé *en non valoirs* dans les comptes. Des gens *déguerpissent* ou meurent sans que l'administration seigneuriale en soit toujours bien informée. Il faut alors relouer les biens abandonnés et les *bannies* ou adjudications se font traditionnellement trois samedis de suite, aux abords de l'hôpital, rue de la Boulangerie, ou devant le portail du château¹¹⁹. Le compte de 1405 fait état aux abords de la ville de terres inondables, abandonnées *frosted et gastez que la mer a conquis de longtemps*¹²⁰. Une curieuse survivance des corvées d'antan impose également aux citadins soumis aux rentes, l'obligation de faner le foin de *la prée de Monseigneur*.

Le seigneur fait payer les *clergies*, *seaulx* (scellements) et *passements* des actes notariés des cours laïques (la *cour laye*) et ecclésiastiques (des 5 officialités en comptant les enclaves du diocèse). Le *séelleur* du grand *officialat* de Dol classe les documents en plusieurs catégories : les affaires de justice (citations, arrêts, sentences), les actes de nomination d'officiers seigneuriaux et des deux *fabriqueurs* paroissiaux, les publications de testaments, les lettres de non résidence, etc.

Les tarifs de sceau sont variables. *En justice*, le *séelleur* prend 2 deniers pour une citation, 4 deniers pour un libellé, pour une suspension de *monitoire* ou pour un *jugié* la première fois (2 deniers ensuite pour d'autres *jugiés*), 10 deniers pour une *monition* générale et pour une *inhibition*, 20 deniers pour une absolution par défaut, 30 deniers pour une absolution de *jugié*, 120 deniers ou 10 sous pour une sentence définitive. Le bénéficiaire d'une lettre d'institution s'acquitte d'un droit de sceau de 10 sous par année d'exercice. Publier un testament sur le territoire de la seigneurie revient à 5 sous. L'autorisation de non résider (pour les ecclésiastiques bénéficiaires) doit être renouvelée deux fois par an et coûte 10 sous tous les six mois. L'administration exige sur chaque vente ou transaction le huitième de la valeur d'un héritage ou d'un bien quelconque, le moitié des poissons gras pêchés (les morues). Les *avantages* (sic) de sa justice lui rapportent des amendes et des saisies qui compensent mal les frais d'entretien du tribunal ou auditoire et les gages du personnel.

¹¹⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 (1437), 345 (3 février 1541).

¹²⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 63 f° 22 v°, 24 v°.

Les banalités affermées des fours, du pressoir à cidre, des moulins figurent aussi en bonne place mais intéressent plutôt l'arrière-pays dolois. On énumère des instruments céréaliers, taxés en mines de froment et d'orge converties en monnaies de compte... quand ils ne sont pas qualifiés de *ruyneulx* !

Les moulins de l'*Arcevesque et Turquays ou de dessus la roue* de loin les plus productifs (56 livres 6 sous 3 deniers en 1405), les moulins de Largay (17 liv. 13 s 4 dn en 1405), de Cherruex (9 liv.), du Vivier (13 liv. 8 s 10 dn), de la Rollandière (11 liv. 10 dn), de Chantellou (6 liv. 3 dn), de Saint-Brolade (10 liv. 5 s), d'Espinac (8 liv. 17 s 8 dn), de Bagarmorvan (7 liv. 17 s 6 dn), du «*Marays ou du Marest*» (4 liv. 6 s 10 dn), du Pont Labbat (3 liv. 1 s 10 dn), de la Guerrandière ou de la Garranderie (2 liv. 5 s), d'Henry Faitou (22 liv. 17 s en 1405), de Lillemeur (en reconstruction en 1405), du Haulpont (ruiné).

L'évêque de Dol contrôle l'approvisionnement en vivres, en sel blanc, en matières premières et en objets ouvragés. Il réclame donc des coutumes sur les marchands et les voituriers, des poussières de droits appliqués aux denrées achetées ou vendues, en transit. Le mot coutumes recouvre en fait une vingtaine de taxes d'étalage, de *placzaige* (d'emplacement), de *fenestraige* (une patente pour vendre à la fenêtre d'un ouvroir), de trespas ou passaige, des prestations réclamées dans les deux cohues à l'occasion des foires et des marchés. Ces impositions, tantôt affermées en bloc, tantôt pulvérisées en petites unités, sont mises aux enchères à la *chandelle allumée* pour une durée d'un à trois ans et cédées au plus offrant et dernier enchérisseur, suivant un procédé commun à toute la Bretagne.

Elles sont, dans une large mesure, le reflet des activités d'une ville et de sa campagne voisine, de la présence régulière de marchands forains, des besoins de la collectivité en matières premières (comme la ferme de la *corvaserie* sur le cuir ou de la mercerie, la ferme des laines et du chanvre), en tissus (la ferme de la draperie sur les vendeurs de draps), en sel (la ferme de la *saulnerie*), en céréales, en vin et en cidre (la ferme du bouteillage), en bois, en outils, en viande (la ferme de la boucherie) et en poissons gras et salés (ferme de la poissonnerie). Les impositions sont perçues, d'après des tarifs affichés ou *pancartes* qui prennent en compte la pièce, l'animal (la ferme du Champ à l'Avoir ou aux bestiaux), la charge à dos d'homme ou d'animal, le tonneau, la pipe ou barrique (le bouteillage), le pot (la ferme de la poterie), la baratée pour le beurre, l'*aulne* pour les tissus les mines, les boisseaux et les godets pour les céréales.

D'autres revenus casuels sont pris en compte par les receveurs de la juridiction temporelle : le *courtillaige* de deux jardins qui servent à la

consommation du prélat et de son entourage, la location de la métairie des Ourmes qui rapporte en moyenne annuelle douze à treize mines de seigle et d'avoine par an et 160 livres de beurre, l'herbe des prés Bouvier et autres situés extra-muros capables de nourrir 15 à 20 chevaux, les 20 *saus-siers* ou mesures de bois que certains bourgeois doivent livrer à la première entrée de l'évêque, le médiocre produit de la petite vigne de l'*hostel de Legeart* soit deux à trois pipes en moyenne mais *couste bien la vigne autant à faire comme vault le vin*, précise le texte qui ne se fait guère d'illusions sur la qualité du breuvage ! On comptabilise aussi les dîmes des foins et des blés stockés dans les granges de Monseigneur, le produit des pêcheries d'anguilles, les arbres tombés sur la voie publique, les épaves et les objets perdus, etc.

3.2.3. Les revenus perçus sont loin d'être aussi substantiels qu'on est en droit d'imaginer, moins en tout cas que ceux qui ont été attribués au siège dolois par la Chambre apostolique.

Le service financier pontifical a établi en effet un classement des diocèses, en vue de levées d'impositions et d'éventuels transferts de candidats, en tenant compte de leur rapport. Il attribue au micro diocèse de Dol, pourtant l'un des plus petits de France, 4 000 florins de revenus au début du XIV^e siècle, ramenés ensuite à 3 000, contre 2 500 à Tours, 2 200 au Mans et 3 500 à Paris, Nantes 1 500, Rennes, Quimper et Saint-Malo 1 000, Saint-Brieuc et Saint-Pol-de-Léon 800, Tréguier 460 et Vannes 350¹²¹.

Les comptes du temporel *de la cité et franc regaire de Dol* attribuent un revenu total de 1 890 livres 1 sou 11 deniers du 27 mai 1381 au 17 novembre 1382, de 1 808 livres 12 sous 6 deniers obole, 38 *frans or* et 2 marc d'argent du 18 novembre 1382 au 22 décembre 1383, de 2 003 livres 11 sous 6 deniers obole du 25 mai 1405 au 24 mars 1406¹²². De telles sommes qui s'échelonnent, selon les années, entre 1 200 et 2 200 livres par an permettent tout juste de couvrir les frais d'exploitation, l'entretien des appareils seigneuriaux. On peut être surpris par la faiblesse et l'irrégularité du rapport de certaines fermes qu'on serait enclin à croire, de prime abord, productives. Les moulins rapportent 35 livres en 1381, 60 livres en 1382 et 1383, 90 livres en 1391, 136 livres en 1405... Les poids et les balances ne donnent qu'une seule livre en 1381 à 1383, 3 livres en 1391, 5 livres en 1405. La ferme des sceaux et des papiers donne : 12 livres en 1381-1383, 14 livres en 1391 mais 40 livres en 1405. Les coutumes sont plus intéressantes et sont le reflet des transactions locales.

¹²¹ POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (B.-A.), *Les papes et les ducs de Bretagne, op. cit.*, tome I, p. 225, note 1.

¹²² Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61, 62, 64.

Fermes	1381	1382	1383	1391	1405
Coutumes en bloc	600 liv.	550 liv.	500 liv.	divisées en diverses fermes	
Basse Cohue	inclue dans les coutumes			27 liv. 10 s.	38 liv.
Bouteillage	20 liv.	20 liv.	40 liv.	45 liv.	70 liv.
Boucherie	20 liv.	40 liv.		25 liv.	50 liv.
Champ à L'Avoir	inclue dans les coutumes			21 liv. 10 s.	22 liv.
Cuir	inclue dans les coutumes			38 liv.	35 liv.
Coutume du dehors	inclue dans les coutumes			46 liv.	42 liv.
Draperie	30 liv.	30 liv.	30 liv.	56 liv.	56 liv.
Ferronnerie	inclue dans les coutumes			3 liv.	6 liv. 10 s.
Laines et chanvre	inclues dans les coutumes			5 liv.	8 liv.
Pavages	inclus dans les coutumes				20 liv.
Poissonnerie	inclue dans les coutumes			2 liv. 5 s.	5 liv. 10 s.
Poterie	inclue dans les coutumes			1 liv. 5 s.	1 liv. 16 s.
Saulnerie	5 liv.	5 liv.	5 liv.	10 liv. 10 s.	11 liv.
Trespas	inclue dans les coutumes			46 liv.	62 liv.

La gestion est loin d'être parfaite. Des abus avant la mise en place tardive de la réforme dite grégorienne aux XII^e et XIII^e siècles, les discordes du passé sur la création d'une métropole, l'insécurité avaient facilité le détournement de biens et de revenus par des seigneurs voisins et justifié des interventions pontificales sous Hadrien IV (1155-1156) et Alexandre III (1178) pour obtenir une restitution partielle à laquelle fait allusion l'enquête de 1181. À la fin du Moyen Âge, des loyers de la terre et des amendes ne sont pas recouverts *par pauvreté ou absence du pays* et, ce qui est peut-être plus inquiétant encore, il est de notoriété publique qu'aucun contrôle de l'action des sergents et percepteurs de cens et d'autres charges seigneuriales n'est possible. Il est admis comme une évidence que *communement les contractz se font secrez pour frauder Monseigneur*. Les abus sont si fréquents que le compte les inclut presque dans les us et coutumes !

3.2.4. Les mises ou dépenses constituent après les charges ou recettes l'autre volet de la comptabilité.

L'argent récolté a permis au cours du XV^e siècle les reprises de travaux à la cathédrale. Il sert aussi à entretenir les bâtiments du régair et à régler les frais administratifs car un personnel de gestion, gagé et assermenté, fonctionne, tient les registres et les comptes, juge, perçoit les taxes et les

amendes. On note la présence d'un bouteiller au XII^e siècle, d'un sénéchal féodé depuis le XI^e siècle qui tient des plaids de justice : Alanus *dapifer* vers 1076, Jehan Bounel en 1312, Jehan de La Chapelle nommé le 19 juin 1382 au salaire de 50 livres par an¹²³, Guillaume Le Camus qui est aussi trésorier en 1405¹²⁴. Il est secondé par un alloué (Auffrey Le Selle en 1405), un procureur, un receveur, un greffier de la cour (Jehan Le Febvre en 1459), un fermier de la *clergie, seaulx et passemens* appelé encore le gouverneur des papiers ordinaires de la cour (Guillaume de Flouville en 1381 et 1383, Olivier Raynel en 1405), des sergents.

Des hommes de loi (notaires, avocats, procureurs) commencent à proliférer ici comme ailleurs. Les gens du quatrième état, dont les études soulignent la présence dans les villes médiévales, grappillent leurs revenus dans l'entourage des prélats, du chapitre et des milieux marchands.

3.3. D'autres forces politiques à Dol

3.3.1. La première force politique laïque a été le seigneur de Combourg dont nous avons relaté les origines et le rôle dans la première partie de cet exposé.

En tant qu'avoué, ce grand baron, ce *dominus Dolensis*, qui n'hésite pas à se parer du titre comtal ou à défier l'autorité de son seigneur ecclésiastique du haut de sa *turris*, assume traditionnellement la protection des biens et des hommes de l'Église de Dol, conduit le contingent local à l'*ost*, poursuit et arrête les délinquants, assure la protection des marchands qui viennent à la foire de Saint-Samson, surveille les routes et les accès en ville.

L'avouerie ne constitue plus une menace contre l'autorité épiscopale depuis le milieu du XIII^e siècle. Un compromis passé en 1240, du temps de l'évêque Clément de Vitré, a défini les privilèges honorifiques du sire de Combourg, limité ses ingérences de gardien.

3.3.2. Les interventions duciales sont plus à craindre comme nous avons eu l'occasion de le voir du temps de Pierre Mauclerc en 1220 et sous le règne de Jean II dans les années 1280-1301.

Les princes se sont vite intéressés à la cité, trop aux yeux des évêques, attentifs à la préservation de leurs droits. L'état des revenus de 1459 croit utile de rappeler que *es cité et franc régairre de Dol est seul et souverain seigneur temporel levesque de Dol, ne quant ad ce ne recongoist le duc*

¹²³ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61 (26 juillet 1382) ; JONES (M.), *Recueil des Actes de Jean IV*, op. cit., n° 417.

¹²⁴ OHEIX (A.), *Essai sur les sénéchaux de Bretagne des origines au XIV^e siècle*, Paris, 1913, p. 116-117 ; Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61-64.

de Bretagne, ne quelcomque autre en souverain, quant au temporel, et ne peut on appeler du seneschal de Dol à la court du duc, à Rennes ne ailleurs, que a levesque.

La réalité est autre et la concurrence peut être vive au xv^e siècle. Dès l'époque de Jean IV, le pouvoir ducal a obtenu le contrôle de la place forte. Les évêques de la fin du xiv^e siècle et de l'époque de Jean V reconnaissent le prince *pour garde de leur église*, maître du château et des fortifications. Pourtant, des vellétés de contestation renaissent dès qu'un évêque ose revendiquer un minimum d'indépendance comme Alain de Coëtyvy qui a, dans ce cas précis, l'avantage d'être absent !

L'état du temporel de 1456 évoque en ces termes le sujet de litige : *Le franc régairre est tenu nuement de Monseigneur... et n'y a le duc ne autre que veoir ne que congnoistre. Excepté que du temps des predecresseurs de mondit seigneur, les ducs ont de nouvel usurpé aucunes choses dont ilz sont en possession. Cest de mectre cappitaine en la cité de Dol qui a la garde des clefs de icelle cité, de imposer tailles et collectes de deniers pour les réparacions et defenses dicelle cité et du pays.* Les porte-parole d'Alain de Coëtyvy ont réagi *tellement y a on resisté que un sergent du duc n'ose faire nul executoire esdite cité... sans demander congié à la justice de Monseigneur ; et quant ilz demandent le congié, on leur baille des sergents de la cour de mondit seigneur par qui se fait l'executoire et non pas par ceulx du duc*¹²⁵.

C'est un combat d'arrière-garde et les officiers ducaux sont présents en ville. Le souverain a institué un capitaine permanent *garde de la ville et chastiau de Doull*, à la tête d'une garnison. Cette décision réduit du même coup les prérogatives militaires de l'évêque. Plusieurs noms de gouverneurs, chargés de la défense et de superviser les travaux, sont indiqués dans un acte de nomination ou simplement signalés dans une narration. Ces hauts responsables sont choisis pour leur loyauté, leur *savance* et leur *bonne diligence* et dans l'espoir que *de bien en mieux il face et fera au temps avenir*¹²⁶. Le rôle du capitaine croît en période de danger ou de guerre. Il est tenu de résider, ce qu'il ne fait pas forcément en temps de paix, de mettre la place-forte en état de défense et de *compeller tous les nobles et sujets aux armes du terrouer et chastellenie* (de Dol) *à se rendre et tenir en habillement de guerre*¹²⁷.

Botier (Thomas) en 1357.

Mauni (Olivier de), sire de Lesnen, chevalier, en 1380 (D. Morice Pr. II 264).

¹²⁵ Bib. mun. Rennes, 254 061 n° 23.

¹²⁶ Dom MORICE, *Preuves*, II, 802-803, provision de capitaine de Dol pour Jehan de Lannion.

¹²⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f° 95 v°, mandement du 1^o août 1464 à Olivier de Broon.

Gouron (Ét.) «garde de la ville et du château de Dol» en 1381-82 (A.D.L.A. E 61).

Parguar (Geoffroy de) prête serment le 17 novembre 1390 (A.D.L.A. E 136 n° 2).

Quedillac (Robin de), capitaine entre 1390 et 1402 (E 136 n° 2).

Marquier (Éon) prête serment le 12 décembre 1402 (E 136 n° 2).

Montauban (Guillaume de), en 1407 (Actes de Jean V n° 578, 17 janvier 1408).

Lannion (Jehan de), nommé le 17 janvier 1407 (Dom Morice II 802-803, Actes de Jean V n° 1000, 17 janvier 1408).

Léveque (Guillaume), seigneur de Saint-Samson, serment du 12 janvier 1423.

Coesquen (Raoul de), capitaine dans les années 1429- 1434 (Actes de Jean V n° 1879, 2139).

Tanguy Monseigneur le Bastard de Bretagne, bâtard de Jean V, nommé le 9 juillet 1433, signalé comme capitaine le 27 mai 1435 (Actes de Jean V n° 1879, 2194).

La Hunaudaye (sire), déchargé de la capitainerie le 10 octobre 1457.

Gruel (Guillaume), institué le 5 octobre 1457.

Chauvin (Jehan), chevalier, nommé le 10 janvier 1459 et capitaine jusqu'en 1466 (Dom Morice, Pr. III 392 et A.D.L.A. E 141).

Broon (Olivier de), écuyer, seigneur de Lanoe, nommé le 13 juillet 1459 et toujours capitaine en 1466 (mêmes sources et B 3 f°161-162).

Québriac (Amaury de), sieur de la Hirelaye, capitaine en 1472.

Coesquen (Jehan de), grand maître d'hôtel et capitaine de Dol en 1474 (Dom Morice Pr. III, 280) et Landais (P) en 1474 et toujours en 1483 (E 212) Maître Le Bouteiller (Jehan), seigneur de Maupertuys, nommé le 26 décembre 1477 (A.D.L.A. E 141).

Coesquen (Jehan de), grand maître d'hôtel et capitaine de Dol en 1474 (Dom Morice, Pr. III, 280) et Landais (P) en 1474 et toujours en 1483 (E 212).

Le capitaine qui peut recevoir 500 livres par an pour toutes ses dépenses, comme Étienne Gouron en 1381, est secondé par un lieutenant, un connétable comme Henri du Bois-Jehan en 1382, payé 50 liv. par mois pour lui et ses 5 compagnons d'armes¹²⁸.

Les receveurs ducaux (58 connus de 1363 à 1491) et les fermiers des principaux impôts de l'État font également leur apparition dans nos murs.

¹²⁸ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 61 (1381-82).

Fiscalement, la recette du diocèse est souvent jointe à celle de l'archidiaconé de Dinan pour la perception du fouage, des douanes¹²⁹.

3.3.3. La communauté urbaine a obtenu des privilèges

Dol fait partie des 31 puis 32 *bonnes villes fermées et celles de noz prelaz et barons* qui paient les aides au duc plutôt que le fouage réservé aux campagnes. Cet impôt direct, acquitté par ceux qui sont en état de contribuer, sert à solder les *gens de guerre*, à payer les équipements et les armes, les frais d'ambassade, etc. La quote-part de Dol est fixée à 120 livres en 1434 et se situe au même niveau que celle de La Guerche, Guingamp et Hennebont, contre 1 500 livres à Nantes, 1 800 à Rennes, 400 livres à Vitré, Fougères, Dinan, Saint-Malo, 300 liv. à Quimper, 200 liv. à Redon mais 100 à Ploërmel, à Moncontour ou à Morlaix ! Elle est de 80 réaux en 1443, de 180 réaux en 1446, de 150 liv. en 1462, de 100 liv. en 1463, de 200 liv. en 1464, de 160 liv. de 1466 à 1477, de 240 liv. en 1480, de 160 liv. en 1486-1487. Cette contribution n'est pas très lourde et des dégrèvements peuvent être parfois apportés si la situation l'exige, de 80 livres en 1473, de 50 livres (sur 160) en 1476¹³⁰. Il arrive que le montant de l'aide soit affecté aux travaux de l'enceinte¹³¹.

On lève aussi dans les limites du diocèse l'impôt sur les vins étrangers nantais ou bretons ou *devoir d'impost sur les vendans vins au détail* qui rapporte, bon an mal an, entre 50 et 70 000 livres. La part du diocèse de Dol est la plus faible des neuf diocèses : 1 450 liv. sur 61 075 en 1476-1477, 1 400 liv. sur 63 600 en 1477-1478, 1 100 sur 59 875 liv. en 1478-79¹³². L'argent versé par les fermiers est également réinvesti, avec l'autorisation ducal, dans les travaux de défense de la ville¹³³. Sa levée sur la base de 20 sous par pipe ou barrique de vin étranger et 10 sous par pipe de vin breton est l'occasion de découvrir des noms de responsables des recettes du diocèse :

Jehan Le Conte, Griffin Hillary, Pierre Roty, Éon Marigo, Jehan de La Barre, Jehan Laeset et Vincent Landelle associés en 1476-1477, Guillaume Desfourrain et Pierre Quetier en 1478, Alain Michel et Yvon du Cailluyr en 1479, André du Maz, Pierre Lambert, Jehan Marquer et Pierre Quetier en 1480, Jehan Sauleau en 1492¹³⁴.

¹²⁹ KERHERVÉ (J.), *L'État breton aux 14^e et 15^e siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, éditions Maloine, Paris, 1987, tome I, p. 21, 621-622.

¹³⁰ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7 f° 48, B 8 f° 158.

¹³¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9 f° 67 (1480).

¹³² KERHERVÉ (J.), «Le vin et l'impôt public en Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles», *Études sur la Bretagne et les pays celtiques, Mélanges offerts à Y. Le Gallo*, C.R.B.C. Cahiers de Bretagne Occidentale n° 6, Brest, p. 204. Les taux de cet impôt varient de 5 à 30 sous par pipe de vin selon les années et l'origine du vin étranger, nantais ou armoricain.

¹³³ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 8 f° 65 v°.

¹³⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 212, baux à ferme des impôts sur les vins 1476-1477 f° 6 v° 7, de 1478-79 f° 5 v°, de 1479-80 f° 1 ; BNF, ms. fr. 8310 f° 87 v°.

3.3.4. La maire et principale partie des bourgeois sort de l'ombre

Des bourgeois servent depuis longtemps l'évêque comme prud'hommes, fermiers des impôts et des moulins. Mais jusqu'à présent, aucune structure collective n'est apparue en dehors des conseils des fabriques de Notre-Dame, de Saint-Samson et de l'Abbaye, de leurs représentants, d'une minorité de notables consultés en cas de nécessité. À plusieurs reprises au cours du xv^e siècle, des représentants de la communauté de Dol sont témoins d'actes officiels, de traités d'alliances ou de négociations de paix.

Une évolution se dessine à la fin du Moyen Âge avec l'absence fréquente du capitaine, la nécessité d'entretenir, à grandes mises, les remparts et les rues, d'*esgailler les aides* (ou taillées) par l'*avisement* des plus notables gens de la ville¹³⁵. Les pouvoirs publics se sont déchargés de ces tâches de plus en plus lourdes sur la communauté des *gens d'église, bourgeois, manans et habitants de ladite ville* qui donne son avis dans la levée des impôts pour la défense, s'organise et finit par gérer le budget¹³⁶.

Des textes signalent un ou des miseurs des œuvres et réparations de la ville *choisis et élus* par le capitaine ou son lieutenant, l'évêque ou son vicaire, les gens du chapitre et les bourgeois : Guillaume Robert en 1466, Éon Chauvin en mars 1479, Michel Auffray en 1481-1485¹³⁷. Le miseur est un trésorier, responsable du maniement des deniers publics et soumis, comme tel, au contrôle de la Chambre des comptes, du capitaine et de l'évêque. La communauté citadine envoie un ou des représentants aux grandes assemblées avec trente et une autres villes. On parle alors de procureur(s) temporaire(s), comme Jehan Lescuyer et Jehan des Fontaines en 1451¹³⁸.

Un embryon de municipalité se forme donc avec des responsables élus. L'entretien des remparts et des armes, des deux halles, des rues pavées, la levée de nouveaux impôts à cet effet nécessitent un minimum d'organisation et la tenue de réunions d'un corps élu, d'un conseil. Les milieux aisés de la bourgeoisie locale sont amenés à gérer un budget. Des progrès restent cependant à accomplir dans les siècles à venir¹³⁹.

¹³⁵ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3 f^o 62-63, 161 v^o-162 (1464).

¹³⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10 f^o 251 v^o (25 septembre 1487) : le capitaine Esprit de Montauban reçoit l'ordre de transporter à Dol et d'examiner *avec des bourgeois* l'œuvre de réparation à accomplir.

¹³⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4 f^o 90 v^o, B 8 f^o 65 v^o (mandement au sire de Coesquen capitaine de Dol et à Messire Noël de Tissue chevalier de bailler les fermes du devoir d'impôt *en prenant avec eux des gens de ladite ville en nombre suffisant et les receveur et miseur*) ; B 9 f^o 32 et 62 (16 mars 1480) ; E 212, états des finances de 1481-1482, f^o 21, de 1482-83 f^o 4, de 1484-1485 f^o 12 v^o.

¹³⁸ Dom MORICE, *Preuves*, II, 1568.

¹³⁹ JAMAUX (Th.), «Les institutions municipales de Dol sous l'Ancien Régime», *MSHAB*, tome LXXVI, 1998, p. 197 à 213.

3.4. Les cytaiens de Dol au xv^e siècle

Dol est d'abord une bourgade rurale qui tire profit d'un espace économique, lié au régaire, réputé pour sa richesse, malgré les inondations fréquentes du marais et de la vallée du Guioult. Une minorité bourgeoise de *cytaiens* (sic), de prévôts ou de simples membres de la puissante confrérie de Saint-Nicolas, s'y est épanouie, imposant sa présence, son autorité et sa puissance économique au reste de la population¹⁴⁰.

3.4.1. Une étude démographique est impossible, faute de dénombrements de feux et chiffrer la population de la ville à 2 000 âmes au xv^e n'est qu'une simple hypothèse plausible qui prend en compte la superficie habitable et protégée d'une enceinte, le taux des aides comparé à d'autres centres urbains mieux connus, le rayonnement commercial.

L'unique registre général de la réformation des feux de Bretagne donne quelques indications pour une période qui va de décembre à avril 1428-1429, après une enquête menée par deux commissaires Jehan Sevestre et Guillaume Guichard, mandatés par la Chambre des comptes¹⁴¹.

Paroisses	A.F.	Contribuables	N.F.	Nobles	Métayers	Mendiants
L'Abbaye de Dol	27	24	12		2	13
Mont-Dol	103	190	64	4	4	20
N.-D. de Dol	38	68	22	5	1	

A.F. représente les anciens feux au début du siècle. N.F. le total des nouveaux feux après l'enquête.

Ces enquêtes ne concernent que les contribuables au fouage domiciliés à la campagne dans la seule partie rurale de la paroisse de Notre-Dame. Parmi les exonérés du diocèse, on compte 255 nobles, 229 métayers. Le diocèse de Dol a été parmi les premiers en Bretagne à conserver des registres de baptêmes (vers 1446). Si aucun ne concerne la ville, on a l'exemple de Roz-Landrieux en 1451. Des épidémies de peste à répétition frappent durement le diocèse, notamment en 1466 et en 1479. S'y ajoutent éventuellement le passage d'une bande de mercenaires anglais ou français, la présence de brigands, un incendie dans la paroisse de l'Abbaye-sous-Dol en 1466. Les pauvres sont donc nombreux, estimés à 11,9 % de l'ensemble de la population, du diocèse à partir de la réforma-

¹⁴⁰ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 313 (6 avril 1475) : un notable Thomas Martin est qualifié de *cytaien*.

¹⁴¹ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988 f^o 227, 230 v^o.

tion générale des feux qui eut lieu dans les années 1424-1430 (462 pauvres recensés). Détail significatif, sur 67 paroisses du pays de Dol, 41 ont reçu sous Jean V des mandements de provision en attendant une future réformation et le diocèse est un des plus dépeuplés sous Jean V avec 35 % de pertes. Parmi les imposés, on compte à Mont-Dol 4 *desbatis*, à Notre-Dame 30 sur les 68 à qui les Anglois avoient enlevé leurs biens. Dol a ses économiquement faibles et certains deviennent des marginaux, voleurs et criminels, que la cour temporelle du prélat juge et punit. Des bandes de *coupeurs de bourses de briseurs d'huis* accomplissent leurs *subtilitez* en ville ou au voisinage : Robert Bernard défie les lois pendant seize ans, s'intéresse à tout ce qui se présente avec une préférence pour les bœufs et les chevaux qui rapportent gros¹⁴².

3.4.2. Les activités doloises sont semblables à celles de la plupart des petites villes que nous avons étudiées (Ancenis, Châteaubriant, Saint-Pol-de-Léon, Auray). Dol est un centre d'échanges commerciaux au moins depuis le XIII^e siècle.

On apprend au hasard des travaux de la cathédrale que le chantier a noué des contacts avec l'Angleterre et avec la Normandie qui envoient des matériaux de construction en même temps que des architectes et des artistes. Une enquête menée en Bretagne par le vicomte d'Avranches sur l'ordre de Philippe le Bel en 1296 suggère l'existence d'un marché fréquenté, en bordure de la route qui relie le duché à la Normandie¹⁴³. Les comptes de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e indiquent, parmi les produits reçus en rentes ou récoltés, beaucoup de céréales, du foin, du bétail, des volailles, des épices chères comme le gingembre (à 10 sous la livre-poids en 1381) le poivre (à 8 sous la livre en 1381), les amandes (à 3 sous la livre).

Les conditions sont favorables. Malgré la présence de marécages, intensément exploités, l'arrière-pays de Dol a aussi une terre noire céréalière, enrichie par la tangué, une zone d'élevage de bovins et d'ovins, et même un petit vignoble dont la production concurrence difficilement celle des vergers de pommiers à cidre. Le Guioult et sa vallée où divagent des *natais* ont accueilli des moulins qui peuvent être productifs quand ils sont en bon état, ce qui est loin d'être toujours le cas comme en 1381. Les carrières de granit du Mont-Dol ont une solide réputation dans le duché, ce qui n'empêche pas les chantiers des églises et de l'enceinte d'importer aussi de la pierre de Chausey, de Caen et des ardoises du Cotentin. La proximité de la Normandie et de la côte de Cancale est bénéfique à condition qu'il n'y ait pas de guerre, de raids depuis les marches et d'actes de

¹⁴² Arch. dép. Loire-Atlantique, E 200 n° 11 (29 janvier 1465).

¹⁴³ LA BORDERIE (A. de), *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne XI^e-XIII^e siècles*, Rennes, 1888, p. 64 à 75.

piraterie sur mer. Une première foire de quinze jours, signalée dès 1181, la foire de Saint-Samson (28 juillet), associe un pèlerinage à une activité commerciale ; deux autres au xv^e siècle, la foire Saint-Laurent (10 août) et la foire Saint-Luc (18 octobre), le marché du samedi écoulent, dans les trois halles de la ville, les productions du régaire. Dol est un gros marché aux céréales, aux blés (froment, orge, avoine), aux *herbes de courtilage* (fèves, salades, choux), aux volailles (chapons, gelines, oies). On y vend aussi des œufs, des peaux d'agneaux, du sel blanc, du vin breton, notamment le blanc de Saint-Suliac ou des bords de la Rance, et du cidre. Le poisson occupe une place de choix avec les *royaulx* (sic) réservés à l'évêque : l'esturgeon, un poisson de luxe pêché en mer et commercialisé 5 sous pièce en 1405, le saumon plus commun, la *morhou*, la *ballene* (sic). La police des foires est assurée par plusieurs bourgeois qui reçoivent, à cette occasion, du pain, du vin et des torches¹⁴⁴.

L'artisanat n'est guère connu avec précision. On sait seulement qu'il existe des pelletiers qui doivent 80 peaux d'agneau par an à l'évêque, des cordonniers suffisamment nombreux pour constituer une confrérie dans la cathédrale administrée par deux prévôts et dotée de rentes annuelles¹⁴⁵, des drapiers dont les étals sont signalés dans une des halles. L'industrie textile locale a été revigorée du temps de Jean V par la venue de réfugiés normands fuyant leur pays occupé par les Anglais et installés à demeure en ville où ils se marient et font l'acquisition de maisons et de biens¹⁴⁶. Des ouvriers du bâtiment attirés par les chantiers de la cathédrale, de Notre-Dame, de l'Abbaye-sous-Dol, des remparts et des moulins sont occasionnellement signalés comme Jehan Rosse en 1519. Les salaires, pratiqués dans le pays dolois, sont plus bas qu'à Rennes ou à Nantes : 24 deniers par jour pour un *fauchour* de foin en 1405, 20 deniers pour un charpentier, un maçon ou un tonnelier, 10 à 12 deniers pour un manœuvre et un *rateleur de foin* en 1485-1486, à une époque où la barrique ou pipe de cidre et de vin breton de 450 litres se paie 15 sous ou 180 deniers, le quartier de viande de porc 15 sous, l'épaule de bœuf 4 sous, une demi vache 15 sous. Les métiers de l'alimentation sont à peine cités : des épiciers, Guillaume Le Melle et Jehan Amaury, fournisseurs de cire et de torches en 1405, des poissonniers anonymes, des bouchers dont Geoffroy Renoul et Jehan Bagnier en 1405. Cette dernière activité a enrichi Jehan Fauvel en 1498,

¹⁴⁴ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 63 (1405) f° 21. Six esturgeons ont été pêchés en mer ; LEBOS (M.), *La vie rurale en Bretagne à la fin du Moyen Âge (1365-ver 1525-30)*, thèse de Rennes II, 1986, p. 931 à 945.

¹⁴⁵ DUVAL (M.), «Les métiers du cuir dans la Bretagne médiévale, les cordonniers», *Association bretonne*, tome 63, 1954, p. 114.

¹⁴⁶ CINTRÉ (R.), *Les marches de Bretagne, op. cit.*, p. 130-132 ; BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, n° 2139 et 2194 (6 mars 1434 et 27 mai 1438).

propriétaire d'herbages près du chemin de la Lavanderie¹⁴⁷. La société est le reflet d'activités diversifiées de la petite cité et une petite élite de négociants, souvent en même temps fermiers des impôts, administrateurs ou prévôts de la riche confrérie Saint-Nicolas qui accueille des hommes et des femmes de la haute société désireux *d'estre participans eulx et chascun respectivement et leurs amys trepassez es messe, bienffaitz, prières, aulmones et oraisons*¹⁴⁸. Quelques noms émergent, sans qu'il soit possible de les situer avec précision dans l'échelle des fortunes.

Dans les années 1381-1383, les fermes constituent un indicateur de notoriété car les preneurs doivent avancer de l'argent et offrir des cautions : Guillaume Le Bouteiller (fermier du bouteillage et de la boucherie), Perrot Senedain (fermier des drapiers), Jehan Maletterre (fermier du bouteillage et de la boucherie), Pierre Coullart (fermier de la saunerie, Guillaume Éon (fermier des moulins) et surtout Guillaume de Pleguen et Perrin de Langan en 1381, Raoul Delistre et Jehan Malleterre en 1382 qui tiennent *avec leurs compagnons* la ferme des coutumes qui peut atteindre 450 livres.

En 1405-1406, on découvre d'autres noms : Perrot Martin (fermier de la poterie), Guillaume Gaudon (fermier de la corvaiserie et du bouteillage), Jehan Gainchart (fermier de la coutume de la poissonnerie et de la ferme de la boucherie), Perrot Gainchart (fermier de la coutume de la Basse Cohue), Guillaume Ruffier (fermier du champ à l'avoire), Jehan Billi (fermier de la draperie) Rolland Le Galloays (fermier de la mercerie et de la saunerie), Perrin Mauger (responsable de la recette du trépas et de la ferme du pavage), Hamon Guyon (fermier de laines et des chanvres), Jehan Basne (fermier de la ferronnerie), Robin de la Bouexière (fermier des coutumes du dehors), Thomin Perrier (responsable des poids). Citons encore pêle-mêle d'autres noms rencontrés dans les actes : Maître Charles Pailleuc avocat en 1491 (G 313), Guillaume Chauvin, un boulanger domicilié rue du Champ Saint-James en 1527.

L'aisance de certains bourgeois se devine à des détails rencontrés dans des actes. Un inventaire d'une maison doloise, daté de 1411, signale la présence de 2 bons *matelets*, de 8 draps de lit, de deux tables, de 4 nappes et 4 essuie-mains, de 2 rideaux de serge, de 2 *escabelles*, de trois coffres pour les vêtements et les victuailles, de divers objets usuels parmi lesquels figurent : 1 pot de cuivre, 1 bassin et une aiguière de cuivre et d'étain, 2 poêles à frire, 2 pintes d'étain, 4 plats, 6 écuelles en étain, 6 saucières du même métal, 1 trépied en fer et un mortier¹⁴⁹.

¹⁴⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, E 64 (1405) f° 20 v° ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 314 n° 4 (juillet 1498).

¹⁴⁸ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 313 (4 novembre 1449) : Guillaume Morin est prévôt de la confrérie en 1449, G 313 (19 août 1519).

¹⁴⁹ DUINE (F.), *Histoire civile et politique*, op. cit., p. 13-14.

3.4.4. Riches et pauvres se retrouvent à certaines occasions pour communier dans la joie et dans la prière.

Les fêtes d'obligation, parmi les plus nombreuses rencontrées en Bretagne (65 contre 55 à Rennes), correspondent aux principales manifestations religieuses qui s'ajoutent aux dimanches chômés. En tout bien et tout honneur, on commencera par la Saint-Samson qui est aussi jour de foire. Cette fête commémorée avec le faste qui sied en pareil cas attire tant de monde que les bourgeois sont tenus, de toute ancienneté, de faire le guet et la *chevauchée* dans les rues pour maintenir l'ordre. Dans le calendrier prescrit, interviennent aussi les fêtes de Pâques qui sont l'occasion de grandioses processions dans les rues et autour de la ville avec participation de tout le clergé, des confréries pieuses et des villageois, de la présentation des reliques du Trésor qui sont déposées dans des châsses et dans des coffres. On processionne aussi à d'autres moments : le cinquième lundi après Pâques, aux Rogations avec un itinéraire jusqu'à l'Abbaye, aux fêtes de la Saint-Marc, de la Saint-Lazare, de la Saint-Thébaud, de la Saint-Michel. Les festivités du *Sacre* ou du Saint-Sacrement, connues dès le XIII^e siècle mais attestées ici seulement en 1441, voient passer le *Corpus Domini* dans un ostensor porté sur un brancard¹⁵⁰. Les Dolois honorent aussi, à plusieurs occasions, la Vierge, saint Martin, saint Nicolas, les douze apôtres, les quatre Évangélistes, les saints Innocents, les saintes reliques ; ils exaltent la sainte Croix ou la Chaire de saint Pierre ; ils commémorent la conversion de saint Paul ou la nativité de saint Jean-Baptiste, etc., ce qui fait un total de 65 jours chômés !

Les festivités profanes ne sont pas connues comme à Rennes ou à Nantes. Gageons que la danse et le chant, les joyeuses *folies* des clergeons aux Saints-Innocents ou des jongleurs comme Garinus Trossebof cité dès le XI^e siècle¹⁵¹, les cacophonies du carnaval, les dérisions des farces et de *sotties*, les charivaris et autres chahuts et moqueries ont leur place dans les rues de la cité, à moins que l'évêque ne les interdise sous prétexte de fustiger le vice et le péché (en 1302 et en 1390) ! On s'intéresse aux compétitions sportives, à la soule, au tir à l'arc et à l'arbalète dont le vainqueur, appelé roi, bénéficie de privilèges fiscaux¹⁵².

3.4.5. Les grands moments de l'histoire de Dol correspondent également aux visites. L'attrait touristique de la ville se profile déjà en quelque sorte.

On retiendra en premier lieu les hôtes de marque. Les ducs y font de grandes entrées. La duchesse Anne revient en 1505 à l'occasion d'un pèleri-

¹⁵⁰ GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé*, I, *op. cit.*, p. 529-537.

¹⁵¹ Dom MORICE, *Preuves*, I, 684.

¹⁵² Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4 f^o 120 ; LEGUAY (J.-P.) et MARTIN (H.), *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale*, *op. cit.*, p. 369.

nage à Notre-Dame du Folgoët. Les souverains sont imités par d'autres personnalités comme le connétable de Richemont de passage en 1450 en compagnie du comte de Laval, saint Vincent Ferrier au retour d'un voyage en Normandie.

Chaque année, la cathédrale et les commerçants attendent la venue des humbles pèlerins du Tro Breiz dont l'existence et l'importance ont fait l'objet d'une récente remise en question (J.-C. Cassard). Les visiteurs venaient, disait-on, prier sur le sarcophage de saint Samson, l'un des sept saint bretons vénérés comme fondateurs d'évêchés avec Tugdual (vers 520-530), Malo (vers 580), Brioc (vers 480), Paul Aurélien (480), Corentin et Patern¹⁵³. On avait de quoi satisfaire leur piété et leur curiosité puisque le trésor passait pour très riche et renfermait, selon les inventaires, la grande châsse en argent de saint Samson, placée derrière le maître-autel et contenant en 1411 un bras, deux tibias, des vertèbres cervicales, des ossements des mains et des pieds, mais aussi des reliques de *Monseigneur saint Magloire*, de saint Laurent, de saint Étienne, de saint Nicolas, de saint Maurice, de saint Yves, le *chef* (tête) et la ceinture de *Madame sainte Marguerite* d'Antioche dont la verrière du chœur rappelait les principaux épisodes de l'existence, *une coste de l'un des Innocents* (sic), un inévitable morceau de la Vraie Croix, etc.¹⁵⁴ Entre temps, le reste de l'année, des femmes enceintes cherchent ici, avant leur délivrance, la protection de sainte Marguerite.

Les visiteurs boivent et se restaurent et, là encore, Dol est pourvue d'installations pour les recevoir. On ne compte pas moins de 49 cabaretiers et aubergistes en 1412 qui s'acquittent au chapitre d'un droit de *dousillage* à l'occasion des foires et des marchés, 51 même selon F. Duine qui ajoute, à sa liste, deux cas de refus. C'est encore l'occasion de retrouver des noms de familles qui ont traversé le siècles depuis le Moyen Âge :

Barbe (Alice, veuve de Jehan), Blanche (Jehan), Boays (Pierre du Bodin (Pierre), Busnel (Eudes), Catiou (Jehanne, épouse de Jehan) Cillart (Geoffroy), Coillart (Olivier), Coillart (Jehan), Courtois (Jehan), de Hirel (Alain), Dupas (Pierre), Gauchart (Jehan), Glandon (Guillaume), Guillemot (Jehan) Guisthart (Jehan), Hautboays (Guillaume), Hervé (Jehan), Hyée (Raoul de) Labbé (Jehan), Labbé (Guillaume), La Haye (Jehan de), Lasne (Guillaume), Laumaczoïn (Jehanne), La Vallée (Gaudebon de), La Vallée (Thébaud), Le Conte (Eudes), Le Faucheus (Robin), Lebourdais (Jehan), Le

¹⁵³ CASSARD (J.-C.), «Le Tro-Breiz médiéval, un mirage historiographique ?», *Kreiz 6, Études sur la Bretagne et les Pays celtiques*, 1996, p. 93 à 119 ; LE ROY (Florian), *Tro-Breiz. Le pèlerinage aux Sept Saints de Bretagne*, Librairie celtique, Paris, 1950 ; MENDES (Ch.), *Au sujet du Tro Breiz*, Rennes, 1978 ; BLANCHARD (R.), *Actes de Jean V*, n° 2194 (27 mai 1438), allusion aux pèlerins du Mont-Saint-Michel.

¹⁵⁴ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 G 108, 1 F 413 (inventaire des reliques de Dol en 1357 selon une copie d'A. de La Borderie) ; GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Pouillé*, op. cit., I, p. 529-530.

Gaymer (Guillaume), Le Meignen (Jehan), Le Perilloux (Pierre), Le Roy (Guillaume), Le Saige (Jehan), Nouvel (Thomas), Pilon (Raoul), Pohel (Catherine), Puiz (Robin Du), Quarré (Thomas), Queingou (Guillaume Du), Reingou (Jehan De), Renoul (Geoffroy), Roucet (Goret), Roussel (Guillaume), Ruffin (Guillaume), Saint-Pern (Jehan De), Simon (Colette), Trochin (Pierre), Trochin (Mathieu), Véron (Richard), Ybert (Gilles).

On compte donc une cinquantaine de propriétaires de débits de boisson pour une population que nous estimons à environ 2 000 habitants ! On peut difficilement faire mieux, même dans une ville qui héberge aussi des soldats, des pèlerins et des marchands¹⁵⁵. Au début du XVI^e siècle, la ville est en émoi. Jehan Fontainier, un *taillandier* bien connu, tue d'un coup de couteau Raoullet Tillatz, avec qui il s'est querellé au sortir de la taverne ; c'est sans doute un drame de plus de l'alcoolisme¹⁵⁶.

* * *

Une ville, née d'un monastère-évêché du VI^e siècle s'est élaborée au fil des siècles pour aboutir à la cité du temps de François II, débordant les murs d'une enceinte étriquée. Sa proximité des frontières la rend vulnérable et le danger s'aggrave à partir du règne de Charles VIII.

Le 15 octobre 1487, la ville est occupée par les Français du comte de Montpensier qui la pillent malgré l'absence de résistance du capitaine Esprit de Montauban et de la maigre garnison loyaliste. Plusieurs bâtiments publics dont les halles et le château sont gravement endommagés. Le vicomte d'Auray s'y installe au nom du roi avec 700 fantassins et 217 *lances* (cavaliers), presque la moitié de la population ! On imagine les problèmes matériels que cette présence a dû soulever. Les troupes royales évacuent la ville l'année suivante pour y revenir définitivement quelques mois plus tard.

Cet épisode militaire, même de courte durée, a laissé de cruels souvenirs. Encore en 1518, lors de l'entrée de François I^{er} le 6 octobre, il est fait allusion, dans une demande de dégrèvement d'impôts, aux misères d'antan. Le roi exempte les bourgeois de l'aide de 160 livres pendant six ans, *voulans et desirans leur ayder et subvenir liberallement affin quilz se puissent repeupler, relever et ressourdre de la grant pauvreté, en quoy ilz ont esté et encore sont constituez tant pour le fait et disposition des guerres et divisions, pestillences, sterilitéez, mortalitéz*¹⁵⁷. Pourtant de nouveaux travaux ont été engagés à la cathédrale et aux portes de l'enceinte.

Jean-Pierre LEGUAY
Université de Haute-Normandie

¹⁵⁵ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 281 (Livre rouge) ; DUINE (F.), *Histoire civile et politique*, op. cit., p. 274, 275.

¹⁵⁶ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 14 f^o 155 ; 156.

¹⁵⁷ Arch. dép. Loire-Atlantique, B 51 f^o 227 v^o.

RÉSUMÉ

Dol doit son origine à un moine gallois saint Samson, fondateur vers 548 d'un monastère vite transformé en évêché. Une bourgade se forme à côté dès le haut Moyen Âge, appelée à devenir le chef-lieu du plus petit mais plus riche diocèse armoricain, un moment archevêché à la place de Tours par la volonté nationaliste des dirigeants bretons dès le IX^e siècle. Dol doit à sa position, proche des frontières de Normandie et de la mer, une histoire tumultueuse : des raids de Vikings aux IX^e et X^e siècles, une attaque sans succès de Guillaume le Conquérant en 1085, le passage catastrophique des troupes de Jean sans Terre en 1203. À la fin du Moyen Âge la cité épiscopale est aussi un grand centre de pèlerinage, une étape sur la route du Mont-Saint-Michel, un marché agricole renommé, une ville artisanale qui s'enorgueillit d'une cathédrale rebâtie au XIII^e siècle d'une enceinte dont il reste des vestiges, et des plus vieilles maisons d'Armorique, le long du seul véritable grand axe d'une localité d'environ 3 000 âmes.